

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de la santé, de la solidarité,
du travail et de l'emploi

N° 10 - 2017

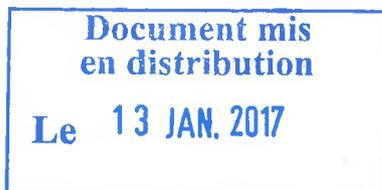
Papeete, le 13 JAN. 2017

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle,

présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi,

par Mesdames les représentantes Armelle MERCERON et Isabelle SACHET



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 10178/PR du 27 décembre 2016, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Le conseil des ministres, lors de sa séance du 2 novembre 2016, a approuvé par arrêtés joints au dossier transmis par le gouvernement, la création de titres professionnels pour répondre à la nécessité de fournir un personnel qualifié, dans les secteurs du bâtiment, de l'habillement, du commerce-vente, de l'informatique, de l'électricité et des structures métalliques. La préparation à l'obtention des 7 titres professionnels, est effectuée par le CFPA.

Dans le domaine du bâtiment, sont créés les titres professionnels de :

Carreleur (CARR), de niveau V : le carreleur intervient pour les travaux de finition des constructions neuves ou de rénovation, dans le secteur du logement individuel ou collectif, des bureaux tertiaires, de la construction industrielle ou agricole.

Maçon (Maçon), de niveau V : le maçon est associé aux travaux de construction de bâtiments neufs ou de rénovation. Les projets immobiliers en cours pourront recourir à cette main-d'œuvre qualifiée.

Dans le domaine de l'habillement, est créé le titre professionnel de :

Couturier d'ameublement (CA), de niveau V : les couturiers d'ameublement pourront proposer des produits plus élaborés pour l'habillement et la décoration des logements neufs ou anciens, de bureaux, de bateaux, etc.

Dans le domaine du commerce-vente, est créé le titre professionnel de :

Manager d'univers marchand (MUM), de niveau III : le manager d'univers marchand est un cadre qui évolue principalement dans les grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées. Ils occupent les emplois de manager commercial, responsable de magasin, responsable de ventes, responsable d'exploitation, etc.

Dans le domaine de l'informatique, est créé le titre professionnel de :

Technicien supérieur de support en informatique (T2SI), de niveau III : tous les secteurs d'activité sont concernés par ce métier qui peut s'exercer en entreprise ou en société de services en ingénierie informatique.

Dans le domaine de l'électricité, est créé le titre professionnel de :

Technicien d'équipement en électricité (TEE), de niveau IV : ce technicien intervient sur des chantiers de construction ou de rénovation. Il travaille dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives.

Dans le domaine des structures métalliques, est créé le titre professionnel de :

Soudeur (SOUD) de niveau V : le soudeur intervient généralement en aval des monteurs, des chaudronniers ou des tuyauteurs qui préparent les assemblages ou les pièces qu'il doit ensuite souder. Ils travaillent dans les secteurs de la fabrication de constructions métalliques, de réservoirs et citernes métalliques, dans la chaudronnerie-tuyauterie, dans la fabrication de matériel de levage et de manutention et dans la construction de navires.

Afin que ces titres professionnels attestent des mêmes compétences, aptitudes, connaissances et conditions de délivrance que ceux délivrés par l'État, il est nécessaire de les soumettre à la procédure de reconnaissance auprès de l'État.

En effet, l'article 19 de la loi de programme pour l'outre-mer, du 21 juillet 2003, précise que sur proposition des autorités compétentes de la Polynésie française, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française sont reconnus par l'État par un arrêté au même titre que ceux qu'il délivre pour son compte.

Les titres professionnels en question porteront ainsi la mention « *Reconnu par l'État* » et seront inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Les étapes de la procédure de reconnaissance des titres professionnels se déclinent comme suit :

- Étape 1 : après examen par le conseil des ministres et par l'assemblée de la Polynésie française, le président de la Polynésie française adresse au haut-commissaire de la République une demande de reconnaissance accompagnée d'un dossier contenant la délibération de l'assemblée de la Polynésie française relative à la demande de reconnaissance du titre professionnel concerné ;
- Étape 2 : le haut-commissaire transmet ledit dossier avec son avis au Ministre de l'emploi de l'État dans un délai de quinze jours ;
- Étape 3 : le Ministre de l'emploi de l'État dispose d'un délai de quatre mois pour prendre sa décision.

Aussi, le présent projet de délibération relatif à la demande de reconnaissance par l'État formule ladite demande (*article 2*), précise les titres professionnels concernés (*article 3*) et l'autorité ministérielle habilitée à leur délivrance (*article 1^{er}*), annexe les documents de référence relatifs au descriptif des activités et compétences (Référentiel Professionnel) et au système d'évaluation (*Référentiel de Certification*), et enfin énonce l'engagement du président de la Polynésie française au signalement de toute modification intervenant avant la reconnaissance et au respect des conditions de délivrance et à l'exercice de mission de contrôle (*articles 4 et 5*).

Il est rappelé qu'à ce jour, sur les 37 titres polynésiens existants, 28 sont déjà reconnus par l'État (*cf. détail des titres professionnels concernés et éléments de bilan, en annexe au présent rapport*), étant précisé que l'État a réservé une suite favorable à l'ensemble des demandes de reconnaissance soumises depuis 2012.

Le CFPA est actuellement le seul organisme habilité à organiser des formations en vue de la délivrance de ces titres professionnels, mais cette possibilité est également ouverte à d'autres organismes, à la condition d'obtenir un agrément auprès du ministre en charge de la formation professionnelle (*cf. procédure d'agrément prévue aux articles A. 6345-1 et suivants du code du travail*).

Il convient de préciser que la certification est une garantie de compétences pour le salarié, et pour l'employeur vis-à-vis de sa clientèle. Le diplôme constitue en outre un élément important dans les négociations portant sur la rémunération, conformément aux conventions collectives applicables. Enfin, il est à noter que cela procure également la possibilité de se présenter à des concours.

*
* *

Tel est donc l'objet du projet de délibération ci-joint, que les rapporteuses proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, d'adopter.

LES RAPPORTEURES

Armelle MERCERON

Isabelle SACHET

TITRES PROFESSIONNELS

CREATION 2012

N° ordre	Intitulé TP	Intitulé réduit	Référence arrêté de création (JOPF du 26/07/2012, n° 31 NS)
1	Agent d'entretien du bâtiment	AEB	Arrêté n° 889 CM du 13 juillet 2012
2	Assistant de vie aux familles	ADVF	Arrêté n° 890 CM du 13 juillet 2012
3	Agent d'hôtellerie	AH	Arrêté n° 891 CM du 13 juillet 2012
4	Agent de maintenance en marine de plaisance	AMMP	Arrêté n° 892 CM du 13 juillet 2012
5	Carrossier réparateur	CR	Arrêté n° 893 CM du 13 juillet 2012
6	Cuisinier	CUI	Arrêté n° 894 CM du 13 juillet 2012
7	Electricien d'équipement	EE	Arrêté n° 895 CM du 13 juillet 2012
8	Employé commercial en magasin	ECM	Arrêté n° 896 CM du 13 juillet 2012
9	Fabrication de vêtement sur mesure	FVM	Arrêté n° 897 CM du 13 juillet 2012
10	Mécanicien réparateur automobile	MRA	Arrêté n° 898 CM du 13 juillet 2012
11	Ouvrier du paysage	OP	Arrêté n° 899 CM du 13 juillet 2012
12	Ouvrier de production horticole ornementale	OPHO	Arrêté n° 900 CM du 13 juillet 2012
13	Peintre en bâtiment	PBat	Arrêté n° 901 CM du 13 juillet 2012
14	Peintre en carrosserie	PC	Arrêté n° 902 CM du 13 juillet 2012
15	Secrétaire comptable	SC	Arrêté n° 903 CM du 13 juillet 2012
16	Serveur en restauration	SER	Arrêté n° 904 CM du 13 juillet 2012
17	Technicien d'accueil touristique, option accompagnement – Nouvel intitulé : Accompagnateur de tourisme.	TATAC (ancien intitulé) – AT (nouvel intitulé – 2014)	Arrêté n° 905 CM du 13 juillet 2012
18	Technicien d'assistance en informatique	TAI	Arrêté n° 906 CM du 13 juillet 2012
19	Vendeur conseil en magasin	VCM	Arrêté n° 907 CM du 13 juillet 2012
*20	* Couturier de prêt-à-porter	CPP*	Arrêté n° 908 CM du 13 juillet 2012
*21	* Installateur en sanitaire, climatisation et énergies renouvelables	ISER*	Arrêté n° 909 CM du 13 juillet 2012
22	Mécanicien d'équipements et d'engins motorisés, matériels parcs et jardins	MEEM-MPJ	Arrêté n° 917 CM du 16 juillet 2012
23	Mécanicien d'équipements réparateur en marine de plaisance réparateur en marine de plaisance	MRMP	Arrêté n° 918 CM du 16 juillet 2012
24	Menuisier d'agencement (ancien) – Menuisier agenceur (nouvel intitulé)	MAG	Arrêté n° 919 CM du 16 juillet 2012
25	Métallier	Metal	Arrêté n° 920 CM du 16 juillet 2012
26	Monteur dépanneur frigoriste	MDF	Arrêté n° 921 du 16 juillet 2012

Observation : 24 TP reconnus par l'Etat à la demande de la Polynésie française – Référence : Arrêté du 10 avril 2013 modifiant l'arrêté du 22 février 2008 (JORF du 23/04/2013 – texte 26)
(2 TP spécifiques à la PF pour lesquels la reconnaissance n'a pas été demandée (n° 20 et 21))°

TITRES PROFESSIONNELS

CREATION 2015

N° ordre	Intitulé TP	Intitulé réduit	Référence arrêté de création (parution au JOPF du 05/05/2015, n° 36)
1	Agent de fabrication d'ensembles métalliques	AFEM	Arrêté n° 468 CM du 12 avril 2015
2	Agent de propreté et d'hygiène	APH	Arrêté n° 469 CM du 12 avril 2015
3	Réceptionniste d'hôtellerie	RH	Arrêté n° 470 CM du 12 avril 2015
4	Chef d'équipe gros oeuvre	CEGO	Arrêté n° 471CM du 12 avril 2015

Observation : 4 TP reconnus par l'Etat - Référence : Arrêté du 03 août 2016 portant reconnaissance des titres professionnels d'agent de fabrication d'ensembles métalliques, d'agent de propreté et d'hygiène, de réceptionniste en hôtellerie et de chef d'équipe gros oeuvre – (JORF du 07/09/2016 – texte 16).

TOTAL TP reconnus par l'Etat = 28 (24 + 4) –
(Aucun refus de reconnaissance opposé par l'Etat).

TITRES PROFESSIONNELS

CREATION 2016

N° ordre	Intitulé TP	Intitulé réduit	Référence arrêté de création (parution au JOPF n° 92 du 15/11/2016).
1	Carreleur	CAR	Arrêté n° 1743 CM du 7 novembre 2016
2	Couturier d'ameublement	CA	Arrêté n° 1744 CM du 7 novembre 2016
3	Maçon	Maçon	Arrêté n° 1745 CM du 7 novembre 2016
4	Manager d'univers marchand	MUM	Arrêté n° 1746 CM du 7 novembre 2016
5	Soudeur	SOUD	Arrêté n° 1747 CM du 7 novembre 2016
6	Technicien d'équipement en électricité	TEE	Arrêté n° 1748 CM du 7 novembre 2016
7	Technicien supérieur de support en informatique	T2SI	Arrêté n° 1749 CM du 7 novembre 2016

Observation : 7 TP avec demande de reconnaissance par l'Etat – procédure en cours.

Bilan des titres en 2016 au CFPA

En 2016, il y a eu 400 sorties de formations, Il y a CPP et ISCER qui ne sont que des titres Polynésiens soit un volume de 62 . S'ajoute les 244 titres reconnus et 62 attestations de stage.

Formation	Nbre de candidats inscrits en début de formation	Nbre de candidats convoqués aux SE*	Nbre de candidats présents aux SE	Nbre de candidats absents aux SE	Nbre de candidats admis au titre	Nbre de candidats ayant obtenu 1 ou plusieurs CCP	Nbre de candidats en échec
DOMAINE DE L'INDUSTRIE							
Electricité d'équipement (EE)	14	11	10	1	7	3	0
DOMAINE DU TERTIAIRE							
Couturier de prêt-à-porter (CPP)	10	8	8	0	5	3	0
Assistant de vie aux familles (ADVF)	12	11	11	0	9	1	1
Serveur en restauration (SER)	10	10	10	0	10	0	0
Agent d'hôtellerie (AH)	10	10	10	0	6	4	0
Employé commercial en magasin (ECM)	12	11	10	1	9	1	0
Cuisinier (CUI)	10	9	9	0	2	7	0
DOMAINE DU BATIMENT							
Agent d'entretien du bâtiment (AEB)	14	6	5	1	4	1	0
TOTAL	92	76	73	3	52	20	1
TOTAL en %	/	/	100%	/	71,30%	27,40%	1,30%

Bilan 2013-2016

Année	Nbre de sessions de formation	Nbre de candidats inscrits en début de formation	Nbre de candidats convoqués aux SE*	Nbre de candidats présents aux SE	Nbre de candidats absents aux SE	Nbre de candidats admis au titre	Nbre de candidats ayant obtenu 1 ou plusieurs CCP
2013 (sept –déc)	8	92	76	73	3	52	20
2014	25	284	252	248	4	210	24
2015	25	272	252	246	6	216	21
2016	32	379	338	333	5	306	15
TOTAL	90	1027	918	900	18	784	80

En 2016 au bilan il y a eu 62 titres Polynésiens et 244 titres décernés reconnus par l'état et 62 attestation de stage,

Bilan formations non titrées en 2016,

<i>Formations non titrées</i>	<i>Candidats inscrits en début de formation</i>	<i>Candidats en fin de formation</i>	<i>Arrêt de formation</i>				<i>Attestation de stage</i>
<i>Formation aux métiers du tertiaires (FMT)</i>	33	33	2				31
<i>Préparation à la formation et à l'insertion (PFI) remise à niveau</i>	11	11	0				11
<i>Initiation aux travaux d'emplois multiples (ITEM) (pré-qualifiante)</i>	22	20	0				20

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CFP1600975DL

DÉLIBÉRATION N° /APF
DU

relative à une demande de reconnaissance par l'État des titres professionnels préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'Éducation ;

Vu le code du travail et notamment les articles Lp. 6312-1, Lp. 6312-8 à 16, Lp. 6411-1 et Lp. 6412-1 à 7 ;

Vu l'arrêté n° 1743 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Carreleur » ;

Vu l'arrêté n° 1744 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement » ;

Vu l'arrêté n° 1745 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Maçon » ;

Vu l'arrêté n° 1746 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Manager d'univers marchand » ;

Vu l'arrêté n° 1747 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Soudeur (se) » ;

Vu l'arrêté n° 1748 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité » ;

Vu l'arrêté n° 1749 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique » ;

Vu l'arrêté n° 2363 CM du 27 décembre 2016 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2016/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- La présente délibération a pour objet la demande de reconnaissance par l'État des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.

Article 2.- La demande de reconnaissance concerne les titres à finalité professionnelle qui ont une correspondance étroite avec ceux du ministère en charge de l'emploi en France et qui servent de référence aux titres délivrés en Polynésie française.

Article 3.- Les titres à finalité professionnelle entrant dans le champ d'application de cette demande de reconnaissance sont les suivants :

Intitulé du titre professionnel	Sigle	Référence de l'arrêté de création du titre professionnel
Carreleur	CARR	N° 1743 CM du 7 novembre 2016
Couturier(ère) d'ameublement	CA	N° 1744 CM du 7 novembre 2016
Maçon	Maçon	N° 1745 CM du 7 novembre 2016
Manager d'univers marchand	MUM	N° 1746 CM du 7 novembre 2016
Soudeur (se)	SOUD	N° 1747 CM du 7 novembre 2016
Technicien(ne) d'équipement en électricité	TEE	N° 1748 CM du 7 novembre 2016
Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique	T2SI	N° 1749 CM du 7 novembre 2016

Les informations relatives aux activités et aux compétences liées à la qualification visée ainsi que les modalités de l'examen et les conditions de délivrance du titre sont décrites aux annexes jointes à la présente délibération.

Article 4.- Le Président de la Polynésie française signalera toute modification qui interviendrait antérieurement ou postérieurement à la reconnaissance du titre.

Article 5.- Le Président de la Polynésie française s'engage à :

- respecter les conditions de délivrance des sept titres à finalité professionnelle, une fois intervenue la reconnaissance par l'État ;
- permettre l'exercice de mission de contrôle diligentée par le ou les ministères. Ces missions s'apprécient par un contrôle sur pièces et sur place des conditions dans lesquelles la préparation aux titres et la délivrance de ceux-ci sont organisées.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Loïs SALMON-AMARU

Marcel TUIHANI



portant création du titre professionnel de « Carreleur »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600832AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Vu le Code du travail et notamment son article LP 6312-13 ;

Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du 03 NOV. 2016

Ampliations :

- PR 1
- VP 1
- SGG 1
- DMRA 1
- REG 1
- SCM 1
- MTS 1
- CFPA 1
- SEFI 1
- TRAV 1
- JOPF 1

Trans. (avec AR) :

- HC 1

ARRETE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - Le titre professionnel de « Carreleur » est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité «Bâtiment : finitions», 233 s.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Article 2. - Le titre professionnel de « Carreleur » est composé des deux blocs de compétences suivants :

- réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques ;
- réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques.

Ces blocs de compétences peuvent être sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles.

Article 3. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Carreleur » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 4. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- maîtrise des savoirs de base (lire, écrire) ;

- maîtrise du calcul arithmétique de base (les 4 opérations, les conversions, les calculs de surfaces, volume, la règle de 3).

Article 5. - La formation se compose de trois modules et de deux périodes de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- réaliser la construction de supports neufs et la préparation de supports existants, préalablement à la pose de carreaux céramiques ;
- réaliser des chapes dont la finition restera apparente (sous-sol de maison individuelle) ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (carreaux céramiques), indépendamment des divers poses des carreaux céramiques ;
- poser des matériaux d'interposition pour chaque type de pose en fonction des contraintes techniques des chantiers.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 6. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de « Carreleur » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) Un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) Une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 7. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 8. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) de l'épreuve de synthèse comportant deux parties :
 - une mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet ;
 - un questionnaire professionnel ;
- b) du dossier de synthèse de pratique professionnel (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- d) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 9. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 10. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 11. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (chef d'entreprise, chef de chantier). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 12. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Carreleur ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 13. - Le titre professionnel de « Carreleur » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 14. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Priscille, Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« CARRELEUR »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 1/19
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

I - Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : CARRELEUR

Sigle du titre professionnel : CARR

Niveau : V

Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Code(s) ROME : F1608

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP).
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE).
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès progressif par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) De tous les CCP au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un binôme d'évaluateurs au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du DSPP.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 2/19
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

2.4. Les compétences des candidats pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité à laquelle conduit le CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en oeuvre des épreuves pour le candidat, le jury ou binôme d'évaluateurs, et le centre organisateur.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 3/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Epreuve de synthèse : Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	08 h 30 mn	A partir de documents de travail (plan / descriptif), le candidat construira un support type muret en retour d'angle sur lequel il réalisera une pose collée de carreaux céramiques. Dans l'encombrement de ce muret, le candidat effectuera la pose de matériaux d'interposition et la pose scellée de carreaux céramiques.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	00 h 30 mn	L'ensemble des candidats est réuni pour remplir le questionnaire sous surveillance.
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 25 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP (d'une durée de 10 minutes)
	Par candidat, durée de l'épreuve	09 h 25 mn dont 00 h 25 mn devant le jury	

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 4/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation Professionnelle	Autres modalités d'évaluation			
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques						
Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	<p>les consignes générales données par le plan sont respectées</p> <p>l'aplomb, le niveau, la planéité du support construit sont conformes à la réglementation</p> <p>la finition de la construction permet la pose collée de carreaux céramiques dans de bonnes conditions</p> <p>le choix du produit de préparation est adapté aux différents supports</p> <p>la préparation et la mise en oeuvre des produits d'adaptation de supports respectent les prescriptions</p> <p>les normes en matière d'adaptation des supports existants sont connues</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques	<p>les principes d'implantation sont connus</p> <p>les notions de compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au sol sont connues</p> <p>le mode opératoire de réalisation de pose collée de carreaux céramiques au sol est maîtrisé</p> <p>les prescriptions des fabricants concernant la préparation et le mode opératoire de mise en oeuvre des matériaux d'interposition sont connues</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 5/19		

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation Professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques	<p>les consignes générales données par le plan sont respectées</p> <p>les qualités techniques du mur carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des profilés, jointoiement) respectent les seuils de recevabilité de la profession</p> <p>les prescriptions des fabricants concernant la préparation et le mode opératoire de mise en oeuvre des matériaux d'interposition sont connues</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques					
Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	<p>la préparation et la mise en oeuvre des produits d'interposition respectent les prescriptions des fabricants</p> <p>les normes de préparation et de mise en oeuvre de la chape sont connues</p> <p>les normes de tolérance (niveau/planéité) de la chape finie sont connues</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 6/19	

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation Professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	<p>les consignes générales données par le plan sont respectées</p> <p>la préparation et la mise en oeuvre des produits d'interposition respectent les prescriptions des fabricants</p> <p>les normes de préparation et de mise en oeuvre du mortier de pose sont respectées</p> <p>l'implantation des carreaux est pertinente</p> <p>les carreaux céramiques sont scellés correctement (test d'arrachement)</p> <p>les normes de tolérance (niveau/planéité) de l'ensemble sont conformes à la réglementation</p> <p>les travaux de finition (pose des accessoires, jointoiement) sont conformes</p>	☒	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 7/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	<p>Poser des Travailler en équipe matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques</p>
Mettre en oeuvre des modes opératoires	<p>Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques</p>
Organiser, préparer une action	<p>Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées</p> <p>Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques</p>

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 8/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

4.1. **Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 25 min**

4.2. Protocole d'intervention du jury:

Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat et évalue sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle, hors la présence du candidat.

4.3. **Conditions particulières de composition du jury :**

Sans objet.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant sera présent dès le début de la session de certification, jusqu'à l'arrivée des membres du jury.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« CARRELEUR »

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 9/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 10/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

CCP 1

Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	04 h 10 min	A partir de documents de travail (plan/descriptif), le candidat construira un support type muret sur lequel il réalisera une pose collée de carreaux céramiques.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	00 h 20 min	L'ensemble des candidats est réuni pour remplir le questionnaire sous surveillance.
Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Le binôme d'évaluateurs est présent pendant la période suivante :
La dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat.

La période ci-dessus mentionnée se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs qui observe le comportement professionnel du candidat.
Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

Un surveillant est présent durant la passation du questionnaire professionnel par les candidats et pendant la partie de la mise en situation professionnelle où le binôme d'évaluateurs n'est pas présent.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 11/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 12/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	04 h 15 min	A partir de documents de travail (plan/descriptif), le candidat réalisera une pose scellée de carreaux céramiques associée à la pose d'un matériau d'interposition.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	00 h 10 min	L'ensemble des candidats est réuni pour remplir le questionnaire sous surveillance.
Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :
Le binôme d'évaluateurs est présent pendant la période suivante :
La dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat.

La période ci-dessus mentionnée se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs qui observe le comportement professionnel du candidat.
Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

Un surveillant est présent durant la passation du questionnaire professionnel par les candidats et pendant la partie de la mise en situation professionnelle où le binôme d'évaluateurs n'est pas présent.

Annexe
Plateau technique d'évaluation

CARRELEUR

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Local ou atelier permettant l'implantation de surfaces individuelles de travail d'une emprise au sol de 2,50m par 2,50 m.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Le sol de l'atelier devra être à base ciment (béton surface/chape) et être plan et de niveau. Les surfaces de travail devront être matérialisées par traçage au sol avec accès et voies de circulation.
Questionnement professionnel	Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante en fonction du nombre de candidats.	Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité de l'écrit de chaque candidat.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 15/19
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations.
Postes de travail	1	Emprise au sol : 2,50 m par 2,70 m.	1	La surface de travail devra être matérialisée au préalable à l'épreuve.
Outils / Outillages	1	Auge caoutchouc 410x320.	1	Sans objet
	1	Balai coco.	2	Sans objet
	1	Batte de carreleur.	1	Sans objet
	1	Brouette.	8	Sans objet
	1	Caisse à outils.	1	Sans objet
	1	Cisaille pour profilés PVC.	4	Sans objet
	1	Cordeau à tracer.	1	Sans objet
	1	Couteau à lame rétractable (cutter).	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon.	1	Sans objet
	1	Disqueuse diamètre 125 équipée d'un disque à matériaux.	8	Sans objet
	1	Ensemble kit à joints.	8	Sans objet
	1	Éponge.	1	Sans objet
	1	Équerre à talon.	1	Sans objet
	1	Équerre de maçon.	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
1	Hachette de carreleur.	1	Sans objet	

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 16/19
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations.
Outils / Outillages	1	Jeu de 2 feuilards de 1 ml.	1	Sans objet
	1	Jeu de couteaux à enduire de 100 et 160 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de peignes à colle de 6 et 8 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de règles alu de 1,50 et 2,00 m	1	Sans objet
	1	Jeu de taloches plastiques 28x42 et 18x27.	1	Sans objet
	1	Machin coupe carreaux (carrelotte)	8	La machine doit permettre de couper des carreaux de 50 cm minimum.
	1	Maillet en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Masselle.	1	Sans objet
	1	Mètre à ruban.	1	Sans objet
	1	Niveau antichoc de 60 cm.	1	Sans objet
	1	Peigne à colle pour bloc de béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Pelle.	1	Sans objet
	1	Pierre de carborundum.	1	Sans objet
	1	Raclette à joints de faïence.	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique de 25 ml.	8	Sans objet
	1	Scie au carbure de tungstène pour béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Seau en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Tenaille russe.	1	Sans objet
	1	Truelle carrée.	1	Sans objet
	1	Truelle de cimentier.	1	Sans objet
1	Truelle langue de chat.	1	Sans objet	

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 17/19
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Equipements de protection individuelle (EPI) ou	1	Chaussures de sécurité. 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	Gants de manutention. 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Peuvent être remplacées par pantalon équipé de genouillères
		Lunettes de sécurité.	1	Sans objet
Matières d'oeuvre	1	Environ 0,100 m³ de sable 05.	1	Sans objet
	1	Environ 1,5 m² de carrelage mural de dimensions 20x20 ou 15x15 ou 20x25.	1	Sans objet
	1	Environ 2 kg de produit à joints de carrelage de sol.	1	Sans objet
	1	Environ 2 kg de produit à joints de carrelage mural.	1	Sans objet
	1	Environ 2 m² de polyane.	1	Sans objet
	1	Environ 2,50 ml de joint périphérique mousse	1	Sans objet
	1	Environ 2m² de carrelage de sol de dimensions 20x20 ou 30x30 ou 33,5x33,5.	1	Sans objet
	1	1 Environ 3 m² de bloc de béton cellulaire 62,5x50x10 (9 unités).	1	Sans objet
	1	Environ 3 ml d'adhésif de protection. 1 Pour maintien du polyane au mur.	1	Sans objet
	1	Environ 3 ml d'adhésif de protection.	1	Sans objet
	1	Environ 35 kg de ciment CEM B 32,5 R.	1	Sans objet
	1	Environ 4 kg de mortier colle à béton cellulaire. 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	1 Environ 5 kg d'adhésif pour collage de la céramique murale 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	1 Profilé d'angle PVC Longueur 2,50 m + accessoire d'angle associé	1	A adapter à l'épaisseur du carreau.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 18/19
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Carreleur (CARR)	Page 10/10
------------------	---------------------------	---------------------------	------------------	------------



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« CARRELEUR »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 1/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Référentiel professionnel du titre: «CARRELEUR »

FICHE EMPLOI TYPE

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Préalablement à la pose de carreaux céramiques, le carreleur réalise la construction de supports neufs et la préparation de supports existants.

Il pose du carrelage :

- collé au mur
- collé au sol
- scellé au sol sur mortier de pose.

Indépendamment des diverses poses de carreaux céramiques, le carreleur réalise des chapes dont la finition restera apparente (sous-sol de maison individuelle) ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (carreaux céramiques).

Pour chaque type de pose et en fonction des contraintes techniques des chantiers, le carreleur peut être amené à poser des matériaux d'interposition.

Le carreleur travaille sur des chantiers de construction, neufs ou de rénovation, le plus souvent en locaux couverts mais il peut également intervenir en extérieur, lors de la réalisation de terrasse ou balcon.

Il travaille dans des entreprises de taille variable.

Le travail individuel ou en équipe est conditionné par la nature et l'importance du chantier. La pose scellée de carreaux céramiques, en raison de ses contraintes physiques et techniques, se réalise le plus souvent en équipe de deux ou trois ouvriers.

Le carreleur travaille souvent, lors de ces chantiers, en parallèle avec d'autres corps de métiers. Il travaille parfois en hauteur et manipule souvent des charges.

Il peut être amené à exercer ses activités professionnelles :

- suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de pose scellée),
 - dans des conditions inhérentes au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit),
 - parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements de moyenne durée.
- Pour toutes ces raisons, le carreleur doit posséder une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

Dans sa pratique, il tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- construction de pavillons individuels,
- réalisation de logements collectifs ou bureaux tertiaire,
- construction industrielle ou agricole.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Carreleur
- Dalleur

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 2/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Règlementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Pour la tenue de l'emploi :
Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques :
 - Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
 - Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
 - Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
2. Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques :
 - Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
 - Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Code(s) NSF :
233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F1608 Pose de revêtements rigides

FICHE ACTIVITE TYPE

N° 1

Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de pose collée de carreaux céramiques, à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover.

La production comprend, selon le type de chantier :
- la construction de supports neufs (muret, habillage, gaine technique),
- la réception des supports existants à carrelé,
- la préparation préalable des supports neufs ou existants (enduisage, ragréage),
- la pose de matériaux d'interposition,
- la pose collée de carreaux céramiques au sol et au mur.

Cette activité s'effectue le plus souvent dans des locaux clos et couverts mais également à l'extérieur sur des terrasses ou des balcons par exemple.
Elle implique pour le professionnel une connaissance de différents produits et matériaux permettant la construction de supports à carrelé mais également la maîtrise de divers procédés techniques associés à la pose collée.
Cette activité représente la part la plus importante du volume de travail du carreleur. En intérieur, elle est conditionnée à l'intervention, en amont, d'autres corps d'état.

Les contraintes d'exécution des travaux sont liées aux matériaux et aux techniques de mise en oeuvre, au type de chantier (travaux neufs, rénovation, en intérieur, en extérieur) ainsi qu'aux organisations de l'entreprise et de l'équipe.

Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions, essentiellement pour l'implantation des départs de pose.

Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, elles sont réalisées avec l'aide du responsable d'équipe.

Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.

Le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont donnés par son responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les consignes de sécurité et de relation avec l'environnement sont implicites. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants, nécessaires à une bonne mise en oeuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

Règlementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :
Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 3/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 4/2
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	----------

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

FICHE ACTIVITÉ TYPE

N° 2

Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des chapes et la pose scellée de carreaux céramiques à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover.

A ces travaux, il associe la pose de divers matériaux d'interposition.

La production comprend selon le type de chantier :

- la réception des supports,
- la pose des matériaux d'interposition,
- la réalisation de chapes traditionnelles,
- la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques,
- les travaux de finition.

En évitant les délais de séchage des supports, la technique de pose de carreaux sur chape fraîche permet de diminuer la durée des chantiers. La maîtrise de cette activité est très recherchée par les entreprises. Sa réalisation est conditionnée à l'exécution préalable des travaux de maçonnerie, de plâtre et d'une partie de préparation des travaux de chauffage, d'électricité et d'installation sanitaire.

En raison de fortes contraintes liées à sa mise en oeuvre et également en fonction de l'importance des chantiers, cette activité est généralement effectuée en équipe de deux ou trois ouvriers. Un responsable d'équipe organise les approvisionnements, donne préalablement les consignes générales sur le chantier et revient ponctuellement vérifier la qualité des prestations effectuées.

Les contraintes d'exécution des travaux sont liées aux matériaux et aux techniques de mise en oeuvre, au type de chantier (travaux neufs, rénovation, en intérieur, en extérieur) ainsi qu'aux organisations de l'entreprise et de l'équipe.

Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions essentiellement pour l'implantation des dépôts de pose.

Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, celles-ci sont réalisées avec l'aide du responsable d'équipe. Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.

L'activité de la journée de travail est organisée en équipe à partir des objectifs de production qui sont donnés par le responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants nécessaires à une bonne mise en oeuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 5/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 6/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les sols ou les murs existants à carreler ou sur lesquels les supports seront construits
Préparer le produit adapté au matériau constituant le sol ou le mur pour le rendre conforme
Apprêter le sol ou le mur avec ce produit
Implanter et tracer l'emplacement du support selon les plans ou croquis reçus
Préparer le produit de collage adapté au matériau du support
Poser et assembler les matériaux composant le support
Réaliser les travaux de finition sur le support réalisé (bouchage, ratissage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, parfois en hauteur et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes données par le plan ou par le chef de chantier concernant la vérification des sols ou des murs existants et l'implantation du support sont respectées
Les qualités techniques du support construit ou du mur et du sol préparés (aplomb, niveau, planéité) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le choix du produit de collage est adapté au matériau du support
Le choix du produit de préparation est adapté au matériau constituant le sol ou le mur
La préparation et la mise en oeuvre des produits pour les sols, les murs ou les supports respectent les prescriptions des fabricants
Le poste de travail ainsi que les supports, les sols et les murs sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux et produits utilisés pour construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue de réaliser une pose collée de carreaux

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 7/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 8/2
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	----------

Diagnostiquer les différents supports de réception
 Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur support à construire
 Construire le support en respectant les normes de mise en oeuvre
 Diagnostiquer le support existant à préparer
 Choisir, préparer le produit adapté pour réparer le support
 Préparer le support à carreler en le rendant conforme à la réception de pose collée de carreaux
 céramiques
 Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
 Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
 Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 2

Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
 Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
 et/ou poser des carreaux céramiques
 Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de coller les carreaux
 céramiques (matériaux pour l'acoustique/l'étanchéité).
 Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
 Préparer, étaler le mortier colle
 Poser les carreaux céramiques et les matériaux associés (baguettes, profilés)
 Réaliser les travaux de finition (jointoiement, nettoyage)
 Nettoyer son chantier
 Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de
 constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de
 chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier et manipule souvent des charges. Ces
 conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
 La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du
 travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (préparation et séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (sens
 d'implantation des carreaux par exemple)
 La compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose collée de carreaux
 céramiques au sol est vérifiée
 La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition et de collage respectent les
 prescriptions des fabricants
 L'implantation des carreaux céramiques est pertinente
 Les qualités techniques du sol carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose
 des matériaux associés, jointoiement) respectent les seuils de recevabilité de la profession
 Le poste de travail ainsi que les sols carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
 Lire et exploiter un document fabricant
 Connaître les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et de la
 réalisation de pose collée au sol de carreaux céramiques

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 9/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 10/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Diagnostiquer les différents supports de réception
 Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en oeuvre
 Réaliser l'implantation au sol des carreaux céramiques
 Étaler et peigner au sol le produit de collage
 Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
 Coller les carreaux au sol en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
 Tracer, réaliser et coller les coupes
 Réaliser la coulée de joints
 Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
 Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
 Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 3

Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
 Réceptionner les supports verticaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition et/ou poser des carreaux céramiques
 Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de coller les carreaux céramiques (matériaux pour l'étanchéité)
 Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
 Préparer, étaler le mortier colle ou l'adhésif
 Poser les carreaux céramiques et les matériaux associés (baguettes, profilés)
 Réaliser les travaux de finition (jointoiement, nettoyage)
 Nettoyer son chantier
 Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, parfois en hauteur et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
 La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (préparation et séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (implantation et dimension de la zone carrelée par exemple)
 La compatibilité des supports verticaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au mur est vérifiée
 La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition et de collage respectent les prescriptions des fabricants
 L'implantation des carreaux est pertinente
 Les qualités techniques du mur carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des matériaux associés, jointoiement) respectent les seuils de recevabilité de la profession
 Le poste de travail ainsi que les murs carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
 Lire et exploiter un document fabricant
 Connaître les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de pose collée au mur de carreaux céramiques

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 11/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 12/
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	----------

Diagnostiquer les différents supports de réception
 Poser les matériaux d'interposition au mur en respectant les normes de mise en oeuvre
 Réaliser l'implantation au mur des carreaux céramiques
 Etaler et peigner au mur le produit de collage
 Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
 Coller les carreaux au mur en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
 Tracer, réaliser et coller les coupes
 Réaliser la coulée de joints
 Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
 Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
 Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 4

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
 Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
 Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de réaliser des chapes (matériaux de désolidarisation/ d'isolation thermique/acoustique)
 Préparer son mortier de chape
 Dresser la chape
 Réaliser les travaux de finition sur la chape (talochage, lissage, bouchardage)
 Nettoyer son chantier
 Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective. La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (importante surface de chape à réaliser d'une seule traite).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (emplacement et type de chape par exemple)
 La compatibilité des supports horizontaux existants avec la pose des matériaux d'interposition est vérifiée
 La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition respectent les prescriptions des fabricants
 La préparation et la mise en oeuvre de la chape respectent les règles de la profession
 Les caractéristiques de la chape finie (niveau, planéité par exemple) et des joints et profilés (positionnement,) respectent les seuils de recevabilité de la profession

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages muraux de travaux d'aménagements intérieurs
 Lire et exploiter un document fabricant
 Connaître les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de chapes talochées et lissées

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 13/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 14/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Diagnostiquer les différents supports de réception
 Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en oeuvre
 Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
 Préparer le mortier de chape en respectant les dosages prescrits
 Dresser de la chape
 Réaliser les travaux de finition sur la chape
 Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
 Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
 Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 5

Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
 Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
 Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de réaliser la pose scellée (matériaux de désolidarisation/ d'isolation thermique/acoustique)
 Préparer son mortier de pose
 Dresser le mortier de pose
 Réaliser l'implantation et définir le départ de pose
 Poser les carreaux céramiques par scellement
 Réaliser les travaux de finition (jointoiement nettoyage)
 Nettoyer son chantier
 Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective. La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (importante surface de pose scellée à réaliser d'une seule traite).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (implantation du carrelage par exemple)
 La compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose scellée de carreaux céramiques est vérifiée
 La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition respectent les prescriptions des fabricants
 La préparation et la mise en oeuvre du mortier de pose respectent les règles de la profession
 L'implantation des carreaux est pertinente
 Les carreaux céramiques sont scellés correctement (test d'arrachement)
 Les caractéristiques de la zone carrelée (niveau, planéité par exemple) et des joints et profilés (positionnement par exemple) respectent les seuils de recevabilité de la profession
 Le poste de travail ainsi que les sols carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages muraux de travaux d'aménagements intérieurs
 Lire et exploiter un document fabricant
 Connaître les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 15/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 16/2
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	-----------

Diagnostiquer les différents supports de réception
 Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en oeuvre
 Préparer le mortier de pose en respectant les dosages prescrits
 Dresser le mortier de pose
 Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
 Poser par scellement dans la chape fraîche, les carreaux au sol en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
 Tracer, réaliser et poser les coupes
 Réaliser la coulée de joints

Travailler en équipe
 Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
 Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Le professionnel travaille en équipe principalement lors de la réalisation des chapes et de la pose scellée de carreaux céramiques. Ce travail est le plus souvent physique, sur une longue plage horaire, et un travail de coordination de l'équipe permet d'atténuer la pénibilité de ces travaux.

Critères de performance

Les tâches réalisées en équipe sont parfaitement coordonnées
 Les messages oraux transmis sont clairs et compréhensibles
 Les ouvriers s'entraident et se répartissent les tâches
 Les productions journalières individuelles et collectives sont conformes aux objectifs fixés

Mettre en oeuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Le professionnel applique des consignes, des modes opératoires et suit des recommandations prescrites par les fabricants lors de la fabrication des mortiers, des ragréages, des produits de finition, de réalisation de constructions, de pose de carreaux céramiques.

Critères de performance

La fabrication et la mise en oeuvre des produits de réparation, de collage et d'assemblage de matériaux suivent les modes opératoires préconisés par les fabricants

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Le professionnel organise son travail et l'approvisionnement de son chantier en fonction des tâches qui lui sont demandées. Les options techniques retenues, les délais à respecter imposent au professionnel de gérer ses activités au quotidien.

Critères de performance

Les objectifs journaliers individuels sont atteints
 L'organisation du poste de travail est rationnelle et ne crée pas de nuisances ou de perturbation dans le processus de travail
 Le poste de travail respecte les consignes de sécurité

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 17/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 18/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Glossaire technique

Glossaire technique

Mortier de pose

Mélange sable/liant destiné à la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques

Mortier de chape

Mélange sable /liant destiné à la réalisation de chape

Chape

Couche de mortier d'épaisseur limitée destinée à obtenir une bonne planéité et un niveau fini demandé et recevant généralement un revêtement

Pose scellée de carreaux céramiques

Pose au sol de carreaux céramiques directement « scellés » dans un mortier de pose frais dressé préalablement

Pose collée de carreaux céramiques

Pose au sol et au mur de carreaux céramiques par collage avec du mortier colle ou de l'adhésif

Matériaux d'interposition

Matériaux ou produits techniques posés, fixés, collés au sol ou au mur entre le support de réception et la chape, le mortier de pose ou les carreaux céramiques collés

Chape talochée

Chape dont la partie supérieure apparente a été surfacée à l'aide d'une taloche

Chape lissée

Chape dont la partie supérieure apparente a été lissée par adjonction de ciment pur à l'aide d'une lisseuse

Enduisage

Action de préparer, d'apprêter un support vertical avec un matériau fluide ou pâteux afin de le rendre compatible à la réception par collage de carreaux céramiques (utiliser un enduit)

Ragréage

Action de préparer, d'apprêter un support horizontal avec un matériau fluide ou pâteux afin de le rendre compatible à la réception par collage de carreaux céramiques (utiliser un produit de ragréage)

Glossaire du RP

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP.

Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en oeuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en oeuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 19/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel professionnel	Carreleur (CARR)	Page 20/21
------------------	---------------------------	------------------------------	------------------	------------

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en oeuvre de ce savoir-faire.



portant création du titre professionnel de « Couturier(ère)
d'ameublement »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600833AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
DMRA 1
REG 1
SCM 1
MTS 1
CFPA 1
SEFI 1
TRAV 1
JOPF 1

Vu le Code du travail et notamment son article L6312-13 ;
Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;
Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

03 NOV. 2016

ARRETE

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Trans. (avec AR) :

HC 1

Article 1er. - Le titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement » est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité « Habillement », 242 v.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Article 2. - Le titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement » est composé des deux unités constitutives suivantes :

- confectionner des décors de fenêtres ;
- confectionner des housses de literie et de sièges.

Ces unités peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles.

Article 3. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 4. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- savoir lire, comprendre et écrire le français ;
- maîtriser le calcul arithmétique de base (les quatre opérations, les conversions, les calculs de surfaces, volume, la règle de trois).

Article 5. - La formation se compose de deux modules et d'une période de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- confectionner des ouvrages de décorations intérieures : décors de fenêtres, housses de literies et de sièges, à partir de matériaux textiles ;
- contribuer à l'esthétique et au confort des locaux ;
- sélectionner les étoffes et les passementeries, préparer les débits pour obtenir les pièces, réaliser les travaux d'assemblage et de montage, surjeter et piquer à la machine et assurer les finitions manuellement, repasser et emballer en vue de la livraison au client.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 6. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 7. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 8. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) d'un questionnement à partir d'une annexe du DSPP ;
- b) de l'épreuve de synthèse résultant d'une mise en situation professionnelle ;
- c) du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- d) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- e) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 9. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 10. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 11. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (responsable d'atelier de couture d'ameublement, couturier(ère) d'ameublement). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 12. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 13. - Le titre professionnel de « Couturier(ère) d'ameublement » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 14. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Priscille, Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« COUTURIER(ERE) D'AMEUBLEMENT »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel de Certification	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 1/14
------------------	--------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------

1 - Références de la spécialité

Niveau : V
Code(s) NSF : 242 v - Habillement
Code(s) Rome : B1806

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

La mise en situation d'une durée de 6 heures 30, consiste à réaliser le montage et l'assemblage machine, avec finitions en couture main : d'un rideau, d'un voilage et d'une housse de coussin.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Pour les compétences: "confectionner des stores d'intérieur" - "confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie" - "confectionner des housses de sièges", évaluées par un questionnaire à partir du DSPP, le candidat annexera au DSPP un dossier décrivant la mise en oeuvre de chacune de ces compétences.

Chaque dossier se présente sous la forme d'une note explicative présentée au format A4 et accompagnée de trois illustrations. Dans cette note explicative le candidat contextualisera les conditions dans lesquelles la compétence a été exercée en précisant par exemple le lieu : entreprise ou formation, la date, les moyens mis en oeuvre, la nature de la commande. Il s'attachera à présenter trois phases d'exécution (trois illustrations : photo ou dessin ou schéma) dont il donnera une explication succincte en termes professionnels.

La mise en page sera assemblée de la façon suivante : feuillet 1 recto page titre, verso note explicative Comp1 ; feuillet 2 recto photos Comp1, verso

note explicative Comp2 ; ...feuillet 4 recto photos Comp3, verso 4ème de couverture.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

(Cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel de Certification	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 2/14
------------------	--------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------

d) D'un entretien final avec le jury

destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du DSPP, de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel CA

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Confectionner des stores d'intérieur Confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie Confectionner des housses de sièges	00h30 mn	Le jury dispose d'une trame sur laquelle il doit fonder le questionnement qu'il mène avec le candidat.
Epreuve de synthèse : Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Confectionner des rideaux et leurs accessoires Confectionner des vitrages et des voilages Confectionner des housses de coussins	06 h 30 mn	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'un poste de travail et réalise les prestations demandées à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Entretien final		0h 15mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP.
	Par candidat, durée de l'épreuve	07 h 15 mn, dont 00 h 30 mn devant le jury.	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Évaluations complémentaires à l'Épreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Épreuve de synthèse			Élément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Confectionner des décors de fenêtre						
Confectionner des rideaux et leurs accessoires	<ul style="list-style-type: none"> Le devant et le haut du rideau sont rabattus à points cachés La répartition des plis sur la tête est bien calculée Les plis de tête sont piqués d'aplomb Le rideau tombe d'aplomb La pièce est repassée sans plis 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confectionner des stores d'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Les aplacements sont soignés et assemblés sans fronces Les incrustations, ou les passementeries, sont piquées proprement à plat sans fronces ni faux plis Les doublures des côtés et du bas sont montées plaquées Les plis sont parfaitement horizontaux Le mécanisme de relevage est assemblé correctement 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confectionner des vitrages et des voilages	<ul style="list-style-type: none"> Les ourlets de lambants sont réalisés correctement à fourcheuse L'ampleur est correctement prise en compte dans le montage de la tête Le ruban de tête est piqué machine avec coin L'ourlet de pied plombe à bonne hauteur 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confectionner des housses de literie et de sièges						
Confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie	<ul style="list-style-type: none"> L'assemblage des lés est réalisé au raccord, en respectant le sens du fil Le passepoil est monté sans fronces La fermeture à glissière est montée dissimulée, piquée machine La doublure est appliquée et cousue proprement Les finitions, couture main, sont invisibles 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Évaluations complémentaires à l'Épreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Épreuve de synthèse			Élément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Confectionner des housses de coussins	<ul style="list-style-type: none"> Les pièces sont bien soignées La fermeture à glissière est montée dissimulée et piquée proprement Les raccords de passepoil sont réalisés dans le biais Les coutures d'assemblage et de finition sont invisibles La garniture ne fonce pas dans l'enveloppe finie 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confectionner des housses de sièges	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation des gabarils respecte les formes du siège Le droit fil et le sens du tissu sont respectés lors de la coupe des pièces Les finitions : nœuds et ourlets, sont nettes Les passepoils, si présents, sont cousus sans fronces avec raccords dans le biais La housse épouse la forme du siège sans poches d'aisance ni plis de tension 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre CA

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	La mise en page respecte les règles de communication visuelle Les documents à l'adresse du client : texte, photos, dessins, schémas, sont soignés et explicites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent lors de la mise en situation professionnelle pour observer le comportement professionnel des candidats et pour évaluer les réalisations professionnelles.

Conditions particulières de composition du jury :

Pas de condition particulière

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Le surveillant veille au bon déroulement des épreuves.

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Couturier(ère) d'ameublement

➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Le plateau technique (atelier de formation ou entreprise), accessible à tous, permet la coupe, le montage, le piquage et la finition main de décors d'ameublement.

➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Atelier de couture constitué d'une zone pour les machines à coudre stationnaires et d'une zone de tables permettant le travail manuel. Les espaces individuels de travail sur table sont correctement éclairés et de surface suffisante pour le travail des candidats et l'observation par les jurys.	Les matériels cités ci-dessous sont considérés conformes, équipés des protections adaptées et homologuées, des accessoires, outillages nécessaires et d'usage courant en atelier de couture d'ameublement

➤ Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 8 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Zone machines à coudre stationnaires. Zone équipée de 4 tables pour travail manuel.	Espace individuel sur une table telle qu'utilisée dans la profession pour préparer, assembler les ouvrages et en assurer la finition en couture main.

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel de Certification	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 01/4
------------------	-----------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------

Machines et matériel	- 4 machines à coudre triple entraînement - 4 surjeteuses - 2 ourleuses	- 1 machine à coudre simple entraînement - 1 fer à repasser
Petit outillage		Caisse à outils de couturier d'ameublement
Matière d'œuvre		Tissus d'ameublement, doublure, bande de tête, bougran, carton l'hemocollant, passementerie, boutons, fermeture à glissière, galon agrippant, fils
Documentation	Fiche sécurité pour chaque machine	

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel de Certification	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 10/14
------------------	-----------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Couturier(ère) d'ameublement

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Confectionner des décors de fenêtre

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE
 COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Couturier(ère) d'ameublement

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Confectionner des rideaux et leurs accessoires Confectionner des vitrages et des voilages	03 h 50 mn	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'un poste de travail et réalise les prestations demandées à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Confectionner des stores d'intérieur	00h 10 mn	Le candidat présente deux annexes, une par compétence évaluée au travers de cette modalité. Le binôme évaluateur dispose d'une trame sur laquelle il doit fonder le questionnement qu'il mène avec le candidat.
Par candidat, durée de l'épreuve		04 h 00 mn	
Dont devant binôme évaluateurs		00 h 10 mn	

CCP 2 - Confectionner des housses de literie et de sièges

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Confectionner des housses de coussins	03 h 50 mn	Pour la mise en situation professionnelle, le candidat dispose d'un poste de travail et réalise les prestations demandées à partir des documents qui lui sont remis en début d'épreuve.
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Confectionner des housses de sièges Confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie	00 h 10 mn	Le candidat présente deux annexes, une par compétence évaluée au travers de cette modalité. Le binôme évaluateur dispose d'une trame sur laquelle il doit fonder le questionnement qu'il mène avec le candidat
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	04 h 00 mn 00 h 10 mn	

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION
du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

- ✦ Les évaluations complémentaires à l'épreuve de synthèse
Celle modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.
- ✦ Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP
Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de mentionne en quel consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel ou un entretien technique.

- ✦ La mise en situation professionnelle
Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans le référentiel de certification.

✦ La présentation différée d'un projet
Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisée dans le cadre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience, les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

- ✦ Le questionnaire professionnel
Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation professionnelle est impossible à réaliser. Elle permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM) ou ouvertes.

✦ L'entretien technique
L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

L'ENTRETIEN FINAL

L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne. Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Évaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel de Certification	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 13/14
------------------	-----------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel de Certification	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 14/14
------------------	-----------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« COUTURIER(ERE) D'AMEUBLEMENT »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 1/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------

Référentiel Professionnel du Titre : « COUTURIER(ERE) D'AMEUBLEMENT »

FICHE EMPLOI TYPE Couturier(ère) d'ameublement

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le couturier d'ameublement confectionne des ouvrages de décoration intérieure : décors de fenêtre, housses de literie et de sièges, à partir de matériaux textiles. Il contribue à l'esthétique et au confort des locaux.

A partir de consignes verbales précises éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement sélectionne les étoffes et les passementeries, en prépare les débits pour obtenir les pièces, réalise les travaux d'assemblage et de montage, surjette et pique à la machine et assure les finitions manuellement, repasse et emballe en vue de la livraison au client. Le Couturier d'Ameublement travaille essentiellement dans des TPE, très petites entreprises artisanales. En atelier la confection des décors s'effectue sur table, le travail requiert une résistance à la station debout. Des dispositions matérielles permettent de prévenir les troubles musculo-squelettiques : tables adaptées, sièges spécifiques, moyens d'aide à la manutention de charges lourdes ou encombrantes.

Le couturier d'ameublement utilise, pour la confection, des matériels et équipements électriques : machines à coudre, machine surjeteuse, ourleuse, fer à repasser, et pneumatiques : presses, agrafeuses, dans le respect des règles de sécurité.

L'analyse des projets de décoration, la prise de mesure et la mise en place d'éléments de décors demandent un travail chez le client, toutefois les ouvriers de ce niveau ne remplissent jamais seuls ces tâches. Lorsqu'ils y participent sous la responsabilité de leur employeur, ils sont tenus de respecter les règles de sécurité liées au travail en hauteur et de mettre en place les dispositifs de protection des biens dans leur environnement de travail.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de couture d'ameublement
- les entreprises de tapisserie-décoration
- les services de certaines administrations et musées nationaux
- les collectivités territoriales et musées régionaux
- les entreprises de négoce en tissus d'ameublement

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- couturier d'ameublement
- conseiller en décoration
- vendeur en décoration

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Confectionner des décors de fenêtre

Confectionner des rideaux et leurs accessoires
Confectionner des stores d'intérieur
Confectionner des vitrages et des voilages

2. Confectionner des housses de literie et de sièges

Confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie
Confectionner des housses de coussins
Confectionner des housses de sièges

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 2/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Niveau et domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF : 242 v - Habillement

Fiche ROME de rattachement

B1806 Tapisserie - décoration en ameublement

FICHE ACTIVITE TYPE N°1**« Confectionner des décors de fenêtre »****Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice**

Le couturier d'ameublement confectionne des décors de fenêtre de style classique et contemporain tels que les rideaux et leurs accessoires : embrasses, bandeaux et lambrequins ; les vitrages, les voilages et les stores d'intérieur. Il travaille en conformité avec les plans et cahiers des charges d'un décorateur ou la commande directe d'un client. Il contribue à la décoration intérieure de locaux fonctionnels ou d'habitation. Le résultat attendu est la mise à disposition de décors esthétiquement et techniquement acceptables par le client particulier ou professionnel comme : architecte d'intérieur, décorateur.

Le couturier d'ameublement :

- organise son poste de travail,
- calcule et assure les coupes d'étoffes et de passementeries,
- assemble les pièces à plat,
- confectionne des rideaux et leurs accessoires,
- confectionne des vitrages et des voilages,
- confectionne des stores d'intérieur : bateau, américain, à panneaux,
- réalise des ourlets à l'ourleuse,
- monte les mécanismes de manœuvre,
- contrôle son travail et en assure l'emballage pour livraison,
- assure éventuellement la mise en place chez le client.

L'ouvrier de ce niveau travaille de manière sédentaire en atelier selon des horaires réguliers lorsqu'il est salarié. Il utilise des petits matériels électriques et pneumatiques qui nécessitent le respect de règles de sécurité. Lorsqu'il accompagne son employeur chez le client, pour prendre les mesures et mettre en place les décors, il adapte ses horaires aux contraintes du client. Lors d'un travail en hauteur, il met en œuvre et utilise les dispositifs de sécurité nécessaires pour sa protection ainsi que celle de son environnement de travail.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type n°1

Confectionner des rideaux et leurs accessoires

Confectionner des stores d'intérieur

Confectionner des vitrages et des voilages

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 3/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 4/1
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	----------

FICHE ACTIVITE TYPE N°2
« Confectionner des housses de literie et de sièges »

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le couturier d'ameublement confectionne des décors de literie classiques et contemporains tels que les dessus de lit et les accessoires de literie, les housses de coussins et de sièges. Il travaille en conformité avec les plans et cahiers des charges d'un décorateur ou la commande directe d'un client. Il contribue ainsi à la décoration intérieure de locaux d'habitation et de séjour : chambres particulières, chambres d'hôtel. Le résultat attendu est la mise à disposition de décors esthétiquement et techniquement acceptables par le client particulier ou professionnel : décorateur, architecte d'intérieur.

Le couturier d'ameublement :

- organise son poste de travail,
- réalise des gabarits,
- calcule et assure les coupes d'étoffe et de passementeries,
- assemble les pièces à plat et en volume,
- confectionne des dessus de lit et des accessoires de literie,
- confectionne des housses de sièges,
- confectionne des housses de coussins,
- contrôle son travail et en assure l'emballage pour livraison,
- assure éventuellement la mise en place chez le client.

L'ouvrier de ce niveau travaille de manière sédentaire en atelier selon des horaires réguliers lorsqu'il est salarié. Il utilise des petits matériels électriques et pneumatiques qui nécessitent le respect de règles de sécurité.

Lorsqu'il accompagne son employeur chez le client, pour prendre les mesures et mettre en place les décors, il adapte ses horaires aux contraintes du client. Il met en œuvre et utilise les dispositifs nécessaires à la protection de son environnement de travail.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type n°2

Confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie
 Confectionner des housses de coussins
 Confectionner des housses de sièges

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

INTITULE DE LA COMPETENCE 1

Confectionner des rideaux et leurs accessoires

Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

A partir de consignes verbales précises, éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement confectionne des rideaux de différentes formes et styles, ainsi que leurs accessoires décoratifs : embrasses, bandeaux, lambrequins.
 Ces ouvrages viendront décorer une baie, intérieure ou extérieure, de type : porte, fenêtre ou porte-fenêtre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence s'exerce en atelier sous la responsabilité de l'employeur. Elle se réalise seul pour des ouvrages de dimensions domestiques courantes. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de machines à coudre, surjeteuse, ourleuse, fer à repasser. La manœuvre de charges lourdes et encombrantes implique le respect de gestes et postures adaptés.

Critères de performance :

Obtenir un travail techniquement et esthétiquement recevable nécessite de respecter :

- les dimensions de l'ouvrage fini
- la qualité du montage : raccord et sens du tissu, coutures
- la qualité des finitions : application de la passementerie, pas de fils apparents
- la propreté du travail : aplomb, repassage
- les conditions de mise en place et de manœuvre
- les attentes esthétiques du client

Savoir et savoir-faire technique, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels :

Connaissance du calcul des linéaires et des surfaces
 Connaissance du calcul des proportions et des intervalles
 Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la décoration intérieure
 Connaissance des caractéristiques des styles d'ameublement
 Connaissance des technologies des matériaux : tissus, fils, mercerie, passementerie
 Connaissance des technologies des matériels : machines à coudre, fer à repasser
 Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité : matériels électriques et pneumatiques
 Exploiter un plan technique de la profession
 Exploiter une fiche de travail
 Prendre les mesures
 Réaliser un plan de coupe
 Réaliser un gabarit de coupe
 Couper aux dimensions des pièces d'étoffe
 Réaliser les remplis et ourlets
 Appliquer les décors : passementerie, galons
 Poser la doublure
 Réaliser les finitions à la main : couture et repassage
 Rendre compte du travail effectué
 Valoriser son travail par l'image
 Appliquer une méthode
 Organiser son poste de travail
 Remplir une fiche de travail

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 5/14
------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 6/14
------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------

INTITULE DE LA COMPETENCE 2

Confectionner des stores d'intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes verbales précises, éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement confectionne des stores d'intérieur de différentes formes et styles : à panneaux, bateau, américain.

Ces ouvrages viendront décorer une baie, intérieure ou extérieure, de type : porte, fenêtre ou porte-fenêtre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en atelier sous la responsabilité de l'employeur. Elle se réalise seul pour des ouvrages de dimensions domestiques courantes. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de machines à coudre, surjeteuse, fer à repasser. La manœuvre de charges lourdes et encombrantes implique le respect de gestes et postures adaptés.

Critères de performance

Obtenir un travail techniquement et esthétiquement recevable nécessite de respecter :

- les dimensions de l'ouvrage fini
- la qualité du montage : raccord et sens du tissu, et des coutures
- la réalisation soignée des finitions : aplomb, repassage
- les conditions de mise en place et de manœuvre
- les attentes esthétiques du client

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du calcul des linéaires et des surfaces

Connaissance du calcul des proportions et des intervalles

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la décoration intérieure

Connaissance des caractéristiques des styles d'ameublement

Connaissance des technologies des matériaux : tissus, fils, mercerie, passementerie

Connaissance des technologies des matériels : machines à coudre, fer à repasser

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité : matériels électriques et pneumatiques

Exploiter un plan technique de la profession

Exploiter une fiche de travail

Prendre les mesures

Réaliser un plan de coupe

Réaliser un gabarit de coupe

Couper aux dimensions des pièces d'étoffe

Assembler les apiecements

Réaliser les remplis et ourlets

Monter la doublure

Réaliser une tête

Monter les mécanismes de manœuvre

Réaliser les finitions à la main : couture et repassage

Rendre compte du travail effectué

Valoriser son travail par l'image

Appliquer une méthode

Organiser son poste de travail

Remplir une fiche de travail

INTITULE DE LA COMPETENCE 3

Confectionner des vitrages et des voilages

Description de la compétence - Processus de mise en œuvre:

A partir de consignes verbales précises, éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement confectionne des vitrages et des voilages de différentes formes et styles.

Ces ouvrages viendront décorer une baie, intérieure ou extérieure, de type : porte, fenêtre ou porte-fenêtre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre:

Cette compétence s'exerce en atelier sous la responsabilité de l'employeur. Elle se réalise seul pour des ouvrages de dimensions domestiques courantes. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de machines à coudre, surjeteuse, ourleuse, fer à repasser. La manœuvre de charges lourdes et encombrantes implique le respect de gestes et postures adaptés.

Critères de performance :

Obtenir un travail techniquement et esthétiquement recevable nécessite de respecter :

- les dimensions de l'ouvrage fini
- la qualité du montage : raccord et sens du tissu, et des coutures
- la réalisation soignée des finitions : ourlets des tombants, pas de fils apparents
- la propreté du travail : aplomb, repassage
- les conditions de mise en place et de manœuvre
- les attentes esthétiques du client

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du calcul des linéaires et des surfaces

Connaissance du calcul des proportions et des intervalles

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la décoration intérieure

Connaissance des caractéristiques des styles d'ameublement

Connaissance des technologies des matériaux : tissus, fils, mercerie, passementerie

Connaissance des technologies des matériels : machines à coudre, fer à repasser

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité : matériels électriques et pneumatiques

Exploiter un plan technique de la profession

Exploiter une fiche de travail

Prendre les mesures

Réaliser un plan de coupe

Couper aux dimensions des pièces d'étoffe

Réaliser les tombants à l'ourleuse

Plomber un ourlet

Monter la tête

Assurer les finitions à la main : couture et repassage

Rendre compte du travail effectué

Valoriser son travail par l'image

Appliquer une méthode

Organiser son poste de travail

Remplir une fiche de travail

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 7/14
------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 8/14
------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------

INTITULE DE LA COMPETENCE 4

Confectionner des dessus de lit et des accessoires de literie.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes verbales précises, éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement confectionne, à partir de matériaux textiles, des décors de literie de différentes formes et styles : jetés de lit, dessus de lit, et leurs accessoires : taies et housses de traversin ou d'oreiller.

Ces ouvrages viendront décorer la literie d'une chambre chez un particulier ou bien dans un hôtel.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en atelier sous la responsabilité de l'employeur. Elle se réalise seul et nécessite l'utilisation en toute sécurité de machines à coudre, surjeteuse, ourleuse, fer à repasser.

Critères de performance

Obtenir un travail techniquement et esthétiquement recevable nécessite de respecter :

- les dimensions de l'ouvrage fini
- la qualité du montage : raccord et sens du tissu, coutures
- la réalisation soignée des finitions : application des incrustations, pas de fils apparents
- la propreté du travail : aplomb, repassage
- les attentes esthétiques du client

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du calcul des linéaires et des surfaces

Connaissance du calcul des proportions et des intervalles

Connaissance des caractéristiques des styles d'ameublement

Connaissance des technologies des matériaux : tissus, fils, mercerie, passementerie

Connaissance des technologies des matériels : machines à coudre, fer à repasser

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité : matériels électriques et pneumatiques

Exploiter un plan technique de la profession

Exploiter une fiche de travail

Prendre les mesures

Réaliser un plan de coupe

Couper aux dimensions des pièces d'étoffe

Assembler les apîcements en deux et en trois dimensions

Froncer

Appliquer les décors : passementerie, galon, passepoil

Poser les voiants

Poser une fermeture à glissière

Poser la doublure

Assurer les finitions main : couture, repassage

Rendre compte du travail effectué

Valoriser visuellement son travail

Appliquer une méthode

Organiser son poste de travail

Remplir une fiche de travail

INTITULE DE LA COMPETENCE 5

Confectionner des housses de coussins.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes verbales précises, éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement confectionne, à partir de matériaux textiles, des housses de coussins de différentes formes, doublées ou non, agrémentées ou non de passementeries et autres décors en tissu.

Ces ouvrages viendront décorer les différents types de sièges qui meublent les chambres, salons, séjours, d'un intérieur particulier ou d'un établissement à caractère public.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en atelier sous la responsabilité de l'employeur. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de machines à coudre, surjeteuse, ourleuse, fer à repasser.

Critères de performance

Obtenir un travail techniquement et esthétiquement recevable nécessite de respecter :

- les dimensions de l'ouvrage fini
- la qualité du montage : raccord et sens du tissu, et des coutures
- la réalisation soignée des finitions : application de décors, pas de fils apparents
- la propreté du travail : repassage
- les attentes esthétiques du client

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du calcul des linéaires et des surfaces

Connaissance du calcul des proportions et des intervalles

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la décoration intérieure

Connaissance des caractéristiques des styles d'ameublement

Connaissance des technologies des matériaux : tissus, fils, mercerie, passementerie

Connaissance des technologies des matériels : machines à coudre, fer à repasser

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité : matériels électriques et pneumatiques

Exploiter un plan technique de la profession

Exploiter une fiche de travail

Prendre les mesures

Réaliser un gabarit

Réaliser un plan de coupe

Couper aux dimensions des pièces d'étoffe

Assembler les apîcements en trois dimensions

Appliquer des décors : passementerie, galon, passepoils

Poser la doublure

Poser de la fermeture à glissière

Assurer les finitions main : couture, repassage

Rendre compte du travail effectué

Valoriser son travail par l'image

Appliquer une méthode

Organiser son poste de travail

Remplir une fiche de travail

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 9/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 10/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

INTITULE DE LA COMPETENCE 6

Confectionner des housses de sièges

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes verbales précises, éventuellement accompagnées de documents graphiques d'exécution, le couturier d'ameublement confectionne, en utilisant des matériaux textiles, des housses de différentes formes agrémentées ou non de passementeries et autres décors en tissu, destinées à tous types de siège.

Ces ouvrages viendront décorer ou protéger les sièges auxquels ils sont destinés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul en atelier sous la responsabilité de l'employeur. Elle nécessite l'utilisation en toute sécurité de machines à coudre, surjeteuse, fer à repasser.

Critères de performance

Obtenir un travail techniquement et esthétiquement recevable nécessite de respecter :

- les formes des éléments constitutifs de l'ouvrage
- les dimensions de l'ouvrage
- la qualité du montage : raccord et sens du tissu, et des coutures
- la housse doit épouser au plus juste les formes du siège
- la réalisation soignée des finitions : application des incrustations, plis, lacets, pas de fils apparents
- la propreté du travail : aplomb, repassage
- les attentes esthétiques du client

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance du calcul des linéaires et des surfaces

Connaissance du calcul des proportions et des intervalles

Connaissance de la lecture de plans et coupes simples de la décoration intérieure

Connaissance des caractéristiques des styles d'ameublement

Connaissance des technologies des matériaux : tissus, fils, mercerie, passementerie

Connaissance des technologies des matériels : machines à coudre, fer à repasser

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité : matériels électriques et pneumatiques

Exploiter un plan technique de la profession

Exploiter une fiche de travail

Prendre les mesures

Réaliser un gabarit

Réaliser un plan de coupe

Couper au gabarit des pièces d'étoffe

Poser du galon

Poser des passepoils

Assembler les apiècements en trois dimensions

Poser la doublure

Piquer à la machine

Assurer les finitions à la main : couture et repassage

Rendre compte du travail effectué

Valoriser son travail par l'image

Appliquer une méthode

Organiser son poste de travail

Remplir une fiche de travail

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'une démarche commerciale globale ou dans une visée de mettre en valeur ses savoir-faire auprès du client, le couturier est amené à réaliser un press-book ou des documents explicatifs illustrés et commentés.

La réalisation de ces éléments nécessite l'utilisation d'outils informatiques tels que traitement de texte, de logiciel d'exploitation d'images.

Critères de performance

La mise en page respecte les règles de communication visuelle

Les documents à l'adresse du client : texte, photos, dessins, schémas, sont soignés et explicites

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 11/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 12/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

Glossaire technique

Annelet

Petit anneau servant à maintenir les retours des rideaux ou à accrocher les extrémités d'une embrasse sur un gond.

Apiècement

Partie rapportée à une étoffe, de même nature, pour l'élargir. Généralement les apiècements sont cousus symétriquement de part et d'autre de l'axe.

Application

Décor de passementerie rapporté sur les sièges de certaines époques (souvent un galon). Pour les décors de fenêtres, rideaux et bandeaux : pose de galon, de frange, etc

Bougran

Toile de jute apprêtée pour la confection de bandeau ou de lambrequin.
Se trouve en largeur de 70 ou 140 cm.

Cloison

Séparation ménagée à l'intérieur d'un coussin pour éviter le déplacement du duvet.

Décor de fenêtre

Ensemble des éléments : rideaux, voilage, sous-rideaux, bandeau, lambrequin, draperies, embrasses, qui viennent devant la fenêtre. En ce sens il s'agit d'un décor dit de style par opposition au décor contemporain qui privilégie : voilages, stores et rideaux.

Décor de literie

Ensemble des éléments fonctionnels et décoratifs qui viennent en complément du matelas et du sommier : dessus-de-lit, jeté de lit, housses de traversin et d'oreiller.

Embrasse

Elément de passementerie relevant les rideaux pour les draper (câblé terminé ou non par un ou deux glands, ou en tissu monté sur un bougran découpé ou droit).

Passementerie

Articles de décoration et de finition : franges, galons, câblés, effilés, glands, artisanes, embrasses.

Passepoil

Bande étroite d'étoffe dans laquelle est emprisonnée une ganse.

Glossaire du RP

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 13/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Mars 2016	Référentiel professionnel	Couturier(ère) d'ameublement (CA)	Page 14/14
------------------	--------------------------	------------------------------	-----------------------------------	------------



portant création du titre professionnel de « Maçon »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600834AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
DMRA 1
REG 1
SCM 1
MTS 1
CFPA 1
SEFI 1
TRAV 1
JOPF 1

Vu le Code du travail et notamment son article LP 6312-13 ;

Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du 03 NOV. 2016

ARRETE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - Le titre professionnel de « Maçon » est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité «Bâtiment : construction et couverture»; 232 s.

Trans. (avec AR) :

HC 1

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Le titre professionnel de « Maçon » est composé des quatre blocs de compétences suivants :

- construire des ouvrages en maçonnerie ;
- réaliser des enduits et des éléments de finition ;
- réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel ;
- réaliser des dallages et des planchers de type poutrelle hourdis.

Ces blocs de compétences peuvent être sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles.

Article 2. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Maçon » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 3. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- maîtrise des savoirs de base (lire, écrire) ;
- maîtrise du calcul arithmétique de base (les 4 opérations, les conversions, les calculs de surfaces, volume, la règle de 3).

Article 4. - La formation se compose de quatre modules et d'une période de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- construire à partir de plans et des consignes de sa hiérarchie, les murs, planchers et éléments en béton armé de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées telles que : logement individuel, petit collectif, tertiaire, industriel, agricole ou technique ;
- bâtir des maçonneries de petits éléments tels que agglomérés de ciment, matériaux isolants (béton cellulaire, agglomérés de pierres volcaniques) ;
- réaliser des enduits traditionnels ou monocouches et des éléments de finition, seuils, chapes, appuis, de manière traditionnelle ou préfabriquée ;
- réaliser les éléments de structure en béton armé tels que poutres, poteaux, murs de soutènement et planchers préfabriqués en utilisant des coffrages traditionnels et des systèmes coffrant de type banches manportables ou coffrages prêts à l'emploi en carton.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 5. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de « Maçon » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 6. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 7. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) de l'épreuve de synthèse comportant deux parties :
 - une mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet ;
 - un questionnaire professionnel ;
- b) du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;

- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- d) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 8. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 9. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 10. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (chef d'entreprise, chef de chantier). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 11. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Maçon ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 12. - Le titre professionnel de « Maçon » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 13. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Priscille, Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. Fenuaiti
T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« MAÇON »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 1/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

I - Références de la spécialité

Niveau : V

Code(s) NSF : 232s - Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros oeuvre

Code(s) Rome : F1703

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

► Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

En particulier, le candidat décrit dans son DSPP son expérience en montage et démontage d'échafaudage de pied.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

d) D'un entretien final avec le jury

destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

► Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base de CCP obtenus et du DSPP.

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 2/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel MAÇON

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé Poser un plancher poutrelles hourdis Mettre en place les armatures de dallages et planchers	13 h 00 mn	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier cartonné avec ses annexes est remis à chaque participant. La mise en situation professionnelle débute immédiatement après avoir renseigné le questionnaire professionnel.
Questionnaire professionnel	Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé Coulter le béton d'un ouvrage en béton armé Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales Mettre en place les armatures de dallages et planchers Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers Réaliser les aspects de surface et chapas	00 h 40 mn	Le questionnaire professionnel est renseigné par chaque candidat immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le surveillant récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour remise au jury.
Entretien final		20 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP (10 minutes).
	Par candidat, durée de l'épreuve	14 h 00 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat réalise un mur comprenant un retour d'angle et une baie. Il coffre un élément en béton armé de type poutre, poteau, mur de soutènement ou longrine et incorpore les armatures. Il réalise la pose d'un plancher comprenant poutrelles hourdis, armatures, coffrage de rive.

Il réalise un enduit traditionnel ou monocouche et pose un élément préfabriqué de type appui, couronnement, linteau.

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 3/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation			
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	Questionnement
Construire des ouvrages en maçonnerie						
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied	Les règles de sécurité sont connues, les EPI adaptés Les règles de stockage du matériel sont connues Les principes de calage des pieds et de stabilisation du sol sont connus La présence obligatoire de la notice de montage sur le chantier est connue La méthodologie de réalisation des ancrages à la façade est connue Les règles particulières de mise en œuvre d'accessoires tels que polence, pare gravois sont connues Les critères de mise au rebut des pièces défectueuses sont connus La notice de montage est correctement exploitée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces	Les maçonneries sont conformes aux plans et aux consignes Les tolérances d'aplomb, niveau, côtes sont conformes aux textes normatifs Les chaînages horizontaux et verticaux sont incorporés dans les ouvrages conformément au plan Les techniques de pose spécifiques à chaque matériau sont connues et mises en œuvre Les règles de sécurité sont connues et mises en œuvre, les EPI adaptés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 4/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation			
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	Questionnement
Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier La méthodologie de mise en œuvre d'un chevalement est connue Les éléments qui composent un chevalement sont connus Le tri des déchets de chantier est maîtrisé Le décoffrage est assuré dans le respect des modes opératoires La méthode de protection des ouvrages environnants est connue La procédure de séchage avant décoffrage et les délais à respecter sont connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réaliser des enduits et des éléments de finition						
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied	Les règles de sécurité sont connues, les EPI adaptés Les règles de stockage du matériel sont connues Les principes de calage des pieds et de stabilisation du sol sont connus La présence obligatoire de la notice de montage sur le chantier est connue La méthodologie de réalisation des ancrages à la façade est connue Les règles particulières de mise en œuvre d'accessoires tels que potence, pare gravels sont connues Les critères de mise au rebut des pièces défectueuses sont connus La notice de montage est correctement exploitée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 5/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation			
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	Questionnement
Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier Les dosages en liants des mortiers traditionnels sont respectés et dégressifs selon les couches. Le délai de séchage entre chaque couche est respecté L'épaisseur de chaque couche est conforme aux textes normatifs Les aides climatiques sont pris en compte dans la réalisation des enduits Les points singuliers tels que tableaux, linteaux, angles font l'objet d'un soin particulier pour assurer une bonne qualité de finition. Les aspects de finition des enduits sont uniformes, réguliers et esthétiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier Les éléments sont positionnés de niveau, aux bonnes attitudes et dimensions conformément aux plans et coupes Le chantier est propre, nettoyé, rangé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier La conception du coffrage facilite le décoffrage Les méthodes de réalisation des seuils et appuis sont connues Les principes de réalisation du linteau de niveau sont connus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 6/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel					
Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables	<ul style="list-style-type: none"> Les EPI spécifiques aux travaux de découpe sont présents et utilisés (lunettes, casque anti bruit) Les coffrages sont correctement implantés Les coffrages sont solides, étanches et conçus pour faciliter le décoffrage Les aillures sont réparées dans le coffrage et conformes aux plans en dimensions et niveaux La maillère d'œuvre est utilisée de manière rationnelle avec un souci d'économie L'ordonnement des tâches permet la continuité du travail Les délais de réalisation sont respectés Le chantier est propre, nettoyé, rangé 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé	<ul style="list-style-type: none"> Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier La maillère d'œuvre est utilisée de manière rationnelle et avec un souci d'économie. Les armatures sont conformes au plan de ferrailage et aux consignes de sa hiérarchie Les ligatures sont solides et en nombre suffisant Les eciers d'attente sont mis en place Les protections par cabochon sont en place Les déchets sont triés et mis en benne adaptée 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 7/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres - Modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Couler le béton d'un ouvrage en béton armé	<ul style="list-style-type: none"> Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier Les équipements de protection collective sont identifiés, leurs règles d'utilisation connues Les coffrages sont remplis dans le respect des modes opératoires et de manière progressive Les méthodes de vibrations sont connues Les déchets sont triés, mis en benne adaptée Le matériel spécifique à la manutention et au pompage du béton est connu Les règles de dosage du béton et d'apports en eau lors de la fabrication sont connues 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied	<ul style="list-style-type: none"> Les règles de sécurité sont connues, les EPI adaptés Les règles de stockage du matériel sont connues Les principes de calage des pieds et de stabilisation du sol sont connus La présence obligatoire de la notice de montage sur le chantier est connue La méthodologie de réalisation des ancrages à la façade est connue Les règles particulières de mise en œuvre d'accessoires tels que palanca, pare gravois sont connus Les critères de mise au rebut des pièces défectueuses sont connus La notice de montage est correctement exploitée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 8/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres - Modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis					
Poser un plancher poutrelles hourdis	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier, les EPC en place L'étalement est conforme au plan de pose Les poutrelles sont positionnées conformément au plan de pose Les hourdis sont posés à l'avancement, les hourdis borgnes sont positionnés aux extrémités. Les planelles sont posées en périphérie de dalle avant coulage (délai de séchage du mortier) Les altitudes et niveaux sont respectés et conformes aux plans Les délais de réalisation sont respectés Le chantier est propre, nettoyé, rangé Les déchets sont triés, mis en bonne adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier L'emplacement des tuyaux en attente est repéré sur le plan Les techniques de pose et d'assemblage des tuyaux PVC sont connues Les principes de signalisation des réseaux enterrés sont connus Les règles à respecter concernant les pentes sont connues Les déchets sont triés, mis en bonne adaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place les armatures de dallages et planchers	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier Les aciers sont positionnés et conformes au plan d'armatures Les ligatures sont correctement réalisées en nombre suffisant Les aciers en attente sont sécurisés par pose de bouchons de sécurité correctement fixés Le chantier est propre, nettoyé, rangé Les déchets sont triés, mis en bonne adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 9/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	-----------

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres - Modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en oeuvre le béton de dallage et planchers	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier Les modes opératoires sont respectés Le coulage est réalisé de manière progressive sans surcharge des planchers Les techniques et le matériel spécifique de vibration sont connus Le matériel spécifique au réglage du béton et son utilisation est connue Les techniques de réglage en altitude du béton sont connues Les règles de dosage et de plasticité du béton à respecter sont connues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les aspects de surface et chapes	Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier Les modes opératoires sont respectés Les techniques de mise en oeuvre de chapes sont connues Les différents types de finitions sont connus Les règles de mise en oeuvre contenues dans les avis techniques sont respectés Le matériel spécifique est connu, son utilisation maîtrisée Les méthodes de protection des ouvrages (intempéries et passages intermédiaires) sont connues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied	Les règles de sécurité sont connues, les EPI adaptés Les règles de stockage du matériel sont connues Les principes de calage des pieds et de stabilisation du sol sont connus La présence obligatoire de la notice de montage sur le chantier est connue La méthodologie de réalisation des ancrages à la façade est connue Les règles particulières de mise en oeuvre d'accessoires tels que potence, pare gravelle sont connues Les critères de mise au rebut des pièces défectueuses sont connus La notice de montage est correctement exploitée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant.					

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 10/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
	Poser un plancher poutrelles hourdis
	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
	Réaliser les aspects de surface et chapes
	Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches	
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
	Poser un plancher poutrelles hourdis
	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
	Réaliser les aspects de surface et chapes
	Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 11/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
Trier les déchets	Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches
	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
	Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
	Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
	Mettre en place les armatures de dallages et planchers
	Poser un plancher poutrelles hourdis
	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
	Réaliser les aspects de surface et chapes
	Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches	

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury:

Le jury intervient une heure avant la fin de la mise en situation professionnelle, il observe les candidats (gestes professionnels, respect des procédures des règles de sécurité). Cette période se déroule en la seule présence du jury, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal. La fin de la mise en situation professionnelle étant constatée, le jury peut procéder à la correction des questionnaires professionnels des candidats. Il termine par l'entretien final.

4.3. Conditions particulières de composition du jury : néant

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 12/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Un surveillant sera présent dès le début de la session de certification, jusqu'à l'arrivée des jurys

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« Maçon »

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 13/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 14/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
MAÇON**

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Construire des ouvrages en maçonnerie

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces	03 h 00 mn	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes est remis à chaque participant. La mise en situation professionnelle débute immédiatement après avoir renseigné le questionnaire professionnel.
Questionnaire professionnel	Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages. Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied	00 h 30 mn	Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle.
	Par candidat, durée de l'épreuve	03h30 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle comporte l'implantation et la construction d'un mur comprenant un retour d'angle et une baie à partir d'un plan.

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Construire des ouvrages en maçonnerie

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Le binôme d'évaluateurs est présent durant la dernière heure de la session de validation du CCP, il observe le candidat (gestes professionnels, respect des règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session, jusqu'à l'arrivée du binôme d'évaluateurs

CCP 2 - Réaliser des enduits et des éléments de finition

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches	03 h 10 mn	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier candidat avec ses annexes est remis à chaque participant. La mise en situation professionnelle débute immédiatement après avoir renseigné le questionnaire professionnel
Questionnaire professionnel	Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches	00 h 20 mn	Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle.
	Par candidat, durée de l'épreuve	03 h 30 min	

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation
La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session, jusqu'à l'arrivée du binôme d'évaluateurs.

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Sur un support déjà préparé par le centre organisateur, le candidat réalise une partie d'enduit traditionnel ou un enduit monocouche, il pose un élément de finition préfabriqué de type appui, couronnement, linteau.

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser des enduits et des éléments de finition

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Le binôme d'évaluateurs est présent durant la dernière heure de la session de validation du CCP, il observe le candidat (gestes professionnels, respect des règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 17/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 18/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

CCP 3 - Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé	03 h 30 mn	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier avec ses annexes est remis à chaque candidat. La mise en situation professionnelle est réalisée immédiatement après le questionnaire professionnel
Questionnaire professionnel	Couler le béton d'un ouvrage en béton armé Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé	00 h 30 mn	Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle.
Par candidat, durée de l'épreuve		04 h 00 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir de plans d'exécution, le candidat réalise le coffrage en traditionnel d'éléments en béton armé.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel permet d'évaluer la compétence "Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied", "Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé" et "Couler le béton d'un ouvrage en béton armé".

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 mn

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Le binôme d'évaluateurs est présent durant la dernière heure de la session de validation du CCP, il observe le candidat (gestes professionnels, respect des règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation
Le surveillant s'assure du bon déroulement de la session jusqu'à l'arrivée du binôme d'évaluateurs.

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 10/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 20/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

CCP 4 - Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Poser un plancher poutrelles hourdis Mettre en place les armatures de dallages et planchers	03 h 30 mn	Après tirage au sort des espaces individuels de travail, l'ouverture des plis est réalisée. Un dossier avec ses annexes est remis à chaque candidat. La mise en situation professionnelle est réalisée immédiatement après le questionnaire professionnel
Questionnaire professionnel	Réaliser les aspects de surface et chapes Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales Mettre en place les armatures de dallages et planchers Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers	00 h 30 mn	Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle.
Par candidat, durée de l'épreuve :		04 h 00 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir d'éléments de mise en situation préparés par l'organisateur, le candidat selon le plan de pose et le trait de niveau réalise l'étalement et la pose d'un plancher poutrelles/hourdis, y compris le coffrage périphérique. Il met en place les armatures.

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Le binôme d'évaluateurs est présent durant la dernière heure de la session de validation du CCP, il observe le candidat (gestes professionnels, respect des règles de sécurité).

Cette période se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs, qui observe le comportement professionnel du candidat. Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement de la mise en situation professionnelle. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celle-ci et le consigner dans le procès-verbal.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session, jusqu'à l'arrivée du binôme d'évaluateurs.

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 21/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 22/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Annexe

Plateau technique d'évaluation du Titre professionnel : MAÇON

Les locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un atelier ou une plateforme extérieure couverte.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Surface de travail d'environ 9 M² par candidat matérialisée par traçage avec accès et voies de circulation.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et chaises en quantité suffisante pour 16 candidats	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Environ 9 m²	1	A prévoir couloirs de circulation

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 23/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Machines	1	Bétonnière	16	Sans objet
	1	Scie circulaire électroportative	8	Présence sur les zones de découpes des consignes de sécurité et notices d'utilisation
	1	Tronçonneuse à matériaux avec disque diamant	16	Sans objet
Outils / Outillages	1	Auge de maçon	1	Sans objet
	1	Balais de cantonnier	4	Sans objet
	1	Boucharde à rouleau (pointe de diamant ou mosaïque)	8	Sans objet
	1	Cordex, cordeau, crayon, double mètre	1	Sans objet
	1	Coupe boulon capacité 12 mm	8	Sans objet
	1	Equerre de maçon	1	Sans objet
	1	Fer à bordure	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Griffe à couder 6-8 et 10-12	1	Sans objet
	1	Marteau coffreur, masselle	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 0,60	1	Sans objet
	1	Pelle ronde col de cygne	1	Sans objet
	1	Règle alu de 2 mètres	1	Sans objet
1	Sceau de maçon 10 litres	1	Sans objet	

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel Certification	Maçon (MAÇON)	Page 24/28
------------------	-----------------------------	---------------------------	---------------	------------

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Scie égaine	1	Sans objet
	1	Taloche à pointes de façadier	1	Grattage des enduits (aspect de finition)
	1	Taloche bois ou plastique	1	Sans objet
	1	Taloche éponge de façadier	1	Sans objet
	1	Tenaille russe	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat	1	Sans objet
	1	Truelle rectangulaire	1	A bâtir
	1	Truelle ronde	1	A lisser
Equipements	1	Brouette	2	Sans objet
	5	Étais de 0.60 et 1.00	1	Sans objet
	5	Étais de 1.50 à 2.50	1	Sans objet
	5	Fourches d'étais	1	Sans objet
	1	Plateforme individuelle roulante	4	Sans objet
	1	Rallonge électrique 20 Mètres	8	Sans objet
	6	Serres joints de maçon	1	Sans objet
	5	Trépieds d'étais	1	Sans objet
Protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque anti bruit	1	Sans objet
	1	Casque de chantier	1	Sans objet
	1	Chaussures de sécurité	1	Sans objet
	1	Gants de manutention	1	Sans objet
1	Lunettes de sécurité	1	Sans objet	

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Matière d'œuvre	1	Ciment CEM II B 32.5 R en 35 kgs	1	Sans objet
	1	Couverline pour mur de 0.20 (longueur 0.50)	1	Sans objet
	1	Environ 0.2 M3 de sable 0/2	1	Sans objet
	1	Environ 0.2 M3 de sable 0/5	1	Sans objet
	1	Environ 1 kg de pointes tête plate 55 mm	1	Sans objet
	1	Environ 1 kg de pointes tête plate en 70 mm	1	Sans objet
	1	Environ 10 agglos ou briques d'angles 20X20X50	1	Sans objet
	1	Environ 10 cales d'enrobage pour armatures	1	Sans objet
	1	Environ 2 panneaux manportables de type coffreco	1	Sans objet
	1	Environ 2.5 M² de contreplaqué CTBX ou CTBH épaisseur : 3 mm	1	Sans objet
	1	Environ 2.5 M² de planches de coffrage en 27 mm	1	Sans objet
	1	Environ 20 kg de Chaux 1	1	Sans objet
	1	Environ 3 ml d'armature standard linteau 15X20 1	1	Sans objet
	1	Environ 30 kg d'enduit monocouche manuel pour finition grattée	1	Sans objet
	1	Environ 35 kg de liant à maçonner	1	Sans objet
	1	Environ 4 bastaings 8X16X200	1	Sans objet
	1	Environ 4 liteaux 27X40X200	1	Sans objet
	1	Environ 4 ml de fil à ligaturer	1	Sans objet
	1	Environ 5 chevrons 6X8X200	1	Sans objet
	1	Environ 6 blocs chaînage U agglos ou briques 20X20X50	1	Sans objet

**GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)
EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)**

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Environ 5 planelles à talon de 0,15 ou 0,20	1	Sans objet
	1	Environ 6 ml d'armature standard chaînage 8XB	1	Sans objet
	1	Environ 6 ml HA 10 1	1	Sans objet
	1	Environ 6 ml HA 8	1	Sans objet
	10	Environ 10 hourdis brique agglos ou briques (12X20x50)	1	Sans objet
	12	Environ 12 hourdis agglos ou briques (12X20x50)	1	Sans objet
	50	Environ 50 agglos ou briques 20X20X50	1	Sans objet
	6	Environ 6 poutrelles de planchers préfabriqués en 1,10 ML	1	Sans objet
	1	Pré-linteau béton de 1,20	1	Sans objet
	1	Treillis soudé ST10	1	Sans objet
Documentations	1	Notice technique PIR (plateforme individuelle roulante)	4	Sans objet
	1	Notice technique scie circulaire	8	Sans objet
	1	Notice technique tronçonneuse à matériaux	16	Sans objet
	1	Procédure de sécurité du plateau technique Matières d'œuvre	16	Sans objet

Les évaluations complémentaires à l'épreuve de synthèse
Celle modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP
Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE
L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

La mise en situation professionnelle
Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

La présentation différée d'un projet
Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

Le questionnaire professionnel
Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

L'entretien technique
L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

L'ENTRETIEN FINAL
L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).
Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Évaluation pour le candidat, le jury et le centre organisateur.



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« MAÇON »

NIVEAU V

Référentiel professionnel du titre: «MAÇON »

FICHE EMPLOI TYPE

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Le maçon est chargé de construire, à partir de plans et des consignes de sa hiérarchie, les murs, planchers et éléments en béton armé de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées telles que logement individuel, petit collectif, tertiaire, industriel, agricole ou technique.

Selon les commandes du moment ou les spécificités de l'entreprise qui l'emploie, le maçon peut travailler en neuf ou sur des chantiers de rénovation. A ce titre, il adapte sa pratique en fonction de l'un ou l'autre, notamment pour les consignes de sécurité spécifiques à l'une ou l'autre activité.

Le maçon a pour mission de bâtir des maçonneries de petits éléments tels que briques ou agglomérés de ciment, mais il peut également bâtir avec des matériaux isolants tels que briques à joints minces, béton cellulaire, agglomérés de pierre volcanique.

Il peut réaliser des enduits traditionnels ou monocouches et des éléments de finition, seuils, chapes, appuis, de manière traditionnelle ou préfabriquée.

Il réalise les éléments de structure en béton armé tels que poutres, poteaux, murs de soutènements et planchers préfabriqués. Pour cela, il doit être capable de réaliser et d'utiliser des coffrages traditionnels, mais également des systèmes coffrants de type banches manportables ou coffrages prêts à l'emploi en carton.

Le maçon exerce son activité principalement en extérieur, il est par conséquent exposé aux intempéries. Il travaille régulièrement en hauteur sur des échafaudages, dans des conditions parfois difficiles (poussière, bruit). Sa condition physique doit être bonne (port de charges répété, station debout, marche).

Le maçon doit avoir en permanence le souci de la sécurité, il connait et applique scrupuleusement la législation en vigueur et porte ses EPI. Il est formé et habilité par son employeur. Il prend connaissance du document unique et du PPSPS, quand ils existent, et en respecte les consignes.

Les employeurs du maçon sont principalement des petites et moyennes entreprises qui peuvent réaliser des chantiers éloignés de leur siège, ce qui peut engendrer pour les salariés des déplacements sur la journée ou plus rarement la semaine.

Le maçon travaille en équipe, il doit posséder des qualités relationnelles qui lui permettent de réaliser ses activités de manière sécurisée et productive.

La législation et les préoccupations environnementales des entreprises imposent au maçon le respect systématique du tri des déchets de chantier mais également la maîtrise de nuisances telles que le bruit ou la poussière, ou de la consommation d'eau, d'électricité et de carburant.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- construction de pavillons individuels
- réalisation de logements collectifs
- construction industrielle ou agricole
- réalisation de constructions dédiées au tertiaire
- aménagements extérieurs

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Maçon
- Maçon façadier

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Pour le montage, démontage et utilisation d'échafaudage de pied :

Recommandation CNAM R 408

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

CCP « Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel » du titre Coffreur bancheur option bâtiment.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Construire des ouvrages en maçonnerie

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

2. Réaliser des enduits et des éléments de finition

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches
Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis

3. Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

4. Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Poser un plancher poutrelles hourdis
Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
Mettre en place les armatures de dallages et planchers
Mettre en oeuvre le béton de dallage et planchers
Réaliser les aspects de surface et chapes
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Trier les déchets

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

232s - Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros oeuvre

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F1703 Maçonnerie

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 3/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 4/4
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	----------

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 1

Construire des ouvrages en maçonnerie

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Selon les consignes de sa hiérarchie, à partir de plans ou de croquis d'exécution, le professionnel réalise les maçonneries de petits éléments tels que briques creuses ou pleines de parement, agglomérés de ciment, matériaux techniques tels que briques à joints minces, béton cellulaire, agglomérés de roches volcaniques ou matériaux isolants.

Selon les matériaux employés, il fabrique des mortiers traditionnels en bétonnière ou des mortiers prêts à l'emploi au malaxeur électrique (colle pour maçonnerie de joints minces).

Le professionnel intègre à sa maçonnerie tous les éléments spécifiques nécessaires à la rigidité de l'édifice et notamment les chaînages verticaux et horizontaux, les blocs linteaux, de manière à respecter les règles du DTU en la matière. Les tolérances sont respectées et le professionnel procède à l'auto vérification de sa production.

Il dispose pour réaliser cette activité d'outillage individuel, truelle, fil à plomb, cordeaux, mètre, crayon, massette, talochon, et d'outillage collectif, bétonnière, grue, charlot élévateur, brouette, échafaudage, pelles. Il participe à l'implantation des murs et des baies et réalise le trait de niveau pour les autres corps d'état. Il utilise principalement des niveaux laser de type rotatif ou pendulaire, dont il maîtrise l'usage.

Cette activité est principalement réalisée à l'extérieur. Le professionnel doit en tenir compte, afin d'organiser son travail et protéger ses réalisations de la chaleur (mortier « grillé »), du froid (gel du mortier), du vent (risque d'effondrement des ouvrages) et de la pluie (lavage des joints de pose). Il peut également utiliser du matériel spécifique à la maçonnerie d'éléments en matériaux isolants et notamment des rouleaux pour colle (joint mince), des scies à eau sur table ou de type « Aligator » pour la brique « monomur » ou le béton cellulaire.

Dans le cas de chantier de rénovation, il peut être amené à réaliser des ouvertures dans des murs existants. Il respecte les procédures de sécurité spécifiques, il réalise la structure en béton armé de l'ouverture (jambages et linteau) et trie les déchets de déconstruction

Il veille au respect de la législation sur la sécurité des chantiers gros oeuvre, il adapte le port de ses EPI en fonction de ses activités : lunettes dans le cas de sciage, tronçonnage, masque anti poussières si nécessaire, casque anti-bruit. Dans tous les cas, il porte des vêtements adaptés, des chaussures de sécurité, un casque en cours de validité. Lors des travaux en hauteur, le matériel utilisé sera conforme aux recommandations de la R 408 (montage, démontage et utilisation d'un échafaudage de pied). Le salarié devra avoir été formé au type de matériel qu'il utilise et être habilité par son employeur au montage, démontage et à l'utilisation de ce matériel. Il prend connaissance du document unique et du PPSPS quand ils existent et en respecte les consignes.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour le montage, démontage et utilisation d'échafaudage de pied :

Recommandation CNAM R 408

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Trier les déchets

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 5/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 6/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 2

Réaliser des enduits et des éléments de finition

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de sa hiérarchie et selon des plans, coupes et descriptifs, le professionnel réalise les enduits traditionnels ou monocouche, les seuils et appuis de fenêtre coffrés. Il pose les éléments de finition préfabriqués tels qu'appuis de baie et chaperons.

Les éléments de finition comme les appuis de fenêtres et les chaperons peuvent être coffrés et coulés en place, ou préfabriqués en usine et posés sur le chantier. Dans le cas de pièces coffrés, le professionnel doit réaliser les coffrages, intégrer les armatures et couler le béton. Il réalise dans la foulée la finition lissée, conforme à l'attendu en termes de respect des pentes et d'esthétique.

Afin de respecter les altitudes et par rapport au trait de niveau, les coffrages ou les éléments préfabriqués sont posés à la bonne altitude en tenant compte des côtes brutes.

Les aléas climatiques sont à prendre en compte dans la réalisation des enduits : pluie, gel et vent peuvent avoir des incidences importantes sur l'esthétique et la durabilité des ouvrages.

Le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages doivent être réalisés dans le respect de la R 408, le professionnel doit posséder les habilitations correspondant au matériel employé (précadre, multidirectionnel, roulant). Il prend connaissance du document unique et du PPSPS quand ils existent et en respecte les consignes.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour le montage, démontage et utilisation d'échafaudage de pied :

Recommandation CNAM R 408

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches
Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau
Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Trier les déchets

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 3

Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir des consignes de sa hiérarchie et selon des plans, des croquis d'exécution, des plans d'armatures, le professionnel réalise les ouvrages en béton armé tels que poteaux, poutres, murs de soutènement, escaliers. Il peut réaliser les coffrages de manière traditionnelle bois ou employer des éléments coffrants manportables.

Cette activité impose au professionnel l'utilisation de matériel d'étalement, la conception et la fabrication de coffrage traditionnel bois, l'utilisation de système coffrant dit « manu-portable » voire de coffrage en carton pour les poteaux.

Il met en place et assemble les armatures qui sont généralement préfabriquées. Il coule le béton dans les coffrages après l'avoir fabriqué sur le chantier ou en utilisant du béton prêt à l'emploi. A cette occasion, il peut utiliser un béton auto-plaçant et le manutentionner à la pompe à béton. Dans le cas de bétons classiques, il pratique la vibration au moyen d'aiguille vibrante dont il maîtrise l'utilisation. Une fois les délais de séchage respectés, il procède au décoffrage des pièces coulées et remise le matériel de façon rationnelle en vue d'un nouvel emploi.

Le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudage sont soumis à la R 408 qui impose aux salariés qui montent, démontent et utilisent des échafaudages d'être formés et habilités à cette compétence.

L'utilisation de matériel électroportatif tel que scie circulaire ou scie sur table induit le respect des procédures de sécurité relatives à ce matériel. Le professionnel prend soin au cours de cette activité de respecter toutes les consignes et veille à sa sécurité et à celle de ses collègues présents sur le chantier. Il prend connaissance du document unique et du PPSPS, quand ils existent, et en respecte les consignes.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour le montage, démontage et utilisation d'échafaudage de pied :

Recommandation CNAM R 408

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables
Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé
Couler le béton d'un ouvrage en béton armé
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Trier les déchets

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 7/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 8/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 4

Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir de plans de pose de planchers préfabriqués et sous la responsabilité de son chef d'équipe, le professionnel met en place l'étalement, réalise la pose des poutrelles et hourdis, met en place les armatures et coule le béton qui peut être fabriqué sur place ou livré prêt à l'emploi selon les chantiers.

Les moyens mis en oeuvre peuvent intégrer des pompes à béton et des bétons techniques tels que « auto plaçant ». Le professionnel maîtrise également l'utilisation de lasers rotatifs, règles vibrantes et vibreurs. Il peut également lui être demandé de mettre en oeuvre des produits de cure.

La pose de planchers préfabriqués fait appel à plusieurs techniques et différents matériaux de mise en oeuvre, elle est particulièrement adaptée aux constructions individuelles et aux petits collectifs.

Pour le guider dans ces opérations, le professionnel a à disposition le plan de préconisation de pose réalisé par le bureau d'étude du fabricant. Dans tous les cas, les équipements de protection collective seront en place en périphérie de dalle et autour des trémières, afin d'empêcher les chutes de hauteur. Les accès à la dalle seront sécurisés de la même manière.

Le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudage sont soumis à la R 408, qui impose au salarié qui monte, démonte et utilise des échafaudages d'être formé et habilité à cette compétence. L'utilisation de matériel électroportatif tel que scie circulaire ou scie sur table induit le respect des procédures de sécurité relatives à ce matériel. Le professionnel prend soin au cours de cette activité de respecter toutes les consignes et veille à sa sécurité et à celle de ses collègues présents sur le chantier. Il prend connaissance du document unique et du PPSPS, quand ils existent, et en respecte les consignes.

Une fois les délais de séchage respectés et sous la responsabilité du chef d'équipe ou d'entreprise, le professionnel procède à l'enlèvement de l'étalement. Il veille au strict respect des consignes et modes opératoires, cette opération présentant des risques importants de blessures par effondrement des files d'étais ou des coffrages.

Cette activité comprend selon les cas la réalisation de réseaux d'évacuation d'eaux usées ou pluviales en aérien, sous vide sanitaire ou enterrées sous dallages. Le professionnel maîtrise les techniques de réalisation de tranchée (manuelle), de pose de tuyaux dans le respect des pentes requises, de mise en place et de raccordement de regard divers, généralement préfabriqués. Il connaît et met en oeuvre les techniques d'emboîtement et de collage des tuyaux PVC.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour le montage, démontage et utilisation d'échafaudage de pied :

Recommandation CNAM R 408

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser un plancher poutrelles hourdis
Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales
Mettre en place les armatures de dallages et planchers
Mettre en oeuvre le béton de dallage et planchers
Réaliser les aspects de surface et chapes
Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Trier les déchets

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 9/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 10/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Stocker les éléments de l'échafaudage de manière rationnelle et sécurisée sur le chantier
Utiliser les EPI
Signaler et mettre au rebut tout élément défectueux
Monter un échafaudage de pied sous la responsabilité du chef monteur
Utiliser un échafaudage de pied dans le respect de le R408
Démonter un échafaudage de pied

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est réglementée par la recommandation CNAM R 408. Les salariés doivent avoir suivi une formation à cette compétence en adéquation avec le matériel utilisé dans l'entreprise. Le chef d'entreprise doit habiliter son personnel, au regard de la formation, au montage, démontage et utilisation d'un échafaudage. Les échafaudages sont généralement montés en extérieur, mais peuvent selon les cas être montés en intérieur. A l'extérieur, les aléas climatiques sont à prendre en compte, les vents violents peuvent provoquer le renversement de l'échafaudage, d'autant plus si celui-ci est bâché. La notice technique du fabricant indique les dispositions de fixation et de stabilisation selon les cas, mais également la vitesse des vents à partir de laquelle un échafaudage ne peut être monté ou utilisé. Cette notice doit être accessible en permanence, à disposition des monteuses, utilisateurs ou démonteurs d'échafaudage.

Le professionnel assure le montage et démontage d'un échafaudage de pied lorsqu'il bâtit des murs en élévation, réalise des enduits, coule des coffrages, pose des planchers et de manière générale pour tous les travaux en hauteur.

Les éléments de l'échafaudage sont réceptionnés et stockés sur le chantier. En équipe et selon les consignes du chef monteur, équipé de ses EPI, le professionnel procède au montage de l'échafaudage.

Selon le type de gardes corps, il porte un harnais de sécurité (présence de gardes corps « montage en sécurité » ou non).

Au fur et à mesure de l'élévation, les ancrages sont réalisés, en nombre suffisant selon la notice de montage et les consignes de son responsable. Avant toute utilisation, l'échafaudage est réceptionné par le responsable. Avant et pendant l'utilisation, le professionnel signale toute anomalie qu'il constate. Une fois les travaux réalisés et toujours sous la responsabilité de son chef d'équipe, il procède au démontage de l'échafaudage en respectant les consignes et en veillant en permanence à la sécurité de ses collègues et des personnes évoluant autour des aires de démontage. Le matériel est stocké de manière rationnelle, prêt à être réemployé ou déplacé sur un autre chantier, tout élément abîmé fait l'objet d'un signalement à son chef d'équipe.

Critères de performance

Les aléas climatiques sont anticipés
Les règles de sécurité sont connues et mises en œuvre, les EPI sont adaptés
Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée
L'emplacement de l'échafaudage est balisé et sécurisé
Les pieds d'échafaudage sont implantés conformément aux instructions du chef monteur
Le calage des pieds est conforme à la notice de montage, le sol est stabilisé
Les échafaudages sont montés, démontés et utilisés selon la notice du fabricant
Les ancrages sont réalisés à l'avancement
Les accessoires tels que potence et pare gravois font l'objet d'ancrages supplémentaires
Les pièces défectueuses sont identifiées et mises au rebut
Les délais impartis sont respectés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base
Lire un texte
Lire un plan, un croquis d'exécution, une notice de montage

Utiliser ses EPI et les adapter selon les cas
Suivre des modes opératoires
Monter un échafaudage selon une notice technique
Mettre en œuvre les accessoires conformément à la notice technique (filets, potence, pare gravois)
Forer au moyen de matériel électroportatif dans des matériaux divers et utiliser les chevilles adaptées pour assurer des ancrages efficaces
Signaler un élément d'échafaudage défectueux
Baliser et sécuriser une aire de montage
Remiser le matériel de manière rationnelle et sécurisée

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Suivre les consignes de sa hiérarchie

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier du matériel nécessaire
Prendre en compte les aléas climatiques dans l'organisation de son travail
Intégrer la sécurité dans toutes les étapes de construction, d'utilisation et de déconstruction d'un échafaudage

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 11/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 12/4
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2**

Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Repérer les côtes sur un plan, un croquis d'exécution
Participer à l'implantation des maçonneries
Fabriquer un mortier adapté
Répartir le mortier de pose de façon homogène
Implanter, plomber les éléments d'extrémités
Tendre un cordeau, poser et aligner les éléments de maçonnerie entre les extrémités
Croiser les éléments de maçonnerie au fur et à mesure de l'élévation
Implanter les baies
Réaliser les chaînages verticaux et horizontaux
Tracer le trait de niveau
Réaliser les linteaux
Araser les maçonneries conformément au plan

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel peut exercer cette compétence sur des chantiers de construction neuve ou de rénovation, principalement en extérieur, parfois en intérieur. L'organisation et la réalisation de son travail sont liées aux conditions atmosphériques qu'il doit anticiper afin de préparer au mieux son activité. Il prend alors les dispositions nécessaires pour garantir la qualité des ouvrages.

Il exerce la compétence en équipe et sous la responsabilité de son hiérarchique (chef d'entreprise, chef d'équipe), parfois en autonomie quand son niveau d'expérience et de qualification le lui permet.

A partir de plans ou de croquis d'exécution, le professionnel réalise principalement des murs avec des éléments de briques ou d'agglomérés de ciment. Il peut employer des matériaux techniques, tels que briques « monomur » rectifiées, béton cellulaire, blocs d'agglomérés de pierres volcaniques, agglos colorés de parement, blocs à bancher, boisseau ciment ou brique dans le cas de conduits de fumée. Il connaît les techniques de pose de ces différents matériaux et respecte leur mise en œuvre. Il pratique l'autocontrôle et respecte les tolérances fixées par les textes normatifs de la profession.

Après avoir stocké de manière rationnelle les matériaux nécessaires à la réalisation des maçonneries, le professionnel participe à l'implantation des murs et matérialise au sol leur emplacement. Il fabrique le mortier spécifique du matériau employé avec des moyens adaptés. Il implante l'emplacement des baies en tenant compte des côtes brutes. Il bâtit les éléments en respectant les consignes de sécurité. Équipé de ses EPI, il monte, utilise et démonte des échafaudages selon la réglementation en vigueur. Il trace le trait de niveau, définit les altitudes et arase les maçonneries.

La sécurité des chantiers est omniprésente et doit être une priorité pour le professionnel. Il doit être conscient de la sécurité au sein de l'équipe avec laquelle il travaille, mais également de celle des autres corps d'état qui peuvent être présents sur le chantier.

Le professionnel possède les habilitations nécessaires conformément à la R 408 (échafaudage de pied).

Critères de performance

Les maçonneries sont conformes au plan et aux consignes
Les tolérances d'aplomb, niveau, côtes sont conformes aux textes normatifs
Les chaînages horizontaux et verticaux sont incorporés dans les ouvrages conformément au plan et aux normes DTU et parasismiques en vigueur
Les aléas climatiques sont anticipés
Les techniques de pose spécifiques à chaque matériau sont connues et mises en œuvre
Les règles de sécurité sont connues et mises en œuvre, les EPI adaptés
Les délais impartis sont respectés
Les échafaudages sont montés, démontés et utilisés selon la notice du fabricant
La gestion des énergies, matériaux et déchets est rationnelle et conforme à la législation

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base
Lire un texte

Lire un plan, un croquis d'exécution, une notice de montage
Utiliser ses EPI et les adapter selon les cas
Réaliser des implantations de murs
Fabriquer un mortier ou une colle adaptée au matériau de construction
Utiliser en sécurité l'outillage collectif et l'électroportatif (bétonnière, échafaudage, meuleuse, scie diamant sur table, scie Aligator, malaxeur)
Réaliser le montage des maçonneries conformément aux règles de construction et dans les tolérances des textes normatifs
Incorporer les chaînages verticaux, horizontaux, les blocs linteaux avec les éléments spécifiques
Mettre en place les armatures adaptées et les liaisons spécifiques dans les chaînages et linteaux
Couler le béton dans les chaînages et linteaux en respectant les dosages
Monter, démonter et utiliser les échafaudages conformément à la R 408
Tracer un trait de niveau
Définir des altitudes d'arasement des maçonneries
Araser les maçonneries (de niveau ou en pente)
Bâtir des pointes de pignon et les stabiliser en présence de vent
Bâtir des conduits de fumée dans le respect des normes de construction
Bâtir des blocs à bancher
Bâtir des blocs d'agglomérés colorés et apparents
Bâtir des maçonneries de briques apparentes
Bâtir des maçonneries de briques « monomur » à joints minces, des blocs de béton cellulaire, de pouzzolane
Incorporer des blocs baies ou des coffres de volets roulants dans les maçonneries
Réaliser des ouvertures dans des murs existants

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Définir un mode opératoire de construction
Intégrer la sécurité dans les étapes de la construction
Prendre en compte les aléas climatiques dans l'organisation de son travail
Anticiper les étapes de construction pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 13/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 14/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 3

Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Repérer sur le plan l'emplacement des ouvrages à déconstruire
Implanter la partie à déconstruire sur la maçonnerie
Protéger les ouvrages environnants
Mettre en œuvre le chevalement dans le respect des règles de sécurité
Procéder à la déconstruction de murs, de dallages et éventuellement d'anciens enduits à l'aide des outils adaptés
Trier et évacuer les déchets dans le respect de la législation
Conserver les éléments de maçonneries dans le cas d'un réemploi (pierres, briques, bois)
Réaliser les encadrements et linteaux de baies en béton armé
Réaliser les finitions et raccords
Nettoyer et ranger le chantier

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est généralement mise en œuvre pour des chantiers de rénovation, plus rarement des chantiers neuf, lors de modifications par exemple. L'environnement est souvent poussiéreux et bruyant, le professionnel adapte ses EPI en fonction des nuisances et dangers présents sur le chantier. Il complète son équipement par des lunettes, masque anti poussières et protection auditive. Il utilise souvent des échafaudages. Lors des phases de démolition, il peut utiliser du matériel électroportatif ou pneumatique dont il connaît les particularités et procédures d'usage. Il utilise également un outillage individuel comme des massettes et poinçons, barre à mine ou masse.

Selon un plan d'exécution et sous la responsabilité de son chef d'équipe, le professionnel réalise des ouvertures (portes, fenêtres) dans des murs porteurs extérieurs ou des refends existants. Il peut également réaliser la déconstruction d'ouvrages variés tels que dallages, murs de clôtures, escaliers. Dans le cas de ravalement de façade, il peut piquer et éliminer les enduits anciens.

Pour réaliser cette compétence, le professionnel selon les cas procède à la protection des ouvrages environnants (bâche anti poussière, protection des sols), balise et sécurise les espaces de travail, participe à l'implantation des baies, met en place les étaitements, les chevalements, les dispositifs anti déformation de baies. Il réalise la démolition des ouvrages, il coffre et coule des poteaux et linteaux en béton armé si nécessaire, des éléments de finition comme des seuils et des appuis. Il réalise des raccords d'enduits puis le décoffrage. Il assure ensuite l'évacuation et le tri des gravats et déchets.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
L'environnement et les ouvrages existants à proximité sont protégés
Les échafaudages sont montés et utilisés conformément à la R408
Le matériel de démolition est utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu
L'implantation des murs est conforme au plan ou croquis donné
Le chevalement, l'étalement complémentaire et les contreventements de baies supérieures sont correctement mis en œuvre
La démolition ne met pas les intervenants en danger
Les gravats sont évacués au fur et à mesure, triés et mis dans les bennes correspondantes
Les délais de séchage avant décoffrage sont respectés conformément aux consignes du responsable
Le décoffrage est assuré dans le respect des modes opératoires
Le matériel est correctement démonté, nettoyé et remis, prêt à être réutilisé

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire un plan

Installer des protections d'ouvrages existants
Utiliser les EPI adéquats
Installer un échafaudage de faible hauteur
Travailler en sécurité sur un échafaudage de faible hauteur
Identifier et mettre en œuvre un mode opératoire de démolition
Participer à l'implantation d'une baie
Tracer un trait de niveau
Utiliser du matériel de démolition de type électroportatif ou pneumatique
Coffrer des poteaux béton armé, des linteaux sur le bâti existant
Mettre en place des armatures de poteaux de linteau
Fabriquer et couler un béton adapté au cas et particularités du coffrage
Vibrer le béton et assurer un remplissage et un aspect correct du béton dans les coffrages
Décoffrer les coffrages de manière sûre
Replier les étaitements conformément aux règles de sécurité
Nettoyer et ranger le matériel de manière rationnelle

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Définir un mode opératoire de déconstruction et le respecter
Se coordonner avec les autres corps d'états
Intégrer la sécurité dans les étapes de la déconstruction
Anticiper les étapes de construction pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 15/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 16/4
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 4

Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Monter, utiliser et démonter un échafaudage conformément à la R408
Protéger les ouvrages et les éléments environnants
Fabriquer un mortier adapté et conforme aux textes normatifs
Projeter un enduit en respectant les épaisseurs normatives et les délais de séchage
Réaliser la finition de manière homogène et selon l'esthétique demandée
Nettoyer le chantier et trier les déchets

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel peut être amené à réaliser des enduits de deux catégories : traditionnels et monocouche. Après avoir protégé les ouvrages et éléments présents (fenêtres, grilles de défense, sols, couverture), le professionnel fabrique (dans le cas d'enduits traditionnels) des mortiers dont les liants et la granulométrie des sables varient selon les couches (gobets, corps d'enduit et finition). Dans le cas d'enduit monocouche, les mortiers sont livrés en sac prêt à l'emploi.

Si besoin, le professionnel monte un échafaudage conformément à la R408. L'enduit traditionnel est mis en œuvre conformément aux textes normatifs (DTU) qui régissent cette mise en œuvre.

L'enduit monocouche peut être projeté manuellement ou mécaniquement (machine à projeter). Le professionnel applique les règles de mise en œuvre préconisées dans l'avis technique du fabricant. La finition de l'enduit dépend de sa nature. Dans le cas d'enduit traditionnel, elle est généralement talochée, pour un enduit monocouche, elle peut être talochée, grattée, brute de projection. Une fois les enduits réalisés, le professionnel procède au nettoyage du chantier, au repli et rangement du matériel.

Le professionnel réalise cette compétence sous la responsabilité de son chef d'équipe, parfois en autonomie selon son degré de qualification. Souvent en extérieur, le professionnel est soumis aux aléas climatiques et à ce titre doit anticiper ses réalisations pour les protéger des risques : d'un enduit grillé (trop forte chaleur et vent), du gel ou de la pluie (lavage des enduits). Il monte et utilise des échafaudages qui peuvent être de type pré-cadres, multidirectionnels voire roulants dans certains cas. Il porte ses EPI et les adapte en fonction des particularités du chantier. Il a suivi une formation adaptée au type de matériel qu'il emploie (pré-cadre, multidirectionnel, roulant) et il est habilité par son employeur à exercer cette compétence.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
Les échafaudages sont montés et utilisés conformément à la R408
Les menuiseries et ouvrages environnants sont correctement protégés des projections d'enduits
Les dosages en liants des mortiers traditionnels sont respectés et dégressifs selon les couches
Le délai de séchage entre chaque couche est respecté
L'épaisseur de chaque couche est conforme aux textes normatifs
Les aléas climatiques sont pris en compte dans la réalisation des enduits
Les points singuliers tels que tableaux, linteaux, angles font l'objet d'un soin particulier pour assurer une bonne qualité de finition
L'outillage collectif (bétonnière, machine à projeter) est utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu
Le matériel est quotidiennement nettoyé et remisé
Le chantier est propre, les déchets triés et correctement mis en benne
Les aspects de finition des enduits sont uniformes, réguliers et esthétiques
L'énergie et l'eau sont utilisées de manière rationnelle et économique
Les délais de réalisation sont respectés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un plan de façade
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied
Installer des protections d'ouvrages existants
Fabriquer des mortiers traditionnels en bétonnière
Mélanger des mortiers monocouche en bétonnière
Projeter manuellement des mortiers traditionnels ou monocouche
Réaliser les finitions d'une façade (tableaux arêtes, linteaux)
Réaliser les aspects de finition pour un enduit traditionnel (taloché)
Réaliser les aspects de finition d'un enduit monocouche (taloché, gratté brut de projection)
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Travailler en équipe
Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter
Se coordonner avec les autres corps d'états
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation d'enduits traditionnels et monocouches
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 17/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 18/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 5

Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier sur un plan l'emplacement des pièces
Réaliser la préparation du bâti pour recevoir les éléments préfabriqués
Fabriquer le mortier ou la colle de pose des éléments préfabriqués
Poser les éléments préfabriqués en respectant les altitudes, niveaux, aplomb
Réaliser les liaisons au bâti
Nettoyer les espaces de travail

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel met en place, conformément aux plans, des éléments préfabriqués tels qu'appui de baie, couronnement de mur, de cheminée, bandeau, encorbellement, génoise. Il prend soin de vérifier leur qualité avant de poser les éléments.

A partir des informations et coupes contenues dans le dossier de plans et en prenant comme référence d'altitude le trait de niveau, le professionnel positionne et incorpore les éléments préfabriqués à la structure du bâtiment.

Il met en œuvre cette compétence sous la responsabilité de son chef d'équipe, parfois en autonomie selon son degré de qualification. Il peut selon les cas monter et utiliser des échafaudages de pied. Cette compétence peut être réalisée sur des chantiers de construction neuve comme de rénovation. Les éléments préfabriqués peuvent être manutentionnés à la main ou avec des moyens de levage comme une grue ou un chariot élévateur, selon les dimensions et le poids de la pièce.

Un étaielement ou un calage sont souvent nécessaires, ils impliquent l'utilisation d'étaielement, de serres joints ou de coffrage léger. La solidarisation avec le bâti impose dans la plupart des cas la réalisation d'un liaisonnement coffré et coulé une fois l'élément positionné.

L'enlèvement des étais et coffrages est soumis au respect des délais de séchage et aux consignes du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
Les échafaudages sont montés et utilisés conformément à la R408
Les éléments sont positionnés de niveau aux bonnes altitudes et dimensions, conformément aux plans et coupes
Les éléments sont correctement étayés et calés
Les liaisons au bâti sont conformes aux préconisations de pose
Le chantier est propre, nettoyé, rangé
Les délais de réalisation sont respectés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base.

Lire un plan, une coupe
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied
Tracer un trait de niveau
Définir une altitude en tenant compte des cotes brutes
Manutentionner des éléments préfabriqués en toute sécurité
Guider un grutier, un conducteur d'engin
Mettre en place des étaielements, des coffrages simples
Réaliser des liaisonnements en béton armé

Fabriquer et couler du béton
Pratiquer l'autocontrôle
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter
Se coordonner avec les autres corps d'états
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation de pose d'éléments préfabriqués
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 19/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 20/4
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	-----------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6
Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
 Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter
 Se coordonner avec les autres corps d'états
 Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
 Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
 Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier sur le plan l'emplacement, les dimensions et les altitudes des éléments à réaliser
 Préparer et mettre en place des coffrages
 Couler les éléments en béton armé en respectant les dosages
 Réaliser les finitions en respectant le niveau de finition requis
 Décoffrer les éléments, réaliser les finitions
 Remiser les coffrages pour un emploi ultérieur

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel coffre, coule et réalise la finition d'appuis de fenêtre ou de seuils de porte. Sous la responsabilité du chef d'équipe ou de chantier, voire en autonomie selon son degré de qualification, il réalise ces divers ouvrages de finition. La compétence peut être réalisée sur des chantiers de construction neuve ou en rénovation. Le professionnel adaptera ses EPI en fonction des particularités du chantier, il peut travailler sur des échafaudages ou au sol.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
 Les coffrages sont solides et conçus pour faciliter le décoffrage
 Les altitudes sont respectées, les ouvrages sont conformes aux plans en dimensions et niveaux
 Les aspects de surface sont conformes au descriptif et de bonne facture
 L'ordonnancement des tâches permet la continuité du travail
 Les délais de réalisation sont respectés
 Le chantier est propre, nettoyé et rangé

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base.

Lire un plan, une coupe
 Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied
 Tracer un trait de niveau
 Utiliser un niveau laser
 Définir une altitude en tenant compte des cotes brutes
 Concevoir, fabriquer et mettre en place des coffrages d'appui de baie
 Fabriquer et couler du béton conforme et de consistance adaptée
 Réaliser un regingot sur un appui ou seuil de baie
 Réaliser une finition sur un appui ou un seuil
 Décoffrer un appui, nettoyer les éléments du coffrage, huiler et entretenir les moules métalliques
 Pratiquer l'autocontrôle
 Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
 Nettoyer le chantier

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
 Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Adapter ses EPI aux conditions du chantier
 Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
 Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 21/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 22/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier sur le plan l'emplacement et les caractéristiques dimensionnelles des ouvrages
Participer à l'implantation des ouvrages
Préparer et assembler les coffrages de façon stable et de manière à faciliter le décoffrage
Décoffrer les ouvrages en respectant les délais de séchage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise des coffrages traditionnels pour fabriquer des pièces en béton armé, comme poteaux, poutres, longrines. Il peut également utiliser des éléments manportables. Ces éléments constituent un système constructif qui intègre des panneaux préfabriqués en bois ou matériaux composites (niveau de finition des parements élevé), mais également l'écartement et la tenue des coffrages. Ces systèmes rationnels permettent un rendement plus élevé que le coffrage traditionnel, à condition que les ouvrages soient adaptés à cette technique (murs de soutènement, vide sanitaire en béton armé, poteaux en béton répétitifs).

Dans le cas de coffrage traditionnel comme manportable, à partir d'un stock de bois (planches, bastaing, chevrons, liteaux) ou du matériel spécifique « manportable », le professionnel conçoit et fabrique les coffrages qui serviront de moules aux pièces à réaliser. Les ouvrages sont préalablement implantés, les coffrages sont mis en place en incorporant les armatures, puis calés et mis à l'aplomb ou nivelés conformément aux plans.

Le béton est coulé, vibré et arasé selon les altitudes indiquées dans les plans et coupes. Une fois les délais de séchage respectés, le professionnel décoffre les ouvrages, nettoie les coffrages et remise le matériel pour une utilisation ultérieure.

Cette compétence est mise en œuvre sur des chantiers de construction neuve comme en rénovation voire sur des chantiers de génie civil. Le professionnel réalise la compétence sous la responsabilité de son chef d'équipe ou parfois seul, selon l'importance des ouvrages et son niveau de qualification.

Pour mettre en œuvre cette compétence, le professionnel doit s'organiser de manière rationnelle, les aires de découpe et d'assemblage des bois devront être mises en place afin de sécuriser l'utilisation de matériel électroportatif et de faciliter la manutention des éléments par une meilleure ergonomie du poste de travail.

Le professionnel peut être amené à monter et à utiliser des plateformes individuelles de travail ou des échafaudages.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
Les coffrages sont correctement implantés
Les coffrages sont solides, stables, étanches et conçus pour faciliter le décoffrage
Les altimétries sont repérées dans le coffrage conformément aux indications portées sur les plans d'exécution
Le matériel « manportable » est assemblé conformément à la notice et aux recommandations du fabricant
Les pointes sont correctement enlevées pour éviter toute blessure ultérieure
La matière d'œuvre est utilisée de manière rationnelle et avec un souci d'économie
L'ordonnancement des tâches permet la continuité du travail
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice
Lire un plan, une coupe, un croquis d'exécution
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied
Utiliser en sécurité de l'électroportatif
Concevoir un coffrage adapté, étanche, résistant
Débiter des bois
Assembler, étayer des éléments de coffrage
Utiliser des produits facilitant le décoffrage
Fabriquer du béton en respectant les dosages et la plasticité, le manutentionner
Couler du béton dans les coffrages en respectant les principes de mise en oeuvre
Araser du béton conformément aux altitudes demandées
Pratiquer l'autocontrôle
Maîtriser les volumes d'énergies et de matériaux utilisés
Décoffrer en sécurité les éléments d'un coffrage
Nettoyer le matériel
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Adapter ses EPI aux conditions du chantier
Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Organiser les espaces de découpe et d'assemblage des matériaux
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 23/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 24/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Repérer sur un plan l'emplacement des armatures
Adapter des armatures préfabriquées
Façonner et assembler des barres brutes de manière traditionnelle, conformément au plan de ferrailage
Réaliser les liaisons et ligatures pour assurer la stabilité des armatures lors du coulage
Mettre les cales d'enrobage en place et en nombre suffisant

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel incorpore les armatures conformément aux plans avant fermeture définitive des coffrages. Il peut soit les réaliser entièrement sur place à partir de barres brutes de plusieurs diamètres, soit adapter et liaisonner des armatures préfabriquées en usine. Le professionnel aura le souci de ne pas oublier les aciers en attente et de mettre en place toutes les protections (telles que cabochons de couleur) afin d'éviter des blessures ultérieures. Il met en place les cales d'enrobage selon les consignes et en nombre suffisant.

Cette compétence s'exerce en neuf comme en rénovation ou sur des chantiers de génie civil. Le professionnel l'exerce sous la responsabilité de son chef d'équipe ou en autonomie, selon son niveau de qualification.

Les spécificités des armatures sont repérées sur les plans, détails ou descriptif d'armatures. Les armatures utilisées peuvent être préfabriquées en usine, plus rarement fabriquées sur place. Le professionnel réalise les assemblages, les ligatures, les liaisons et les renforts selon les consignes. Il organise son chantier de manière rationnelle et les aires de stockage et d'assemblage des armatures sont balisées et sécurisées, à portée des moyens de levage et de manutention.

Le professionnel adapte ses EPI à la spécificité du chantier, il peut monter, utiliser et démonter des échafaudages de pied.

Critères de performance

Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier
Les aires de fabrication, découpe et assemblage des armatures sont identifiées et correctement équipées
Les échafaudages sont montés et utilisés conformément à la R 408
Les EPI spécifiques aux travaux de découpe sont présents et utilisés (lunettes, casque anti bruit)
La matière d'œuvre est utilisée de manière rationnelle et avec un souci d'économie
Les armatures sont conformes aux plans de ferrailage ou aux consignes de sa hiérarchie
Les ligatures sont solides et en nombre suffisant
Les aciers d'attente sont mis en place
Les protections par cabochon sont en place
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé
Les déchets (métaux) sont triés et mis en benne adaptée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice
Lire un plan, une coupe, un plan de ferrailage
Repérer les différents éléments et armatures sur un plan de ferrailage
Stocker différents aciers et armatures de manière rationnelle
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied
Utiliser en sécurité de l'électroportatif

Débiter des aciers à l'aide d'un outillage adapté
Connaître et mettre en œuvre les différentes ligatures (simple, double, double croisée, avec tour mort...)
Adapter et liaisonner des armatures préfabriquées en usine
Mettre en place des cales d'enrobage adaptées
Pratiquer l'autocontrôle
Maîtriser les volumes matières d'œuvres utilisées
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Adapter ses EPI aux conditions du chantier
Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur un bon de livraison
Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Organiser les espaces de découpe et d'assemblage des matériaux
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 25/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 26/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9

Couler le béton d'un ouvrage en béton armé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Humidifier les coffrages
Fabriquer le béton en respectant les dosages prescrits dans les textes normatifs
Réceptionner un béton prêt à l'emploi
Couler le béton dans les coffrages en respectant les modes opératoires afin d'éviter l'éclatement des coffrages
Vibrer le béton dans les coffrages à l'aide d'une aiguille vibrante
Araser le béton dans les coffrages
Protéger les ouvrages des intempéries

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité du chef d'équipe, le professionnel met en œuvre le béton dans les coffrages. Selon les cas, il fabrique le béton sur place en bétonnière ou le reçoit directement prêt à l'emploi en camion toupie. Les manutentions peuvent être réalisées à la grue, au chariot élévateur, à la pompe ou au camion tapis. La mise en œuvre respecte les méthodes de coulage progressives, les bétons sont vibrés à l'aide d'un vibreur électrique ou pneumatique, sauf si le béton prêt à l'emploi est dit « auto-plaçant », dans ce cas les coffrages devront être particulièrement soignés pour une bonne étanchéité. Le professionnel peut travailler au sol ou sur un échafaudage, selon les éléments à réaliser.

Afin d'assurer une résistance suffisante du béton et dans le cas où il fabrique ce dernier, les dosages en ciment seront respectés, en adéquation avec les textes normatifs, l'eau de gâchage sera ajoutée sans excès afin de garantir un maximum de résistance. L'ajout d'eau dans les bétons prêts à l'emploi ne peut être réalisé sans l'accord du chef de chantier.

Après avoir humidifié les coffrages si nécessaire, le professionnel coule le béton en respectant les règles de répartition afin d'éviter le gonflement et l'éclatement de ce dernier.

Il vibre le béton avec l'outillage approprié, dans les règles de l'art, afin d'obtenir un remplissage correct et un bon enrobage des aciers, une bonne qualité de parement, sans excès pour éviter les phénomènes de ségrégation.

Il remplit les coffrages jusqu'aux repères matérialisés dans le coffrage et arase le béton.

Il nettoie le matériel et les aires autour des coffrages, afin d'éliminer tout dépôt de béton résiduel.

Il range le matériel dans les lieux de stockage dédiés. Il rend compte à sa hiérarchie de toute anomalie constatée.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
L'organisation de l'aire de fabrication du béton facilite sa manutention et le nettoyage du matériel
Le béton est fabriqué dans le respect des dosages, sans excès d'eau
Les équipements de protection collectifs sont en place, les échafaudages éventuels montés conformément à la R 408
L'eau de rajout dans le béton prêt à l'emploi ne se fait qu'avec l'autorisation du chef de chantier
Le professionnel guide l'opérateur de pompe ou le grutier de manière efficace et compréhensible
Les coffrages sont remplis dans le respect des modes opératoires et de manière progressive
Le béton est vibré de manière efficace sans excès
Les coffrages sont arasés à la bonne altitude
Les dimensions aplomb et niveau des ouvrages sont vérifiés et conformes aux textes normatifs
Les anomalies sont signalées à la hiérarchie
Les aspects de surface sont conformes aux textes normatifs
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé
Les déchets (tels que sacs de ciments vides) sont triés et mis en benne adaptée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels
Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice
Lire un plan, une coupe
Utiliser des EPI adaptés
Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied
Fabriquer un béton au dosage et à la plasticité requise
Guider un opérateur de pompe à béton, de grue, de chariot élévateur
Utiliser un vibreur électrique ou pneumatique
Suivre un mode opératoire de coulage
Araser les niveaux de remplissage des coffrages
Vérifier une fois coulé l'aplomb, les niveaux, les dimensions, remédier si nécessaire
Nettoyer le matériel (benne, pelles, sceaux, truelles)
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Coordonner la livraison sur le chantier des matériaux nécessaires ou du béton prêt à l'emploi
Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur un bon de livraison
Définir un mode opératoire de réalisation et le respecter
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 27/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 28/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

Poser un plancher poutrelles hourdis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sécuriser les planchers en élévation par la pose de gardes corps périphériques et autour des trémies
Identifier l'emplacement des file d'étais, des poutrelles et des trémies sur un plan de pose
Mettre en place un étaielement dans les règles de sécurité
Positionner les poutrelles conformément au plan de pose
Poser les hourdis à l'avancement en positionnant les hourdis borgnes aux extrémités
Mettre en place les chaînages, treillis soudés et toutes les liaisons présentes sur le plan de pose
Réaliser les coffrages comme les trémies d'escalier
Poser les planelles sur le pourtour de la dalle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réceptionne et met en œuvre un plancher préfabriqué en usine, composé de poutrelles, hourdis et planelles de coffrage. Le plancher aura fait l'objet d'une étude de la part du fabricant, un plan de préconisation de pose est établi. Le professionnel doit suivre toutes les indications contenues dans ce document.

Après réception, il contrôle le nombre et la référence des composants. Il débute la pose du plancher par la mise en place de l'étaielement puis met en place les poutrelles et hourdis. Il réalise la pose des planelles périphériques et coffre les trémies et réservations.

Une fois le plancher coulé et les délais de séchage respectés, le professionnel enlève l'étaielement dans le respect des règles de sécurité.

La compétence est mise en œuvre sous la responsabilité du chef d'équipe ou de chantier. Dans le cas de plancher en élévation, les équipements de protection collective doivent être présents en périphérie et autour des réservations ou trémies, ils seront conformes aux textes en vigueur. L'étaielement sera conforme au plan de préconisation de pose. La technicité de ce type de plancher ne cessant d'évoluer, le professionnel peut manutentionner des poutrelles béton de types pleines ou allégées, des hourdis béton, céramique, ou polystyrène. Des matériaux innovants peuvent également compléter la gamme (tels que coque plastique, matériaux composite bois). Le professionnel adapte les moyens de manutention aux matériaux employés (grue, chariot élévateur, camion grue).

Cette compétence doit faire l'objet d'une application rigoureuse des règles de sécurité, le travail en élévation, l'utilisation de hourdis béton fragiles, la présence de trémie et réservation est source de danger permanent pour le professionnel.

Critères de performance

Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier, les équipements de protection collectifs sont en place

Les anomalies sont signalées à la hiérarchie

Les poutrelles, hourdis et accessoires sont stockés de manière rationnelle et à portée des moyens de levage présents sur le chantier

L'étaielement est conforme au plan de pose

Les poutrelles sont positionnées conformément au plan de pose

Les hourdis sont posés à l'avancement, les hourdis borgne sont positionnés aux extrémités

Les planelles sont posées en périphérie de dalle avant coulage (délai de séchage du mortier)

Les altitudes et niveaux sont respectés et conformes aux plans

Les délais de réalisation sont respectés

Le chantier est propre, nettoyé, rangé

Les déchets sont triés, mis en benne adaptée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice

Mettre en œuvre des gardes corps périphériques (équipements de protection collectifs)

Lire un plan de pose de plancher préfabriqué

Utiliser des EPI adaptés

Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied

Mettre en place un étaielement conformément au plan de pose

Guider un opérateur de camion grue, de grue, de chariot élévateur

Mettre en place des poutrelles préfabriquées

Poser des hourdis en matériaux divers

Réaliser les coffrages de trémie d'escalier, de réservations

Vérifier les dimensions, niveaux et altitudes

Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée

Nettoyer le chantier

Travailler en équipe

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie

Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires

Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur un bon de livraison

Respecter un mode opératoire préconisé

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages

Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité

Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 29/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 30/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Repérer l'emplacement des réseaux sur le plan
Implanter les réseaux et matérialiser les axes
Terrasser dans les remblais (réseaux sous dallage)
Mettre en place les regards préfabriqués
Assembler et coller les tuyaux PVC conformément au plan et au descriptif
Protéger les tuyaux en attente des corps étrangers

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise la pose de canalisations d'eau usées et pluviales enterrées, de drains, (dallage sur terre-plein, tranchée de raccordement aux réseaux) ou aériennes (sous vide sanitaire). Il implante les réseaux conformément aux plans, terrasse parfois manuellement et assemble, à l'aide de colle spécifique, des tuyaux PVC de différents diamètres en employant des accessoires tels que coudes, T, ou Y. Il met en œuvre des regards béton ou PVC. Il respecte les pentes préconisées et les normes en vigueur.
Sous la responsabilité de son chef d'équipe ou seul selon son degré de qualification, le professionnel intervient sur des chantiers neufs comme en rénovation, sur des constructions individuelles ou du petit collectif.
Pour réaliser les réseaux, il utilise de l'outillage individuel (tel que mètre, cordeau, niveau, scie à métaux).
Le professionnel peut être amené à travailler dans des tranchées, si la hauteur de celles-ci est supérieure à 1.30 m, un blindage devra être présent. Dans le cas de réseaux enterrés, il signalera la nature des réseaux par la pose de grillage avertisseur.

Critères de performance

Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier
Les anomalies sont signalées à la hiérarchie
Les tuyaux en attente sont implantés conformément au plan et provisoirement bouchés
Les assemblages sont corrects, les tuyaux collés avec la colle adaptée
Les pentes sont conformes et régulières
Les regards sont en nombre suffisants et conformes au plan
Les réseaux enterrés sont signalés par un grillage avertisseur qui possède la couleur normalisée
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé
Les déchets sont triés et mis en benne adaptée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice
Lire un plan de réseaux
Vérifier l'implantation, les niveaux et les dimensions
Découper des tuyaux PVC
Assembler et coller des tuyaux PVC
Poser et raccorder des regards préfabriqués
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Travailler en équipe
Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie

Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production
Communiquer avec un conducteur d'engin de terrassement

Coordonner la livraison et le stockage sur le chantier des matériaux nécessaires
Réceptionner et pointer les fournitures livrées sur un bon de livraison
Respecter un mode opératoire préconisé
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 31/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 32/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 12

Mettre en place les armatures de dallages et planchers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier l'emplacement des armatures sur le plan
Réaliser la pose des chaînages et liaisons conformément au plan de pose
Réaliser la pose du treillis en respectant les croisements normatifs
Poser et ligaturer les chapeaux sur le treillis

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise la pose des éléments d'armatures d'un dallage ou plancher en béton armé. Selon le plan d'armature, il positionne les treillis en tenant compte des normes de croisement. Il positionne les chaînages, met en place et ligature les renforts d'angles ou les aciers de liaison, façonne et fixe les aciers d'attente. Les armatures de planchers peuvent également comporter des poutres ou chevêtres qui seront coulés en même temps que le plancher.
Sur des chantiers neufs de petits collectifs ou tertiaires ou en rénovation, le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité de son chef d'équipe ou de chantier. Selon le cas, il peut évoluer au sol (dallage sur terre-plein) ou en élévation (plancher d'étage), les protections collectives périphériques et de trémies sont présentes. Les accès au plancher sont sûrs et sécurisés.
Le professionnel adapte ses EPI aux risques liés à cette compétence et utilise notamment des gants adaptés à la manutention des aciers. Une attention particulière doit être portée à la présence sans interruption des gardes corps périphériques et de trémie empêchant les chutes de hauteur.

Critères de performance

Les EPI sont adaptées aux nuisances et dangers du chantier
Les treillis, chaînages, barres sont stockés sur le chantier de manière rationnelle et à portée des engins de levage
Les aciers sont positionnés et conformes au plan d'armatures
Les ligatures sont correctement réalisées et en nombre suffisant
Les aciers en attente sont sécurisés par pose de bouchons de sécurité
Les aciers de couture, de liaison, de renfort d'angle sont présents et correctement fixés
Les anomalies sont signalées à la hiérarchie
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé
Les déchets sont triés, mis en benne adaptée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice
Mettre en place des protections collectives
Monter un échafaudage conformément à la R 408
Lire un plan d'armatures
Réceptionner une livraison d'aciers, identifier les différents éléments sur le bon de livraison
Débiter des treillis, chaînages, barres
Poser les différentes armatures d'un dallage ou plancher dans le respect des textes normatifs
Sécuriser les aciers en attente
Façonner et fixer par ligatures des renforts d'angles, des aciers de liaison
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Travailler en équipe
Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production
Communiquer avec un conducteur d'engin de levage

Stocker les aciers de manière rationnelle
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Anticiper les étapes de réalisation pour préparer la suivante et gagner en sécurité et productivité
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 33/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 34/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 13**

Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réceptionner un béton prêt à l'emploi
Couler le plancher en respectant le mode opératoire afin d'éviter les surcharges ponctuelles
Régler le béton sur guides ou en prenant des points au laser
Nettoyer les coulures au niveau inférieur
Protéger les ouvrages des intempéries

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réceptionne et met en œuvre le béton prêt à l'emploi (BPE). Avant coulage, il vérifie la présence des protections collectives et la bonne tenue des éléments de coffrage. Si nécessaire, selon les conditions, il humidifie les supports pour éviter les phénomènes de retrait (fissures superficielles du béton). Il respecte le mode opératoire de coulage et coule le béton de manière régulière et uniforme, sans « paquets ». Il peut utiliser un BPE « auto-plaçant » ou classique, selon le cas il vibre le béton de manière à assurer un parfait enrobage des aciers, sans excès pour éviter la ségrégation. Le nivellement et le réglage du béton se font à l'avancement et à la règle (manuelle ou vibrante) sur des guides préalablement disposés ou par points, au laser rotatif et cellule de détection.

Sous la responsabilité de son chef d'équipe, sur des chantiers de constructions neuves ou en rénovation, le professionnel coule le béton prêt à l'emploi au camion pompe, à la grue ou au tapis selon le cas. Le rajout d'eau dans les BPE ne peut se faire sans l'accord du chef de chantier, compte tenu du risque de diminution des résistances du béton. Les aléas climatiques sont à prendre en compte, les trop fortes chaleurs, périodes de gel ou de pluie peuvent engendrer des désordres comme le retrait, le gel superficiel des bétons ou le lavage des surfaces bétonnées. La continuité du coulage doit être assurée, ce qui peut générer des amplitudes horaires élargies. Dans certains cas, le béton peut être fabriqué sur place (petites surfaces, rénovation...). En fin de coulage, dans le cas de planchers en élévation, le professionnel prendra soin de nettoyer le niveau inférieur des coulures de béton avant complet séchage de ce dernier.

Critères de performance

Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier
Les modes opératoires sont respectés
Le béton est conforme en termes de dosage et de plasticité
Le coulage est réalisé de manière progressive sans surcharge des planchers
Le béton est correctement vibré
Le béton est réglé en altitude conformément aux plans et coupes
La planéité est conforme aux tolérances fixées dans les textes normatifs
Les coulures et salissures dues au coulage ont été enlevées
Les anomalies sont signalées à la hiérarchie
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base
Lire un texte, une notice

Mettre en place des protections collectives
Monter un échafaudage conformément à la R 408
Répartir le béton de manière uniforme et régulière
Vibrer le béton

Régler le béton à la règle
Maîtriser l'usage d'une règle vibrante
Prendre des points de niveau
Guider un opérateur de pompe à béton, un grutier
Nettoyer le matériel
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production
Communiquer avec un opérateur de pompe, un grutier

Anticiper et suivre un cycle de coulage
Anticiper et organiser une livraison de béton sur plusieurs heures
Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités.

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 35/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 36/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 14

Réaliser les aspects de surface et chapes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Etendre les produits de traitement de surface conformément à l'avis technique
Lisser la surface du béton par passes successives en respectant les temps d'ouvrabilité du béton
Etendre les produits de cure au pulvérisateur
Procéder au sciage du dallage pour intégrer les joints de dilatation
Définir les altitudes et dresser les guides
Mettre en place les joints de dilatation
Tirer la chape à la règle
Réaliser la finition demandée à l'avancement
Protéger les ouvrages des passages intempêtifs et des intempéries

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité de son chef d'équipe et selon les consignes, le professionnel réalise la finition des bétons de dallage et planchers avant la prise. La compétence demande une certaine expérience, le béton ne doit être ni trop sec, ni trop mou, les conditions climatiques ont une grande influence sur les temps de séchage et conditionnent l'amplitude de la journée de travail. La réalisation de la finition doit être consécutive et continue au coulage. L'utilisation d'une taloche mécanique nécessite un apprentissage car elle présente certains dangers dus à la technique de déplacement de l'engin lors du lissage. De plus, l'inclinaison et la nature des pales sont différentes lors des différentes phases. La finition étant terminée, selon les cas et les consignes, un produit de cure comme un durcisseur de surface (locaux industriels) peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur. Les produits de finition sont soumis, pour leur mise en œuvre, au respect de l'avis technique les concernant. Avant prise du béton préalablement coulé, le professionnel réalise les finitions de surface selon les consignes de son hiérarchique. Il peut utiliser des produits en sac à mélanger, composés de sables fins, de colorants et de différents adjuvants qui permettent une coloration des surfaces et une finition lissée. Pour réaliser le lissage, le professionnel utilise une taloche mécanique (thermique ou électrique). Il peut également pulvériser des produits de cure. (tel que durcisseur) sur les surfaces.

Le professionnel doit tenir compte des altitudes pour réaliser les chapes. Pour cela, il pose des guides et règle le mortier en incorporant en périphérie des bandes en polystyrène ou similaire afin de créer des joints de dilatation. Sur consigne du responsable de chantier, il peut incorporer au mortier des fibres ou un treillis. La finition des chapes traditionnelles peut être lissée ou talochée, selon les exigences du descriptif contenu dans le dossier de plans.

Critères de performance

Les EPI sont adaptés aux nuisances et dangers du chantier
Les modes opératoires sont respectés
Les produits de finition sont répartis sur toute la surface de manière régulière et en épaisseur conforme à l'avis technique
Les phases de lissage respectent l'ouvrabilité du béton
Les ouvrages sont protégés des intempéries et des passages intempêtifs
Le travail est continu, sans reprise
Les anomalies sont signalées à la hiérarchie
Les délais de réalisation sont respectés
Le chantier est propre, nettoyé, rangé

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Maîtriser les calculs de base

Lire un texte, une notice

Lire un avis technique

Epandre de manière régulière un produit de finition prêt à l'emploi en sac

Utiliser une taloche mécanique ou électrique
Apprécier la prise et l'ouvrabilité d'un béton
Protéger un ouvrage des intempéries
Mettre en œuvre un produit de cure
Nettoyer le matériel
Remiser le matériel de manière sûre et sécurisée
Nettoyer le chantier

Travailler en équipe
Communiquer et rendre compte à sa hiérarchie
Situer, identifier son rôle et ses tâches au sein d'une équipe de production

Intégrer la sécurité dans les étapes de la réalisation des ouvrages
Anticiper les aléas climatiques pour gérer au mieux ses activités

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 37/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 38/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

➤ Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le maçon travaille la plupart du temps en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe, de chantier ou du chef d'entreprise. Les activités du maçon comme bâtir, enduire, échafauder, coffrer, couler du béton ne peuvent être réalisés seul. Les compagnons, selon leur qualification ou expérience, réalisent les tâches qu'ils maîtrisent le mieux dans l'objectif d'assurer un rendement optimal, mais aussi la sécurité de chacun.

C'est le chef d'équipe ou d'entreprise qui compose ses équipes de production, avec de l'expérience et l'acquisition de nouvelles compétences chacun peut également évoluer au sein d'une équipe et occuper des postes différents. Chaque chantier étant différent et les contraintes évoluant, un maçon peut également travailler dans plusieurs équipes et changer de responsable, il doit chaque fois s'adapter rapidement à ce changement.

Si nécessaire, le chef d'équipe peut modifier l'organisation ou recadrer un compagnon dans l'intérêt de la sécurité, de la production et de la qualité de réalisation des ouvrages.

Critères de performance

L'équipe fonctionne sans recadrage
Les objectifs de qualité sont atteints
Les objectifs de production sont atteints
La sécurité de l'équipe est assurée
Il n'y a pas de conflits dans l'équipe

➤ Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel, sous la responsabilité de son hiérarchique, respecte scrupuleusement les consignes de sécurité et ce dans toutes les activités qu'il pratique. Il prend connaissance du PPSPS s'il existe et applique toutes les recommandations qui s'y rapportent. Il a le souci permanent de sa sécurité et de celle des compagnons qui travaillent avec lui. Il rend compte de toute situation dangereuse.

Critères de performance

Les EPI sont portées en permanence
Les protections collectives sont correctement utilisées
Le PPSPS ou plan de prévention est respecté
La législation est respectée

➤ Triier les déchets

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Les déchets de chantier doivent être traités selon la législation en vigueur. Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, les déchets produits sont triés selon leur catégorie et mis en benne correspondantes.

Critères de performance

Le chantier est propre et exempt de déchets non mis en benne
Les déchets sont triés selon la catégorie à laquelle ils appartiennent

Glossaire du RP

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP.

Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 39/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2016	Référentiel professionnel	Maçon (maçon)	Page 40/40
------------------	-----------------------------	------------------------------	---------------	------------



portant création du titre professionnel de « Manager d'univers marchand »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600835AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Vu le Code du travail et notamment son article LP 6312-13 ;

Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

03 NOV. 2016

ARRETE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - Le titre professionnel de « Manager d'univers marchand » est créé. Il est classé au niveau III de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité « Commerce, vente », 312 t.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Article 2. - Le titre professionnel de « Manager d'univers marchand » est composé des trois unités constitutives suivantes :

- développer la dynamique commerciale d'un univers marchand ;
- gérer les résultats économiques d'un univers marchand ;
- manager l'équipe d'un univers marchand.

Ces unités peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles.

Article 3. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Manager d'univers marchand » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
DMRA 1
REG 1
SCM 1
MTS 1
CFPA 1
SEFI 1
TRAV 1
JOPF 1

Trans. (avec AR) :

HC 1

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 4. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- niveau bac +1 ;
- diplôme ou titre professionnel de niveau baccalauréat dans le secteur et un an d'expérience professionnelle dans le secteur.

Article 5. - La formation se compose de trois modules et de trois périodes de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- assurer la responsabilité d'un univers marchand, d'un secteur ou de l'ensemble d'un point de vente ;
- favoriser la dynamique commerciale de son univers marchand ;
- faire évoluer les ventes et gagner des parts de marché sur la concurrence ;
- intégrer la stratégie marketing multinational de l'enseigne afin de développer les ventes complémentaires et fidéliser la clientèle ;
- organiser l'approvisionnement du rayon, assurer la présentation marchande des produits et optimiser les ventes ;
- gérer le centre de profit et recueillir les informations commerciales, analyser les indicateurs de gestion, bâtir des plans d'action pour atteindre les objectifs négociés ;
- établir les prévisions de chiffres d'affaires et de marges ;
- animer l'équipe, diriger et faire progresser et adhérer aux projets de l'entreprise.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 6. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation :

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de « Manager d'univers marchand » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 7. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 8. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) d'un questionnaire à partir d'une annexe DSPP ;
- b) d'une épreuve de synthèse résultant :
 - d'une mise en situation professionnelle ;

- d'un entretien technique ;
- c) du dossier de synthèse de pratique professionnel (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- d) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- e) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 9. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 10. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 11. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (responsable de magasin ou de boutiques spécialisées, responsable de vente, responsable de rayon). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 12. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Manager d'univers marchand ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 13. - Le titre professionnel de « Manager d'univers marchand » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 14. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

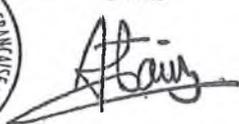
Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Priscille, Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« MANAGER D'UNIVERS MARCHAND »

NIVEAU III

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 1/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

I - Références de la spécialité

Niveau : III
Code(s) NSF : 312 t - Commerce, vente
Code(s) Rome : D1502, D1503

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte plusieurs étapes :

Le candidat présente la mise en œuvre et l'organisation d'une implantation de rayon ou d'une opération commerciale. Un entretien technique complète cette présentation.

Le candidat analyse ensuite un état de stock et précise les quantités à commander pour une famille de produits.

A partir d'un extrait d'un entretien de vente, il analyse la situation et propose des améliorations. Il présente sa méthode pour résoudre un conflit client. Un entretien technique complète cette présentation.

Ensuite, le candidat analyse un tableau de bord et fait des propositions de plan d'actions puis il commente un scénario d'établissement de prévisions.

A partir d'un cas de management, le candidat explique comment il va procéder dans cette situation puis il répond aux questions du jury.

Enfin, il présente un projet impliquant l'équipe de son univers.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé. Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 2/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

d) D'un entretien final avec le jury

destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

- Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel MUM

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Organiser et garantir la présentation marchande des produits en magasin. Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand	0 h30 mn	En amont de la session de validation, le candidat produit un document synthétique portant sur la mise en œuvre, l'organisation humaine et matérielle d'une implantation de rayon ou d'une opération commerciale effectuée durant ses périodes en entreprise. Ce document de 10 pages réalisé à l'aide d'un traitement de texte pourra être illustré par des photos, plans, schémas en annexes. Contenu : <ul style="list-style-type: none"> Le candidat précise le contexte de la mise en œuvre de l'implantation, Il précise les consignes qui lui ont été soumises par son tuteur ou responsable, Il indique les produits ou familles concernés par l'implantation, Il explique les techniques de merchandising appliquées, Il détaille l'organisation humaine et matérielle mise en œuvre, précise les techniques d'animation d'équipe pratiquées à cette occasion. Il produit une analyse des résultats économiques et commerciaux de l'opération et rédige une analyse de sa pratique. Le candidat présente et argumente pendant 30 mn ce document au jury avec l'aide d'un support de son choix. Le jury questionne le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement fourni.

<p>Epreuve de synthèse : Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet</p>	<p>Suivre les flux des marchandises de l'univers marchand, optimiser les stocks et veiller au rangement des produits en réserve Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client Analyser les résultats économiques et bâtir les plans actions pour atteindre les objectifs de l'univers marchand Etablir les prévisions économiques de l'univers marchand Gérer l'équipe de l'univers marchand Mener et animer un projet de l'univers marchand ou de l'enseigne</p>	<p>02 h 40 mn</p>	<p>En début d'épreuve, le candidat tire au sort un scénario qui va permettre au jury de lui allouer les supports des mises en situations professionnelles. Chaque mise en situation professionnelle correspond à son secteur d'activité. Le candidat dispose d'un temps de préparation global d'une heure (10 minutes par mise en situation). A l'issue de ce temps de préparation, devant le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pendant 15 minutes, le candidat présente son analyse de l'état des stocks d'une famille de produits, il propose un plan d'actions pour assainir la situation et s'engage sur des quantités à commander pour une opération commerciale. Pendant 20 minutes, le candidat commente le déroulement d'un entretien de vente et fait des propositions d'amélioration. <p>Il présente ensuite sa méthode pour traiter la réclamation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pendant 20 minutes, le candidat présente son analyse d'un tableau de bord, définit les actions à mettre en œuvre pour corriger les écarts. Pendant 15 minutes, le candidat justifie et argumente les prévisions qui lui sont fournies. Pendant 15 minutes, le candidat soumet au jury le plan d'actions qu'il va mettre en œuvre dans le cadre du scénario de management qui lui est soumis Pendant 15 minutes le candidat présente au jury le projet qu'il développe pour répondre à la problématique qui lui est posée.
<p>Entretien technique</p>	<p>Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client Gérer l'équipe de l'univers marchand</p>	<p>00 h 20 mn</p>	<p>A l'issue de chaque mise en situation professionnelle concernée, le jury questionne le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pendant 10 minutes, sur les techniques et méthodes qu'il utilise pour perfectionner les vendeurs et régler les problèmes avec la clientèle. Pendant 10 minutes, sur les aspects non abordés durant la mise en situation professionnelle sur la gestion de l'équipe de l'univers marchand.

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 5/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

<p>Entretien final</p>		<p>30 mn</p>	<p>Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP Le jury interroge le candidat sur sa compréhension du métier et du contexte d'exercice</p>
	<p>Par candidat, durée de l'épreuve</p>		<p>04 h 00 mn, dont 03 h 00 mn devant le jury,</p>

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

En amont de la session de validation, le candidat constitue une annexe au DSPP pour l'évaluation des compétences « Organiser et assurer la présentation marchande des produits en magasin » et « Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand ». Il produit un document synthétique de 10 pages à l'aide d'un traitement de textes qui peut être illustré par des photos, plans, schémas en annexe.

Ce document décrit la mise en œuvre et l'organisation d'une implantation de rayon ou d'une opération commerciale effectuée durant ses périodes en entreprise.

Contenu :

- Le candidat précise le contexte de la mise en œuvre de l'implantation du linéaire ou de l'opération commerciale,

- Il précise les consignes qui lui ont été soumises par son tuteur ou responsable,

- Il indique les produits ou famille concernés par l'implantation,

- Il explique les techniques de merchandising appliquées,

- Il détaille l'organisation humaine et matérielle mise en œuvre, précise les techniques d'animation d'équipe pratiquées à cette occasion,

- Il produit une analyse des résultats économiques et commerciaux de l'opération et rédige une analyse de sa pratique pour cette opération.

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 6/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Développer la dynamique commerciale d'un univers marchand						
Organiser et garantir la présentation marchande des produits en magasin.	L'organisation de la tenue des rayons permet de garantir l'aspect marchand du rayon. Le choix de l'emplacement des produits sur le linéaire et les améliorations proposées sont cohérentes avec les objectifs commerciaux. L'organisation mise en place pour réaliser l'implantation est efficace. Le suivi et l'analyse des résultats de l'implantation sont réalisés. La sécurité des personnes et des biens est assurée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les commandes tiennent compte de l'état quantitatif, qualitatif du stock et des objectifs commerciaux de l'entreprise. Le budget d'achat engagé est conforme aux objectifs fixés. L'organisation du rangement de la réserve prend en compte les contraintes matérielles et économiques et respecte les règles d'hygiène et de sécurité. La stratégie de mise en œuvre des moyens de lutte contre les démarques connues et inconnues est adaptée. L'organisation de l'inventaire est pertinente. La procédure de suivi des stocks est rigoureuse et permet d'avoir des stocks fiables	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 7/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse		Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final	
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel		
Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client	L'analyse de l'entretien de vente des collaborateurs est pertinente et les préconisations d'améliorations suggérées sont réalisées et applicables. En cas de litige client, les attitudes et les propos sont adaptés à la situation. La stratégie mise en place pour suivre l'évolution de l'offre et faire évoluer l'assortiment de l'univers marchand est pertinente. Le plan d'actions décidé suite à l'analyse de l'état de vente permet de corriger les écarts constatés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gérer les résultats économiques d'un univers marchand					
Analyser les résultats économiques et bâtir les plans actions pour atteindre les objectifs de l'univers marchand	L'identification et l'utilisation des indicateurs commerciaux sont maîtrisées. Les écarts constatés sont identifiés et hiérarchisés. Le plan d'actions décidé pour l'atteinte des objectifs fixés est adapté et justifié.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir les prévisions économiques de l'univers marchand	Les procédures et le calendrier d'établissement des objectifs sont respectés. La méthodologie d'établissement des objectifs est cohérente. Le compte d'explicitation prévisionnel tient compte des informations communiquées et les objectifs sont conformes aux attentes de la hiérarchie.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 8/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Manager l'équipe d'un univers marchand						
Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand	L'organisation du travail et l'affectation des tâches prennent en compte l'activité du rayon (flux client, chiffre d'affaires, livraisons, opérations commerciales). Les horaires des collaborateurs sont adaptés à la charge de travail et respectent la réglementation en vigueur. Les moyens de contrôle de la réalisation des tâches mis en place sont adaptés à l'activité. Les solutions proposées permettent de corriger les dysfonctionnements de l'organisation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérer l'équipe de l'univers marchand	Le profil du candidat recruté correspond à la définition du poste. La procédure d'intégration d'un nouvel embauché est complétée. Les étapes de la conduite de l'entretien annuel sont respectées. Les actions de formation proposées sont en adéquation avec les besoins de l'univers marchand et des collaborateurs. Le mode de management est adapté à la situation professionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mener et animer un projet de l'univers marchand ou de l'enseigne	La stratégie mise en place pour rassembler son équipe autour d'un projet est cohérente. Les étapes de la conduite de projet sont identifiées. Le projet respecte les préconisations de l'entreprise. Le projet proposé est réalisé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 0/22
------------------	--------------------------	---------------------------	----------------------------------	-----------

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires	Epreuve de synthèse		Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final	
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel		Entretien technique
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
Diriger une équipe	L'organisation de la tenue des rayons permet de garantir l'aspect marchand du rayon. L'organisation mise en place pour réaliser l'implantation est efficace. Les moyens de contrôle de la réalisation des tâches mis en place sont adaptés à l'activité. La stratégie mise en place pour rassembler son équipe autour d'un projet est cohérente.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évaluer des performances et/ou des résultats	Le suivi et l'analyse des résultats de l'implantation sont réalisés. L'analyse de l'entretien de vente des collaborateurs est pertinente et les préconisations d'améliorations suggérées sont réalisées et applicables. Le plan d'actions décidé suite à l'analyse de l'état de vente permet de corriger les écarts constatés. Les écarts constatés sont identifiés et hiérarchisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 10/22
------------------	--------------------------	---------------------------	----------------------------------	------------

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires	Epreuve de synthèse			
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'épreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
Organiser, préparer une action	L'organisation mise en place pour réaliser l'implantation est efficace. L'organisation du rangement de la réserve prend en compte les contraintes matérielles et économiques et respecte les règles d'hygiène et de sécurité. L'organisation du travail et l'affectation des tâches prennent en compte l'activité du rayon (flux client, chiffre d'affaires, livraisons, opérations commerciales).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :
Sans objet

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Sans objet

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 11/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel
Titre professionnel : manager d'univers marchand

> Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel
L'évaluation se déroule en centre de formation

> Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Un espace individuel pour les temps de préparation du candidat, de type bureau ou petite salle.	
Une salle pour chaque jury, de type salle de cours ou salle de réunion.	

> Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 16 candidats maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Dans la salle d'épreuve, pour un jury : - 2 tables accolées, - 3 chaises, - 1 ordinateur relié à une imprimante, - 1 vidéoprojecteur avec un écran de projection, - 1 paper-board ou tableau blanc. Dans l'espace de préparation : - 1 table et 1 chaise.	Sans objet

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 12/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Machines et matériel	Sans objet	Sans objet
Outils	Sans objet	Sans objet
Petit outillage	<ul style="list-style-type: none"> = 2 calculatrices pour les membres du jury = 1 calculatrice pour les candidats Feuilles de papier vierges et stylos = Feutres ou marqueurs pour paper-board ou tableau blanc 	Sans objet
Equipements individuels de protection (EPI)	Sans objet	Sans objet
Matière d'œuvre	Sans objet	Sans objet
Documentation	Sans objet	Sans objet

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel
Titre professionnel : manager d'univers marchand

> Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel
L'évaluation se déroule en centre de formation

> Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Un espace individuel pour les temps de préparation du candidat, de type bureau ou petite salle.	
Une salle pour chaque jury, de type salle de cours ou salle de réunion.	

> Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 16 candidats maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	Dans la salle d'épreuve, pour un jury : <ul style="list-style-type: none"> = 2 tables accolées, = 3 chaises, = 1 ordinateur relié à une imprimante, = 1 vidéoprojecteur avec un écran de projection, = 1 paper-board ou tableau blanc. Dans l'espace de préparation : <ul style="list-style-type: none"> = 1 table et 1 chaise. 	Sans objet

Machines et matériel	Sans objet	Sans objet
Outils	Sans objet	Sans objet
Petit outillage	<ul style="list-style-type: none"> - 2 calculatrices pour les membres du jury - 1 calculatrice pour les candidats Feuilles de papier vierges et stylos - Feuilles ou marqueurs pour paper-board ou tableau blanc 	Sans objet
Equipements individuels de protection (EPI)	Sans objet	Sans objet
Matière d'œuvre	Sans objet	Sans objet
Documentation	Sans objet	Sans objet

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« Manager d'univers marchand »

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Manager d'univers marchand

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Développer la dynamique commerciale d'un univers marchand

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Suivre les flux des marchandises de l'univers marchand, optimiser les stocks et veiller au rangement des produits en réserve Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client	01 h 05 mn	En début d'épreuve, le candidat lit au sort un scénario qui va permettre aux évaluateurs de lui attribuer les supports des mises en situation professionnelles. Chaque mise en situation professionnelle correspond à son secteur d'activité. Le candidat dispose d'un temps de préparation global de 30 minutes (15 minutes par mise en situation). A l'issue de ce temps de préparation, devant les évaluateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Pendant 15 minutes, le candidat analyse un état des stocks d'une famille de produits, propose un plan d'actions pour assainir la situation et s'engage sur des quantités à commander pour une opération commerciale. • pendant 20 minutes, le candidat analyse le déroulement d'un entretien de vente, commente et fait des propositions d'amélioration. • Il présente ensuite sa méthode pour traiter la réclamation
Entretien technique	Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client	00 h 10 mn	A l'issue de la mise en situation professionnelle correspondante, les évaluateurs questionnent le candidat pendant 10 minutes sur les techniques et méthodes qu'il utilise pour perfectionner les vendeurs et régler les problèmes avec la clientèle.

Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Organiser et garantir la présentation marchande des produits en magasin	00 h 20 mn	En amont de la session de validation, le candidat produit un document synthétique portant sur la mise en œuvre, l'organisation humaine et matérielle d'une implantation de rayon ou d'une opération commerciale effectuée durant ses périodes en entreprise. Ce document de 10 pages réalisé à l'aide d'un traitement de texte pourra être illustré par des photos, plans, schémas en annexes. Contenu : <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat précise le contexte de la mise en œuvre de l'implantation, • Il précise les consignes qui lui ont été soumises par son tuteur ou responsable, • Il indique les produits ou familles concernés par l'implantation, • Il explique les techniques de merchandising appliquées, • Il produit une analyse des résultats économiques et commerciaux de l'opération et rédige une analyse de sa pratique. Le candidat présente et argumente pendant 20 minutes ce document aux évaluateurs avec l'aide d'un support de son choix. Les évaluateurs questionnent le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement fourni.
		01 h 35 mn 01 h 05 mn	Par candidat, durée de l'épreuve 0cmt mn devant binôme évaluateurs

CCP 2 - Gérer les résultats économiques d'un univers marchand

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Etablir les prévisions économiques de l'univers marchand Analyser les résultats économiques et bâtir les plans actions pour atteindre les objectifs de l'univers marchand	01 h 00 mn	En début d'épreuve, le candidat tire au sort un scénario qui va permettre aux évaluateurs de lui attribuer les supports des mises en situations professionnelles. Chaque mise en situation professionnelle correspond à son secteur d'activité. Le candidat dispose d'un temps de préparation global de 20 minutes. A l'issue de ce temps de préparation : <ul style="list-style-type: none"> • Pendant 20 minutes, le candidat présente son analyse du tableau de bord, définit les actions à mettre en œuvre pour corriger les écarts. • Pendant 20 minutes, le candidat justifie et argumente les prévisions qui lui sont fournies.
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	01 h 00 mn 00 h 40 mn	

CCP 3 - Manager l'équipe d'un univers marchand

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Mener et animer un projet de l'univers marchand ou de l'enseigne Gérer l'équipe de l'univers marchand	00 h 50 mn	En début d'épreuve, le candidat tire au sort un scénario qui va permettre aux évaluateurs de lui attribuer les supports des mises en situations professionnelles. Chaque mise en situation professionnelle correspond à son secteur d'activité. Un temps 20 minutes est prévu afin de préparer les mises en situations à partir des documents remis par les évaluateurs. A l'issue de ce temps de préparation : <ul style="list-style-type: none"> • Pendant 15 minutes, le candidat soumet aux évaluateurs le plan d'actions qu'il va mettre en œuvre dans le cadre du scénario de management qui lui est soumis. • Pendant 15 minutes le candidat présente aux évaluateurs le projet qu'il développe pour répondre à la problématique qui lui est posée.
Entretien technique	Gérer l'équipe de l'univers marchand	00 h 10 mn	A l'issue de la mise en situation professionnelle correspondante, les évaluateurs questionnent le candidat : <ul style="list-style-type: none"> • Pendant 10 minutes sur les aspects non abordés durant la mise en situation professionnelle sur la gestion de l'équipe de l'univers marchand.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand	00h 15 mn	En amont de la session de validation, le candidat produit un document synthétique portant sur l'organisation de l'équipe dans le cadre de la mise en œuvre d'une implantation de rayon ou d'une opération commerciale effectuée durant ses périodes en entreprise. Pour l'évaluation de la compétence sur l'animation et l'organisation de l'équipe le candidat présente et argumente pendant 15 minutes ce document aux évaluateurs avec l'aide d'un support de son choix. Ce document de 10 pages réalisé à l'aide d'un traitement de texte pourra être illustré par des photos, plans, schémas en annexes. Contenu : <ul style="list-style-type: none"> Le candidat précise le contexte de la mise en œuvre de l'implantation, Il précise les consignes qui lui ont été soumises par son tuteur ou responsable, Il indique les produits ou familles concernés par l'implantation, Il détaille l'organisation humaine et matérielle mise en œuvre, précise les techniques d'animation d'équipe pratiquées à cette occasion, Il rédige une analyse de sa pratique.
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	01 h 15 mn 00 h 55 mn	

**GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)
EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)**

Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse
Celle modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations régionales éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP
Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le Jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quel consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHÈSE
L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

La mise en situation professionnelle
Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

La présentation différée d'un projet
Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisée dans le cadre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

Le questionnaire professionnel
Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

L'entretien technique
L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

L'ENTRETIEN FINAL
L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).
Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Évaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 21/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel Certification	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 22/22
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« MANAGER D'UNIVERS MARCHAND »

NIVEAU III

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 1/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Référentiel professionnel du titre: «MANAGER D'UNIVERS MARCHAND »

FICHE EMPLOI TYPE

Manager d'univers marchand

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le (la) manager d'univers marchand assure la responsabilité d'un univers, d'un secteur ou de l'ensemble d'un point de vente. Il (elle) favorise la dynamique commerciale de son univers marchand. Il (elle) fait évoluer les ventes et gagne des parts de marché sur la concurrence. Il intègre la stratégie marketing multicanal de l'enseigne afin de développer les ventes complémentaires et fidéliser la clientèle.

Il (elle) organise l'approvisionnement du rayon, assure la présentation marchande des produits et optimise les ventes.

Il (elle) gère le centre de profit, recueille les informations commerciales, analyse les indicateurs de gestion et bâtit des plans d'action pour atteindre les objectifs négociés. Il (elle) établit les prévisions de chiffres d'affaires et de marges.

Il (elle) anime l'équipe, la dirige, la fait progresser et adhérer aux projets et aux valeurs de l'entreprise.

Le (la) manager d'univers marchand exerce en moyenne ou grande surface, alimentaire ou non alimentaire sous la responsabilité du (de la) directeur (trice) du magasin ou d'un (e) chef de secteur avec qui il (elle) communique de manière permanente. Il (elle) participe et rend compte au comité de direction.

Il (elle) dispose d'une large autonomie de décision et d'organisation dans le cadre des politiques et stratégies définies.

Il (elle) gère une équipe composée d'adjoint(e)s, d'employé(e)s commerciaux, de vendeurs (ses) et parfois d'hôtes (ses) de caisse. Organisateur (trice) et animateur (trice), il (elle) collabore avec les autres services du magasin tels que le service administratif, l'accueil, le service caisse, la réception marchandise. Il (elle) collabore aussi avec les services centraux tels que la direction des achats, la direction marketing, la centrale d'achats, le service logistique et est en relation avec les clients, fournisseurs, représentants marchandiseurs et livreurs du magasin.

Son travail s'effectue au bureau et sur la surface de vente. Ses horaires sont flexibles du lundi au samedi en fonction de l'activité du rayon ou de l'espace de vente et il (elle) peut travailler certains jours fériés et dimanches.

L'emploi nécessite des déplacements fréquents à l'intérieur et à l'extérieur du magasin, une station debout quasi permanente dans une ambiance animée. Un rythme de travail soutenu, un relationnel humain important font partie du quotidien du (de la) manager d'univers marchand.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées
- Boutiques

- Négoces interentreprises

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Manager de rayon
- Manager d'espace commercial
- Manager de surface de vente
- Manager d'univers commercial
- Manager en magasin
- Manager métier
- Manager commercial
- Responsable d'univers marchand
- Responsable de magasin
- Responsable des ventes

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 2/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

- Responsable d'exploitation
 - Gestionnaire d'univers marchand
 - Gestionnaire de centre de profit
 - Chef des ventes
 - Chef de rayon
 - Chef de secteur

FICHE ACTIVITÉ TYPE
 N° 1

Développer la dynamique commerciale d'un univers marchand

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1 - Développer la dynamique commerciale d'un univers marchand

- Organiser et garantir la présentation marchande des produits en magasin.
- Suivre les flux des marchandises de l'univers marchand, optimiser les stocks et veiller au rangement des produits en réserve
- Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client

2 - Gérer les résultats économiques d'un univers marchand

- Analyser les résultats économiques et bâtir les plans actions pour atteindre les objectifs de l'univers marchand
- Etablir les prévisions économiques de l'univers marchand

3 - Manager l'équipe d'un univers marchand

- Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand
- Gérer l'équipe de l'univers marchand
- Mener et animer un projet de l'univers marchand ou de l'enseigne

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action
 Évaluer des performances et/ou des résultats
 Diriger une équipe

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau III (Nomenclature de 1969)
 Code(s) NSF : 312 t - Commerce, vente

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

D1502 Management/gestion de rayon produits alimentaires
 D1503 Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

Le manager d'univers marchand contribue à la dynamisation de l'univers marchand en mobilisant les moyens humains et matériels pour satisfaire et fidéliser la clientèle, gagner de nouveaux clients, conquérir des parts de marché et atteindre les objectifs commerciaux. Il applique la politique commerciale de l'entreprise et décline les préconisations de l'enseigne.

Il organise et anime l'équipe pour assurer la présence et la cohérence des gammes de produits, maintenir le rayon ou le point de vente dans un état marchand.

Il garantit une présentation attrayante de l'univers marchand au quotidien par une adaptation de l'offre produit en fonction des ventes et en tenant compte des modifications de la structure des ventes par le développement du e-commerce. Il prépare les opérations commerciales et organise leur mise en place. Il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Le manager d'univers marchand exploite les informations sur l'évolution de la concurrence en matière de prix, d'offres, de présentations et d'animations. Il veille à la qualité du service, supervise et accompagne les ventes du rayon. Il traite les réclamations et les litiges clients en magasin. Il suit les états de ventes de l'univers marchand et détermine les plans d'actions afin d'atteindre les objectifs.

Le manager d'univers marchand rend compte des résultats de l'univers marchand lors des comités de direction. Il dispose d'une autonomie d'action sous la responsabilité de sa hiérarchie. Il est garant du déploiement et du suivi des différentes politiques de l'enseigne, notamment les politiques commerciales.

Cette activité s'exerce sur la surface de vente, dans la réserve, sur le quai de réception et au bureau. Le manager d'univers marchand organise son temps en fonction des priorités et doit être disponible pour les collaborateurs et les clients.

Il est en relation directe avec des adjoints de rayon, employés commerciaux, et vendeurs. Il est en contact avec le service logistique de l'entrepôt d'approvisionnement, les acheteurs et responsables de produits de la centrale d'achats. Dans le magasin, il travaille aussi avec le service ressources humaines, les services administratifs, les responsables des services périphériques du magasin tels que le service caisses, le service décoration, le service réception et livraison de marchandises, le service après-vente. Ses fonctions l'amènent également à collaborer avec des prestataires extérieurs tels que les fournisseurs, les marchandiseurs, les entreprises de services.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Organiser et garantir la présentation marchande des produits en magasin.
 Suivre les flux des marchandises de l'univers marchand, optimiser les stocks et veiller au rangement des produits en réserve
 Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action
 Évaluer des performances et/ou des résultats
 Diriger une équipe

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 3/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 4/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Gérer les résultats économiques d'un univers marchand

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le manager d'univers marchand est le garant de l'atteinte des objectifs de son centre de profit. Il assure le suivi quotidien des objectifs économiques (chiffres d'affaires, résultats, marges) de son univers marchand, il exploite les indicateurs de gestion à sa disposition. Il établit les prévisions de chiffre d'affaires et de marges en tenant compte des impératifs de l'enseigne et du marché potentiel.

Le manager d'univers marchand analyse tous les paramètres de gestion du compte d'exploitation et du tableau de bord, constate les écarts par rapport aux objectifs, met en place les plans d'actions nécessaires et contrôle les résultats.

Il prépare et définit les objectifs et les budgets de l'univers marchand qu'il soumet à sa hiérarchie. Il traduit les prévisions annuelles en objectifs mensuels et journaliers.

Cette activité s'exerce principalement au bureau.

Le manager d'univers marchand assume cette activité dans le cadre de la politique économique de l'entreprise et des directives de sa hiérarchie à qui il rend compte.

Il est responsable de l'élaboration des objectifs et des plans d'action à mettre en place pour les atteindre.

Le manager d'univers marchand est en relation avec sa hiérarchie, les services administratifs de l'enseigne tels que le contrôle de gestion, le service ressources humaines, la centrale d'achats, le service comptabilité et ses collaborateurs.

Règlementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Analyser les résultats économiques et bâtir les plans actions pour atteindre les objectifs de l'univers marchand
Établir les prévisions économiques de l'univers marchand

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser, préparer une action
Évaluer des performances et/ou des résultats

Manager l'équipe d'un univers marchand

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le manager d'univers marchand gère et anime l'équipe afin de satisfaire la clientèle et contribuer à l'atteinte des objectifs du rayon, du point de vente ou du centre de profit.

Il planifie, organise et contrôle le travail de l'équipe ; il tient compte des impératifs économiques et commerciaux du magasin, veille au respect du règlement intérieur et de la législation sociale.

Il recrute, intègre, accompagne, forme et contribue à faire évoluer les collaborateurs afin d'accroître leur professionnalisme, leur autonomie et la productivité de l'univers marchand. Il veille en permanence à la qualité de l'ambiance de travail et est garant d'un bon climat social

Il dynamise, implique et mobilise les équipes autour des projets de l'univers marchand et de l'entreprise.

Le manager d'univers marchand assume la responsabilité de ces actions dans le cadre de la politique sociale et RSE de l'entreprise et des directives de sa hiérarchie.

Cette activité s'exerce en continu sur la surface de vente, en réserve, au bureau et lors de réunions.

Le manager d'univers marchand est en relation de travail directe et quotidienne avec son hiérarchie et ses collaborateurs. Il est aussi en relation plus ou moins régulière avec les autres secteurs commerciaux du magasin et les services internes tels que l'administration et les ressources humaines.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand
Gérer l'équipe de l'univers marchand
Mener et animer un projet de l'univers marchand ou de l'enseigne

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Évaluer des performances et/ou des résultats
Diriger une équipe

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1

Organiser et garantir la présentation marchande des produits en magasin.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Mobiliser les moyens matériels et humains pour garantir une implantation des produits conforme et attractive afin d'assurer l'aspect commerçant du linéaire et du point de vente et réaliser les objectifs économiques de l'univers marchand. Décliner la politique commerciale de l'entreprise, respecter la réglementation commerciale et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur la surface de vente et au bureau. Elle peut nécessiter un travail préparatoire d'analyse de la structure de l'assortiment existant, d'adaptation de la collection par rapport aux politiques de l'entreprise. Elle nécessite aussi un travail d'organisation en ce qui concerne la mise en place des implantations et de l'approvisionnement des produits. Elle implique la prise d'initiative, s'exerce en autonomie ou avec les membres de l'équipe, avec la participation éventuelle de personnels fournisseurs. Elle nécessite la manipulation de matériels de présentation et l'utilisation de matériels de manutention. Elle s'exerce dans le cadre des approvisionnements quotidiens et lors de la mise en place des opérations commerciales et saisonnières de l'univers marchand.

Critères de performance

L'organisation de la tenue des rayons permet de garantir l'aspect marchand du rayon.
Le choix de l'emplacement des produits sur le linéaire et les améliorations proposées sont cohérentes avec les objectifs commerciaux.
L'organisation mise en place pour réaliser l'implantation est efficace
Le suivi et l'analyse des résultats de l'implantation sont réalisés.
La sécurité des personnes et des biens est assurée.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la politique commerciale et RSE de l'entreprise
Connaissance de l'assortiment de l'univers marchand, et des critères de mise à jour
Connaissance des règles du merchandising, du plan d'implantation (plano gramme) et de son utilisation
Connaissance des règles de base de la mise en œuvre d'une implantation, de la théâtralisation d'un linéaire ou d'une opération commerciale et de la tenue d'un linéaire
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens dans un magasin
Connaissance de la réglementation concernant l'affichage des prix dans un magasin
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité, de stockage et de manutention à appliquer en réserve et en surface de vente
Connaissance des règles et obligations légales concernant le recyclage et le tri sélectif des déchets dans le magasin
Connaissance des différents matériels de manutention et de présentation des produits dans un magasin
Connaissance de l'origine de la démarque en magasin et des moyens de lutte contre celle-ci
Connaissance des événements conjoncturels ou commerciaux qui influencent les ventes telles que les opérations saisonnières, les promotions

Implanter un assortiment de produits dans un linéaire de façon rationnelle et attractive
Concevoir et mettre en place une opération commerciale
Analyser l'efficacité d'une implantation linéaire et/ou d'une opération commerciale
Mettre en œuvre des actions correctives pour adapter l'assortiment et sa présentation à la clientèle et aux objectifs
Faire évoluer les implantations en fonction de l'évolution des gammes et des ventes

Exploiter les informations du débriefing des opérations commerciales et des événements conjoncturels
Communiquer avec l'équipe, les autres services du magasin, les représentants, les marchandiseurs
Organiser une implantation, une opération commerciale, le réassort des linéaires

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 7/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 8/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2

Suivre les flux des marchandises de l'univers marchand, optimiser les stocks et veiller au rangement des produits en réserve

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des procédures et de la politique commerciale de l'entreprise, assurer l'approvisionnement quantitatif et qualitatif de l'univers marchand afin de répondre aux besoins des clients et aux objectifs commerciaux de l'entreprise. Négocier ou participer à la négociation tarifaire ou promotionnelle. Organiser et superviser la réception quantitative et qualitative des marchandises commandées, leur stockage et rangement dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Organiser, planifier, faire réaliser le contrôle des stocks et des inventaires. Mettre en œuvre les moyens de lutte contre les démarques connues et inconnues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au bureau, sur la surface de vente, dans la réserve et à la réception pour les magasins équipés d'une aire de réception. Elle implique une relation avec l'équipe de l'univers marchand, les livreurs, les transporteurs, le personnel de la réserve et de la réception ainsi qu'avec les représentants des fournisseurs. Elle est directement liée à l'organisation logistique de l'entreprise au niveau des réceptions de marchandises et de leur stockage.

Critères de performance

Les commandes tiennent compte de l'état quantitatif, qualitatif du stock et des objectifs commerciaux de l'entreprise.

Le budget d'achat engagé est conforme aux objectifs fixés.

L'organisation du rangement de la réserve prend en compte les contraintes matérielles et économiques et respecte les règles d'hygiène et de sécurité.

La stratégie de mise en œuvre des moyens de lutte contre les démarques connues et inconnues est adaptée.

L'organisation de l'inventaire est pertinente.

La procédure de suivi des stocks est rigoureuse et permet d'avoir des stocks fiables *

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la politique commerciale et des procédures de l'entreprise concernant les stocks et les approvisionnements

Connaissance des techniques de négociation d'achat

Connaissance des sources d'approvisionnement et du circuit des marchandises dans le magasin

Connaissance des outils et des règles de gestion des stocks dans un magasin

Connaissance des procédures de réception des marchandises

Connaissance des événements conjoncturels ou commerciaux qui influencent les ventes telles que les opérations saisonnières, les promotions

Connaissance des contraintes liées à la nature des produits et à leurs conditions de stockage

Connaissance de l'origine de la démarque en magasin et des moyens de lutte contre celle-ci

Connaissance des différents matériels et des règles de manutention dans un magasin.

Connaissance des principes de prévention des risques liés à l'activité physique

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité à appliquer en réserve et en surface de vente

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens dans un magasin

Utiliser les outils de gestion commerciale, de gestion des stocks et des marchandises

Elaborer et engager des budgets d'achat

Suivre et contrôler les stocks et les approvisionnements

Préparer, participer et contrôler la réalisation des différents inventaires

Régler les litiges de réception

Valider les quantités de produits à commander en tenant compte des objectifs du rayon

Veiller à une bonne utilisation des matériels de stockage et de manutention

Faire appliquer les mesures de lutte contre les démarques connues et inconnues par l'équipe

Communiquer aux services compétents de l'entreprise les informations nécessaires à la gestion et à la tenue des fichiers produits

Communiquer avec l'équipe

Résoudre les litiges transporteur / fournisseur relevant de la livraison des marchandises

Exploiter les informations du débriefing des opérations commerciales et des événements conjoncturels

Organiser, dans le respect des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des produits, des biens et des personnes, la réception, le stockage et l'approvisionnement du rayon en marchandises

Planifier et organiser les comptages des stocks

Faire appliquer une procédure

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 9/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 10/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Dynamiser les ventes des produits et garantir la qualité du service client

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Contribuer à la satisfaction de la clientèle, à l'amélioration de l'offre commerciale du magasin dans le respect de la politique commerciale de l'entreprise pour réaliser les objectifs commerciaux de l'univers marchand. Développer le chiffre d'affaires (C.A.) en organisant, supervisant et en accompagnant les activités des employés et des vendeurs. Suivre les états de vente et définir les plans d'actions à mettre en œuvre. Dans certains cas, participer à la vente et réaliser les opérations d'encaissement. Adapter la stratégie commerciale de l'équipe en fonction des ventes faites par le biais du multicanal. Suivre l'évolution de l'offre produit et de la demande client. Régler les litiges avec les clients du magasin par un comportement d'écoute et la négociation d'une solution qui préserve les intérêts de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en autonomie, avec l'équipe, principalement sur la surface de vente en présence des clients.

Critères de performance

L'analyse de l'entretien de vente des collaborateurs est pertinente et les préconisations d'améliorations suggérées sont réalistes et applicables.

En cas de litige client, les attitudes et les propos sont adaptés à la situation.

La stratégie mise en place pour suivre l'évolution de l'offre et faire évoluer l'assortiment de l'univers marchand est pertinente.

Le plan d'actions décidé suite à l'analyse de l'état de vente permet de corriger les écarts constatés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des typologies client, des comportements et des motivations d'achat des consommateurs

Connaissance des attitudes et des comportements nécessaires à la relation client en magasin

Connaissance des caractéristiques de la clientèle et de la concurrence du magasin

Connaissance des étapes de la vente

Connaissance du site marchand de l'entreprise et de la concurrence

Connaissance de l'organisation des différents canaux de distribution de l'enseigne et de la place du Ecommerce

Connaissance des produits et de l'évolution du marché des produits de son secteur d'activité

Connaissance de la communication interpersonnelle avec un client ou au sein de l'équipe

Connaissance des techniques d'animation et d'accompagnement d'équipe

Connaissance des principes de base de la législation commerciale à appliquer dans un magasin

Connaissance des procédures internes à l'entreprise concernant le traitement des réclamations clients et l'encaissement

Connaissance des attitudes à adopter dans une situation de conflit et d'incivilité client dans le respect des procédures et des directives du magasin

Pratiquer les techniques de vente

Analyser un entretien de vente

Accompagner un collaborateur dans la vente en utilisant les techniques de briefing, de débriefing

Interpréter les résultats d'un état de vente

Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives

Identifier le degré de tension, la recevabilité d'une réclamation

Évaluer la gravité de la situation et être réactif

Communiquer avec l'équipe, avec les clients et en situation d'urgence ou de tension

Appliquer les techniques de communication verbale et non verbale

Appliquer les techniques de gestion de conflits
Transmettre une information
Mettre en place une procédure de suivi des réclamations

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 11/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 11
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	---------

Analyser les résultats économiques et bâtir les plans actions pour atteindre les objectifs de l'univers marchand

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de la politique commerciale du magasin, afin de garantir l'atteinte des objectifs de l'univers marchand, analyser les indicateurs de gestion du tableau de bord et du compte d'exploitation, comparer les résultats par rapport aux objectifs fixés, repérer les écarts. Décider des plans d'actions à mettre en œuvre, en informer sa hiérarchie et les présenter aux collaborateurs.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au bureau, principalement le matin avant l'ouverture du magasin ou durant la journée lors d'entretiens, de briefings, de réunions avec l'équipe et sa hiérarchie.

Critères de performance

L'identification et l'utilisation des indicateurs commerciaux sont maîtrisées.
Les écarts constatés sont identifiés et hiérarchisés.
Le plan d'actions décidé pour l'atteinte des objectifs fixés est adapté et justifié.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des outils de gestion commerciale
Connaissance des règles de gestion concernant le prix de vente, le tableau de bord, les démarques, les stocks, la compensation des marges
Connaissance des méthodes d'analyse et de synthèse de documents chiffrés
Connaissance des composants du compte d'exploitation
Connaissance des principaux indicateurs de gestion à surveiller
Connaissance des principales actions correctives en matière de gestion commerciale
Connaissance de l'analyse des données fournies par les inventaires et leur traitement
Connaissance des outils d'aide à la prise de décision (tableaux de bord, cadenciers)

Utiliser un tableur pour réaliser un tableau de bord
Analyser, exploiter et hiérarchiser les données du compte d'exploitation ou du tableau de bord du rayon ou du point de vente

Synthétiser et analyser les informations apportées par les différents outils de gestion commerciale
Lutter contre les démarques connues et inconnues

Exploiter les informations du débriefing des opérations commerciales et des événements conjoncturels

Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives en fonction des écarts constatés

Optimiser l'utilisation des outils de gestion commerciale, de gestion des stocks et des marchandises

Rechercher l'information utile auprès des services compétents

Communiquer avec ses collègues

Capitaliser les bonnes pratiques et les exploiter

Transmettre des consignes

Communiquer des informations à des tiers

Sélectionner et classer des documents en vue de les exploiter

Suivre et contrôler les organisations mises en place

Etablir les prévisions économiques de l'univers marchand

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des résultats de l'exercice précédent, des préconisations de l'enseigne et de l'évolution du marché, élaborer un budget prévisionnel annuel de chiffre d'affaires, de marges, de frais de personnel, de frais généraux et de stock. Présenter ces prévisions à la hiérarchie afin de les faire valider. Définir les objectifs mensuels et quotidiens de l'univers marchand à partir des objectifs annuels.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à partir des informations recueillies et en utilisant les outils de gestion de l'entreprise.

Critères de performance

Les procédures et le calendrier d'établissement des objectifs sont respectés.
La méthodologie d'établissement des objectifs est cohérente.
Le compte d'exploitation prévisionnel tient compte des informations communiquées et les objectifs sont conformes aux attentes de la hiérarchie.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des méthodes d'élaboration de prévisions
Connaissance des sources d'informations internes et externes pour établir des prévisions
Connaissance des outils de gestion commerciale
Connaissance des composants du compte d'exploitation
Connaissance des postes, des ratios de gestion concernés par les prévisions
Connaissance des méthodes d'analyse et de synthèse de documents chiffrés
Connaissance des outils d'aide à la prise de décision (tableaux de bord, compte d'exploitation)
Utiliser un tableur.
Analyser, exploiter et hiérarchiser les données économiques et historiques pour établir des prévisions
Réaliser un compte d'exploitation prévisionnel
Découper des prévisions annuelles en objectifs opérationnels (rayon, famille de produits, mois, semaine, jour)

Rechercher l'information utile auprès des services compétents

Communiquer avec ses collègues

Traiter des informations et prendre des décisions

Proposer ses prévisions à sa hiérarchie

Présenter les prévisions à l'équipe

Communiquer des informations à des tiers

Sélectionner et classer des documents en vue de les exploiter

Appliquer un processus d'élaboration de prévisions

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6

Planifier et organiser l'activité de l'équipe de l'univers marchand

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Anticiper et organiser le travail de l'équipe à la semaine, au mois, à l'année afin d'optimiser la productivité de l'univers marchand. Adapter en permanence les effectifs en fonction des objectifs de chiffres d'affaires et de la charge de travail. Gérer son temps et déléguer certaines tâches.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au bureau, lors de réunions, sur la surface de vente lors de briefing ou d'échanges avec les membres de l'équipe.

Critères de performance

L'organisation du travail et l'affectation des tâches prennent en compte l'activité du rayon (flux client, chiffre d'affaires, livraisons, opérations commerciales).

Les horaires des collaborateurs sont adaptés à la charge de travail et respectent la réglementation en vigueur.

Les moyens de contrôle de la réalisation des tâches mis en place sont adaptés à l'activité.

Les solutions proposées permettent de corriger les dysfonctionnements de l'organisation.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la politique managériale, de ressources humaines de l'entreprise

Connaissance de la législation du travail, de la convention collective et du règlement intérieur à appliquer dans un magasin

Connaissance des techniques de management en matière d'organisation du travail, de délégation, de suivi des activités et de contrôle

Connaissance des actions et des outils à mettre en place pour prévenir les risques psychosociaux au travail

Connaissance des outils de gestion de suivi en matière de ressources humaines

Connaissance des principales fonctions et tâches des collaborateurs

Connaissance des contraintes liées à la nature du produit dans l'organisation du travail

Connaissance des principaux dysfonctionnements possibles du rayon en matière d'organisation du travail

Connaissance des techniques de gestion du temps

Connaissance des techniques et des outils d'organisation et de planification des tâches

Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur et les règles liées à la législation du travail

Utiliser les différents outils de gestion des ressources humaines de l'entreprise

Etablir un planning horaire hebdomadaire

Suivre et contrôler les activités mises en place en matière de gestion des ressources humaines

Communiquer avec l'équipe

Transmettre des consignes

Déléguer des tâches

Présenter, transmettre un plan d'activité à ses collaborateurs

Planifier et organiser le travail et les horaires de l'équipe

Contrôler le travail de l'équipe et des collaborateurs et mettre en place des mesures correctives.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7

Gérer l'équipe de l'univers marchand

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Constituer l'équipe dans le respect de la réglementation et des politiques RH et RSE* de l'entreprise.

Accompagner et former les collaborateurs afin d'accroître leur autonomie, leur professionnalisme, développer la productivité du centre de profit et favoriser leur évolution professionnelle. Animer l'équipe au quotidien, entretenir sa cohésion pour maintenir un climat favorable à la dynamique du rayon ou de l'univers marchand.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au bureau, lors de réunions, sur la surface de vente lors de briefing ou d'échanges avec les membres de l'équipe.

Critères de performance

Le profil du candidat recruté correspond à la définition du poste.

La procédure d'intégration d'un nouvel embauché est complète.

Les étapes de la conduite de l'entretien annuel sont respectées.

Les actions de formation proposées sont en adéquation avec les besoins de l'univers marchand et des collaborateurs.

Le mode de management est adapté à la situation professionnelle.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la politique managériale de l'entreprise

Connaissance de la législation du travail, de la convention collective et du règlement intérieur à appliquer dans un magasin

Connaissance des droits à la formation professionnelle et du plan de formation de l'entreprise

Connaissance de la définition des postes de l'univers marchand

Connaissance des différents types, styles et techniques de management

Connaissance des actions et des outils à mettre en place pour prévenir les risques psychosociaux au travail

Connaissance des techniques d'entretien individuel

Connaissance des techniques de recrutement

Connaissance des techniques de communication

Connaissance des techniques formatives et d'animation de formation

Connaissance des techniques de résolution de conflit interpersonnel

Connaissance des techniques d'animation de réunion

Connaissance des procédures disciplinaires

Etablir un profil de poste

Intégrer un nouveau collaborateur

Evaluer un collaborateur

Sanctionner un collaborateur

Animer une réunion, une séance de formation

Maîtriser les outils bureautiques et applicatifs spécialisés

Identifier et transmettre les besoins de formation

Restituer les résultats d'entretien individuel

Résoudre un conflit d'équipe

Proposer des parcours de progression professionnelle collectifs et individuels

Mener un entretien individuel, un entretien de recrutement

Organiser un recrutement

Planifier les entretiens individuels, des réunions, des formations

Gérer son temps

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 15/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 16/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------

Mener et animer un projet de l'univers marchand ou de l'enseigne

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Mobiliser l'équipe autour d'un projet de l'univers afin de développer la cohésion, la motivation de l'équipe et améliorer les résultats de l'univers marchand. Elaborer et mettre en œuvre des projets concernant des événements commerciaux, la réorganisation de l'espace de vente, l'évolution des pratiques commerciales et contribuer au déploiement des politiques de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au bureau, lors de réunions, sur la surface de vente lors de briefing avec les collaborateurs.

Critères de performance

La stratégie mise en place pour rassembler son équipe autour d'un projet est cohérente.
Les étapes de la conduite de projet sont identifiées.
Le projet respecte les préconisations de l'entreprise.
Le projet proposé est réaliste.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des étapes de conduite d'un projet
Connaissance des différents styles de management
Connaissance des différents types de comportements en situation de travail
Connaissance des différentes politiques de l'entreprise
Connaissance des différents types, styles et techniques de management
Connaissance des techniques de communication
Connaissance des techniques d'animation de réunion

Appliquer les techniques de conduite de réunion
Mettre en place et animer des groupes de travail
Réaliser toutes les étapes d'un projet
Conduire un projet
Etablir un plan d'actions

Appliquer les différents styles de management
Déployer la politique commerciale de l'enseigne au sein du rayon
Présenter un projet

Gérer un projet
Planifier un projet
Planifier des réunions
Evaluer un projet

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'atteindre les résultats escomptés, le manager d'univers marchand anticipe la mise en œuvre d'actions commerciales menées au quotidien ou saisonnières. Pour cela, il analyse les historiques de ventes, sélectionne les produits, planifie les commandes, mobilise les moyens matériels et humains. Il planifie et structure son activité et celle de son équipe

Critères de performance

L'organisation mise en place pour réaliser l'implantation est efficace.
L'organisation du rangement de la réserve prend en compte les contraintes matérielles et économiques et respecte les règles d'hygiène et de sécurité.
L'organisation du travail et l'affectation des tâches prennent en compte l'activité du rayon (flux client, chiffre d'affaires, livraisons, opérations commerciales).

Évaluer des performances et/ou des résultats

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de mesurer le niveau de performance de son centre de profit, le manager d'univers marchand analyse les indicateurs de gestion et les compare aux objectifs définis. Il met en œuvre des actions correctives sur la gestion quotidienne et prévisionnelle de son univers. Il n'intervient que sur les critères pour lesquels il a une action directe : CA, marge, frais de personnel, stocks.

Critères de performance

Le suivi et l'analyse des résultats de l'implantation sont réalisés.
L'analyse de l'entretien de vente des collaborateurs est pertinente et les préconisations d'améliorations suggérées sont réalistes et applicables.
Le plan d'actions décidé suite à l'analyse de l'état de vente permet de corriger les écarts constatés.
Les écarts constatés sont identifiés et hiérarchisés.

Diriger une équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le manager d'univers marchand mobilise les ressources à sa disposition pour atteindre les objectifs du rayon ou du point de vente. Il organise, coordonne l'activité de chaque collaborateur en respectant la politique de l'entreprise afin d'assurer la présentation marchande et de développer la dynamique commerciale de l'univers marchand.

Critères de performance

L'organisation de la tenue des rayons permet de garantir l'aspect marchand du rayon.
L'organisation mise en place pour réaliser l'implantation est efficace.
Les moyens de contrôle de la réalisation des tâches mis en place sont adaptés à l'activité.
La stratégie mise en place pour rassembler son équipe autour d'un projet est cohérente.

Glossaire technique

RSE

Responsabilité sociétale de l'entreprise.

C'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possible et contribuent ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco responsabilité. (Source ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

Stock fiable

La concordance entre le stock théorique et le stock réel est effectuée, il n'y a pas de risque d'erreur en utilisant les données indiquées.

Date de validité	Mise à jour Février 2014	Référentiel professionnel	Manager d'univers marchand (MUM)	Page 19/19
------------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------------	------------



portant création du titre professionnel de « Soudeur(se) »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600836AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Vu le Code du travail et notamment son article LP 6312-13 ;

Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

03 NOV. 2016

ARRETE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - Le titre professionnel de « Soudeur(se) » est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité « structures métalliques », 254 s.

Article 2. - Le titre professionnel de « Soudeur(se) » est composé des deux unités constitutives suivantes :

- souder à plat des ouvrages métalliques ;
- souder en toutes positions des ouvrages métalliques.

Ces unités peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles.

Article 3. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Soudeur(se) » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 4. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- niveau classe de 3^{ème} du collège ;
- maîtriser les savoirs de base (lire et écrire) ;
- maîtriser le calcul arithmétique de base (les 4 opérations, les conversions, la règle de 3).

Ampliations :

- PR 1
- VP 1
- SGG 1
- DMRA 1
- REG 1
- SCM 1
- MTS 1
- CFPA 1
- SEFI 1
- TRAV 1
- JOPF 1

Trans. (avec AR) :

- HC 1

Article 5. - La formation se compose de sept modules et d'une période de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- réaliser des ouvrages et des ensembles métalliques ;
- assembler des éléments tels que des tôles, des tubes, des profilés ou des accessoires par fusion ;
- mettre en œuvre les trois procédés de soudage manuel que sont le semi-automatique, le TIG et l'électrode enrobée en respectant des instructions et des critères qualitatifs définis.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 6. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de « Soudeur(se) » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 7. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 8. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) de l'épreuve de synthèse résultant d'une mise en situation professionnelle ;
- b) d'un questionnaire professionnel ;
- c) du dossier de synthèse de pratique professionnel (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- d) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- e) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 9. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 10. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 11. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (chaudronnier expérimenté, chef de chantier, tuyauteur confirmé, chef d'entreprise, technicien d'atelier). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 12. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Soudeur(se) ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 13. - Le titre professionnel de « Soudeur(se) » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 14. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Priscille, Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« SOUDEUR(SE) »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 1/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	-----------

I - Références de la spécialité

Niveau : V
Code(s) NSF : 254 s - Structures métalliques
Code(s) Rome : H2913

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

2.1 Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP).
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE).
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès progressif par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- De tous les CCP au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un binôme d'évaluateurs au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Du DSPP.

2.4. Les compétences des candidats pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 2/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	-----------

b) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité à laquelle conduit le CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre des épreuves pour le candidat, le jury ou binôme d'évaluateurs, et le centre organisateur.

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel SOUD

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Souder au semi-automatique à plat Souder en TIG à plat Souder à l'électrode enrobée à plat Exploiter des documents techniques de soudage. Réparer une soudure. Respecter les consignes liées à la responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de son activité. Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage. Souder au semi-automatique en toutes positions. Souder en TIG en toutes positions Souder à électrode enrobée en toutes positions	09 h 00 min	La mise en situation, organisée sur un site industriel reconstitué, consiste à réaliser une série de 6 joints soudés en deux parties. Une première partie, d'une durée de 3 heures, où le candidat commence la production des joints soudés Une deuxième partie, d'une durée de 6 heures, où le candidat termine la production des joints soudés, et en œuvre une procédure de réparation avant procéder aux opérations de contrôles.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Questionnaire professionnel	Manutentionner des ouvrages métalliques	00 h 10 min	Questionnaire technologique sur les modes opératoires
Entretien final		20 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur DSPP
	Par candidat, durée de l'épreuve	09 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la série de joints soudés couvrant les aciers, le soudage en monopasse et multipasse ainsi que les assemblages en angle et bout à bout le candidat devra :

- ❖ étudier les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS),
 - avec le procédé semi-automatique :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure à plat.
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure en toutes positions.
 - avec le procédé soudage à l'arc avec électrode enrobée :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure à plat.
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure en toutes positions.
 - avec le procédé TIG :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure à plat.
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure en toutes positions.

Sur les joints soudés pour lesquels un contrôle de compacité est requis, le contrôle par radiographie ou le contrôle de texture pourront s'appliquer.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 3/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 4/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	-----------

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Souder à plat des ouvrages métalliques						
Souder au semi-automatique à plat	La mise en service de l'installation semi-automatique et la maintenance de premier niveau sont assurées. Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées. Les instructions orales ou écrites sont respectées. En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent. Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et à bout en bout sont conformes au cahier des charges. Les temps alloués sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souder en TIG à plat	La mise en service de l'installation TIG et la maintenance de premier niveau sont assurées. Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées. Les instructions orales ou écrites sont respectées. En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent. Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout à bout sont conformes au cahier des charges. Les temps alloués sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 5/20
------------------	----------------------	---------------------------	-------------	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Souder à l'électrode enrobée à plat	La mise en service de l'installation à l'électrode enrobée et la maintenance de premier niveau sont assurées. Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées. Les instructions orales ou écrites sont respectées. En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent. Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout à bout sont conformes au cahier des charges. Les temps alloués sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter des documents techniques de soudage.	Les seuls éléments nécessaires à la bonne exécution de son intervention sont exploités. Les soudures représentées sur le plan sont localisées et identifiées. Les symbolisations des soudures sont décodées. Les différences variables d'un mode opératoire de soudage sont identifiées. Le niveau de qualité des soudures est établi à partir des éléments du dossier technique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réparer une soudure.	Les procédures sont respectées. En l'absence de procédure, le choix du mode opératoire de réparation est pertinent. Les défauts sont réparés et éliminés. La qualité des soudures réparées est conforme aux critères exigés. Les temps alloués sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manutentionner des ouvrages métalliques	La méthode choisie est pertinente. Les moyens mis en œuvre sont adaptés. L'intégrité physique des personnes est préservée. Le déplacement des charges est assuré sans heurts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 6/20
------------------	----------------------	---------------------------	-------------	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Respecter les consignes liées à la responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de son activité	Les moyens mis en œuvre permettent des consommations d'énergie minimum. Les règles de fonctionnement de l'équipe de production sont connues et respectées. Les impacts du non-respect des procédures sur la dimension sociale sont connus. Les impacts du non-respect des procédures sur la dimension environnementale sont évalués.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.	La conformité des préparations des joints soudés avant soudage est vérifiée. Les moyens de contrôle en cours soudage sont adaptés. Les défauts visuels sur les joints soudés sont relevés et identifiés. Les critères de contrôle visuel permettant de statuer de la recevabilité des joints soudés sont connus et appliqués.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souder en toutes positions des ouvrages métalliques						
Exploiter des documents techniques de soudage.	Les seuls éléments nécessaires à la bonne exécution de son intervention sont exploités. Les soudures représentées sur le plan sont localisées et identifiées. Les symboles des soudures sont décodés. Les différentes variables d'un mode opératoire de soudage sont identifiées. Le niveau de qualité des soudures est établi à partir des éléments du dossier technique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 7/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réparer une soudure	Les procédures sont respectées. En l'absence de procédure, le choix du mode opératoire de réparation est pertinent. Les défauts sont repérés et éliminés. La qualité des soudures réparées est conforme aux critères exigés. Les temps alloués sont respectés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respecter les consignes liées à la responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de son activité.	Les moyens mis en œuvre permettent des consommations d'énergie minimum. Les règles de fonctionnement de l'équipe de production sont connues et respectées. Les impacts du non-respect des procédures sur la dimension sociale sont connus. Les impacts du non-respect des procédures sur la dimension environnementale sont évalués.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage	La conformité des préparations des joints soudés avant soudage est vérifiée. Les moyens de contrôle en cours soudage sont adaptés. Les défauts visuels sur les joints soudés sont relevés et identifiés. Les critères de contrôle visuel permettant de statuer de la recevabilité des joints soudés sont connus et appliqués.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 8/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	-----------

Souder au semi-automatique en toutes positions	<p>La mise en service de l'installation semi-automatique et la maintenance de premier niveau sont assurés.</p> <p>Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées.</p> <p>Les instructions orales ou écrites sont respectées.</p> <p>En l'absence d'instructions orales ou écrites, le mode opératoire choisi est pertinent.</p> <p>Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout à bout sont conformes au cahier des charges.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	---	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Évaluations complémentaires à l'épreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse		Élément obligatoirement introduit dans l'entretien final	
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel		Entretien technique
Souder en TIG en toutes positions	<p>La mise en service de l'installation TIG et la maintenance de premier niveau sont assurés.</p> <p>Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées.</p> <p>Les instructions orales ou écrites sont respectées.</p> <p>En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.</p> <p>Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout en bout sont conformes au cahier des charges.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souder à électrode enrobée en toutes positions	<p>La mise en service de l'installation à l'électrode enrobée et la maintenance de premier niveau sont assurés.</p> <p>Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées.</p> <p>Les instructions orales ou écrites sont respectées.</p> <p>En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.</p> <p>Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout en bout sont conformes au cahier des charges.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires	Manutenlionner des ouvrages métalliques
	Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.
	Réparer une soudure.
	Souder à l'électrode enrobée en toutes positions
	Souder à l'électrode enrobée à plat
	Souder au semi-automatique à plat
	Souder au semi-automatique en toutes positions.
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Souder en TIG à plat
	Souder en TIG en toutes positions
	Manutenlionner des ouvrages métalliques
	Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.
	Réparer une soudure.
	Souder à l'électrode enrobée en toutes positions
	Souder à l'électrode enrobée à plat
Souder au semi-automatique à plat	
Maintenir son attention de façon continue	Souder au semi-automatique en toutes positions
	Souder en TIG à plat
	Souder en TIG en toutes positions
	Manutenlionner des ouvrages métalliques
	Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.
	Réparer une soudure.
	Souder à l'électrode enrobée en toutes positions
Souder à l'électrode enrobée à plat	
Souder au semi-automatique à plat	
Souder au semi-automatique en toutes positions	
Souder en TIG à plat	
Souder en TIG en toutes positions	

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 11/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 06 h 20 min

4.2. Protocole d'intervention du jury:

Le jury intervient pendant la deuxième partie de l'épreuve.

Il observe l'organisation du poste de travail du candidat et la maîtrise dont il fait preuve dans la mise en œuvre des procédés ainsi que dans la réalisation des opérations de soudage et de contrôle.

Il détermine les zones de contrôle destructif des joints soudés concernés.

Il assiste à l'autocontrôle des joints soudés par le candidat.

Il évalue la qualité des joints soudés au regard du cahier des charges qui lui est fourni et dont les critères de ce recevabilité sont issus de la norme EN ISO 5817 niveau B et C.

Le jury peut accorder un contre-essai sur l'un des joints soudés dans le temps imparti de la mise en situation. Il définira dans ce cas les modalités de réalisation.

Le jury alerte le responsable de session en cas de non-respect de règles de sécurité d'hygiène et de sécurité faisant courir un risque aux personnes ou aux biens.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Deux membres du jury peuvent observer jusqu'à 4 candidats simultanément.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

Le surveillant technique devra posséder les compétences techniques permettant d'assurer le bon déroulement pendant la première partie de l'épreuve.

Le surveillant technique :

Assure la surveillance de l'épreuve de questionnaire professionnel.

Le surveillant technique alerte le responsable de session en cas de non-respect de règles de sécurité d'hygiène et de sécurité faisant courir un risque aux personnes ou aux biens.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 12/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« soudeur(se) »

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 13/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES Soudeur(se)

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Souder à plat des ouvrages métalliques

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Respecter les consignes liées à la responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de son activité. Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage. Souder en TIG à plat Souder au semi-automatique à plat Expliquer des documents techniques de soudage. Souder à l'électrode enrobée à plat Réparer une soudure	04h00 min	La mise en situation, organisée sur un site industriel reconstruit, consiste à réaliser une série de 3 joints soudés et une procédure de réparation
Questionnaire professionnel	Manutentionner des ouvrages métalliques	00 h15 mn	Questionnaire technologique sur les modes opératoires.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la série de joints soudés couvrant les aciers, le soudage en monopasse et multipasse ainsi que les assemblages en angle et bout à bout le candidat devra :

- étudier les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS),
 - avec le procédé semi-automatique :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure à plat.
 - avec le procédé soudage à électrode enrobée à plat :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure à plat.
 - avec le procédé TIG :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure à plat.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 14/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Souder à plat des ouvrages métalliques

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Les évaluateurs sont présents lors de l'épreuve afin d'observer l'organisation du poste de travail, la maîtrise de la mise en œuvre des modes opératoires, l'enchaînement des opérations de fabrication et de contrôle et leur durée.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

L'organisateur de la session de validation assure la surveillance lors de la passation du questionnaire professionnel.

CCP 2 - Souder en toutes positions des ouvrages métalliques

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle	Souder en TIG en toutes positions Souder à électrode enrobée en toutes positions Respecter les consignes liées à la responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de son activité. Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage. Souder au semi-automatique en toutes positions. Exploiter des documents techniques de soudage. Réparer une soudure.	04 h 00 min	La mise en situation, organisée sur un site industriel reconstitué, consiste à réaliser une série de 3 joints soudés et une procédure de réparation.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Pour la série de joints soudés couvrant les aciers, le soudage en monopasse et multipasse ainsi que les assemblages en anglo et bout à bout le candidat devra :

- étudier les descriptifs de modes opératoires de soudage (DMOS),
 - avec le procédé semi-automatique :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure en toutes positions.
 - avec le procédé soudage à électrode enrobée :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure en toutes positions.
 - avec le procédé TIG :
 - réaliser le pointage et le soudage d'un joint de soudure en toutes positions.

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Souder en toutes positions des ouvrages métalliques

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :

Les évaluateurs sont présents lors de l'épreuve afin d'observer l'organisation du poste de travail, la maîtrise de la mise en œuvre des modes opératoires, l'enchaînement des opérations de fabrication et de contrôle et leur durée.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation Sans objet

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(so)	Page 15/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 16/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel Titre professionnel : soudeur

➤ **Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel**

L'évaluation se déroule en centre de formation

➤ **Les locaux pour la session TP**

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier standard, type atelier de formation, ou atelier d'une entreprise de soudage. Il devra répondre aux normes préconisées pour la profession (hygiène/nettoyage, sécurité électrique, sécurité machine, aspiration, déplacements).	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les machines devront être suffisamment éclairées, dégagées et espacées les unes des autres pour permettre la libre circulation du candidat et du jury
Questionnaire professionnel	Salle équipée de table et de chaises en quantité suffisante pour accueillir l'ensemble des candidats. La distance entre chaque candidat/la confidentialité des écrits de chaque candidat.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 17/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Poste de travail	1	Poste de travail Postes de travail dédié au contrôle par ressimage et macrographie	4	Sans objet
	1	Poste de travail par candidat, constitué d'un espace d'assemblage équipé : <ul style="list-style-type: none"> • D'un système d'extraction des fumées. • Des moyens de protection • D'une potence. • Des sources d'énergie à proximité : <ul style="list-style-type: none"> - Air comprimé dans le cas d'utilisation de mouleuses à air - Electricité pour soudage et/ou meuluse - Gaz de soudage (bouteilles) 	1	Sans objet
machines	1	Générateur de soudage semi-automatique équipé	1	Sans objet
	1	Générateur de soudage TIG et SAGE équipé	1	Sans objet
	1	Presse hydraulique	14	pour la réalisation des contrôles destructifs
	1	Scie à ruban ou alternative ou 1 une machine à tronçonner.	14	Sans objet
Outils / Outillages	1	Tourlet à meuler	14	Sans objet
	1	Caisse à outils conventionnelle de soudeur composée principalement d'une pince à gaz, d'un marteau à piquer, d'une brosse métallique	1	
	1	Meuluse à renvoi d'angle diam 230	4	
	1	Meuluse en bout équipée	4	
	1	Meuluse portative diam 125	1	
1	Panoplie de moyens de contrôle conventionnel	4		

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 18/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

**GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)
EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)**

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simulation pendant l'épreuve	Observations
Équipements de Protection Individuelle (EPI) ou collective	1	Écran de protection mobile	2	en nombre suffisant pour assurer la protection de l'enlourage
	1	Équipement de protection individuel : 1 masque de soudeur 1 Paire de lunettes de meulage 1 Protection auditive 1 Paire de gants de protection 1 Veste ou tablier en cuir, 1 paire de chaussures de sécurité	1	
Maître d'oeuvre	1	Débit préparé suivant descriptif	1	Prévoir une marge de sécurité en cas d'imprévu
	1	Fil massif diam 1,0	1	
	1	Mise à disposition en continu de gaz de soudage (bouteilles)	1	
	1	Produit de contrôle pour resamage et macrographie	1	
	1	Série d'électrodes enrobées diam 2,5	1	
	1	Série d'électrodes enrobées diam 3,15	1	
	1	Série de disques à ébarber et à tronçonner diam 125 et 230	1	
Documentations	1	Cahier des charges des critères d'acceptation des défauts	4	
	1	Dossier technique	1	
Autres	1	Mise à disposition d'une tierce personne	1	En cas de besoin, le candidat peut bénéficier d'un renfort pour assister dans les opérations de prélèvements des épreuves de contrôle

Les évaluations complémentaires à l'épreuve de synthèse

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que le spécialiste du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (le) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quel consistent ces annexes.

ÉPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

La présentation différée d'un projet

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (le) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

Le questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

L'entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

L'ENTRETIEN FINAL

L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'on soit le contexte d'exercice.

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à l'instrumentation dans le Dossier Technique d'Évaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 19/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel Certification	Soudeur(se)	Page 20/20
------------------	-------------------------	---------------------------	-------------	------------



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« SOUDEUR(SE) »

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 1/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Référentiel professionnel du titre: « Soudeur »

FICHE EMPLOI TYPE

Soudeur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le soudeur participe à la réalisation d'ouvrages et d'ensembles métalliques. Il assemble des éléments tels que des tôles, des tubes, des profilés ou des accessoires par fusion. Il met en œuvre les trois procédés de soudage manuel que sont le semi-automatique, le TIG et l'électrode enrobée en respectant des instructions et des critères qualitatifs définis.

Pour intervenir sur des ouvrages soumis aux exigences les plus élevées, il doit maîtriser au moins un procédé de soudage à un niveau de performance requis dans les réglementations en vigueur. L'emploi s'exerce aussi bien en atelier que sur chantier, impliquant des déplacements pour les travaux de montage sur site.

Le soudeur intervient généralement debout, parfois dans des positions difficiles ou selon des postures inconfortables, voire physiquement pénibles. Il travaille au sol, parfois dans des endroits exigus ou en hauteur sur des échafaudages.

Selon l'organisation de l'entreprise, le travail peut s'effectuer en horaires réguliers de jour ou postés en 2X8 voire en 3X8.

En intervention sur site, son activité peut dépendre d'arrêts d'usine ou de tranche et entraîner des rythmes de travail en décalage avec les horaires habituels.

Il s'agit d'un travail répétitif ou varié, exigeant une attention soutenue et exposant à certains risques comme la fatigue visuelle, les brûlures, les fumées ou vapeurs nocives, ou encore le bruit qui imposent le port d'équipements de protection. A ces risques s'ajoutent les dangers liés à l'environnement, au travail en hauteur ou en fouille.

Selon la taille de l'entreprise, le type de production et l'organisation de travail, le soudeur intervient aussi bien sur chantier qu'en atelier. Membre d'une équipe, il est placé sous la responsabilité d'un hiérarchique.

Dans la réalisation des ouvrages, il intervient généralement en aval des monteuses, des chaudronniers ou des tuyauteurs qui préparent les assemblages ou les pièces qu'il doit ensuite souder.

Les instructions lui sont fournies par son hiérarchique, soit verbalement, soit au moyen d'une fiche de consignes accompagnée éventuellement de plans et d'une gamme de fabrication, selon le degré de complexité du travail et l'organisation de l'entreprise.

Autonome dans la mise en œuvre de son installation de soudage et des équipements connexes, le soudeur doit respecter les instructions d'un descriptif de mode opératoire de soudage (DMOS) : préparation du joint, réglages, répartition des cordons de soudure, position de soudage... C'est toujours le cas lorsqu'il intervient sur des travaux soumis à réglementation ou réalisés dans le cadre d'un système d'assurance de la qualité.

Parfois, pour des travaux de moindre exigence, il définit tout ou partie de l'opération de soudage. Dans ce cas il intervient sur le choix du procédé, des consommables, des modes opératoires et des paramètres.

Il doit assurer l'autocontrôle de son travail en procédant aux opérations de vérification avant, pendant et après le soudage en réalisant le contrôle visuel et éventuellement dimensionnel.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Fabrication de constructions métalliques
- Fabrication de réservoirs et citernes métalliques
- Fabrication de générateurs de vapeur
- Chaudronnerie-tuyauterie
- Fabrication de matériel de levage et de manutention
- Construction de navires

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 2/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Soudeur
- Soudeur industriel
- Soudeur TIG
- Soudeur Semi-automatique
- Soudeur à l'arc avec électrode enrobée

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1 - Souder à plat des ouvrages métalliques

Souder au semi-automatique à plat

Souder en TIG à plat

Souder à l'électrode enrobée à plat

Exploiter des documents techniques de soudage.

Réparer une soudure.

Manutenionner des ouvrages métalliques

Respecter les consignes liées à la responsabilité sociétale et environnementale dans l'exercice de son activité.

Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.

2 - Souder en toutes positions des ouvrages métalliques

Exploiter des documents techniques de soudage.

Réparer une soudure.

Respecter les consignes liées à la responsabilité sociétale et environnementale dans l'exercice de son activité.

Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.

Souder au semi-automatique en toutes positions.

Souder en TIG en toutes positions

Souder à électrode enrobée en toutes positions

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Maintenir son attention de façon continue

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : Sans objet

Code(s) NSF :

254 s - Structures métalliques

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

H2913 Soudage manuel

INTITULE DE L'ACTIVITE-TYPE 1

Souder à plat des ouvrages métalliques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

Dans le cadre d'une production en atelier, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire ou de série, sur un poste de travail approvisionné en pièces préalablement assemblées et pointées, l'activité consiste à souder à plat, avec le procédé semi-automatique, TIG, et électrodes enrobées, des ouvrages métalliques en suivant les exigences d'un dossier technique.

Pour cette activité, et selon la taille et l'organisation de l'entreprise, les travaux les plus courants effectués par le soudeur sont :

- étudier le travail à réaliser défini par un hiérarchique, un DMOS (descriptif de mode opératoire de soudage) ou un plan;
- sélectionner les équipements de protection individuels et collectifs ;
- choisir et mettre en service une installation de soudage adaptée à la réalisation de l'ouvrage : électrode enrobée, TIG ou semi-automatique.
- aménager le poste de travail ;
- définir certaines variables de l'opération de soudage et proposer une modification du mode opératoire ;
- s'assurer de la conformité de la préparation pour décider et proposer le cas échéant des mesures correctives ;
- vérifier, avant et pendant le travail, la conformité des paramètres affichés sur la source de courant par rapport à la prescription ;
- procéder au soudage à plat en suivant des séquences définies pour chaque fabrication et en réalisant, au besoin dans un ordre et un sens prescrits, en tenant compte des déformations ;
- Manutenionner les pièces pour les positionner favorablement ou pour les évacuer
- s'assurer, au besoin, du respect des températures;
- réaliser des opérations de gougeage à la meule, à l'arc air ;
- contrôler la soudure visuellement et éventuellement par ressuage au fur et à mesure des opérations ;
- éliminer d'éventuelles défauts et reprendre le cordon ;
- effectuer les opérations de finition ou de parachèvement du cordon ;
- veiller au bon état de fonctionnement de l'installation ;
- rendre compte de l'avancement de son travail et alerter en cas d'anomalies ou d'incidents.

Le soudeur est placé sous la responsabilité d'un agent d'un niveau de qualification supérieur.

Il reçoit de son hiérarchique les instructions de travail, oralement ou sous forme de documents techniques. C'est un ouvrier qualifié, capable de réaliser en toute autonomie les opérations liées au soudage et de s'assurer de la qualité de celui-ci par autocontrôle.

Il est en permanence conscient des risques liés à son environnement et à la nature de son intervention. Il doit s'assurer de bien connaître la nature de ces risques, et veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son entourage en utilisant les moyens de protection adaptés et en respectant scrupuleusement les consignes d'hygiène et de sécurité. Dans le prolongement des démarches qualité et face aux exigences croissantes du marché en termes de développement durable, il veille à ce que ses interventions se fassent dans le respect de l'environnement

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Souder au semi-automatique à plat

Souder en TIG à plat

Souder à l'électrode enrobée à plat

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 3/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 4/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Exploiter des documents techniques de soudage.
Réparer une soudure.
Manutentionner des ouvrages métalliques
Respecter les consignes liées à la responsabilité sociétale et environnementale dans l'exercice de son activité.
Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Maintenir son attention de façon continue

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Souder en toutes positions des ouvrages métalliques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre d'interventions sur sites lors d'opérations de construction ou de maintenance d'unités de production, l'activité consiste à souder en positions avec le procédé semi-automatique, TIG et électrodes enrobées, des pièces préalablement assemblées et ne pouvant être manutentionnées, en suivant les exigences du dossier technique.

Pour cette activité, et selon la taille et l'organisation de l'entreprise, le soudeur peut être amené à :

- étudier le travail à réaliser défini par : un hiérarchique, un DMOS ou un plan;
- sélectionner les équipements de protection individuels et collectifs,
- choisir et mettre en service une installation de soudage à l'arc à l'électrode enrobée, TIG et semi-automatique,
- aménager le poste de travail,
- définir certaines variables de l'opération de soudage, proposer une modification de mode opératoire,
- s'assurer de la conformité de la préparation, décider ou proposer, le cas échéant, des mesures correctives,
- vérifier, avant et pendant le travail, la conformité des paramètres affichés sur la source de courant par rapport à la prescription,
- procéder au soudage en toutes positions (plat, montant, corniche, plafond) dans un ordre et un sens prescrit en tenant compte des déformations,
- s'assurer, au besoin, du respect des températures des pièces à souder,
- réaliser des opérations de gougeage à la meule ou à l'arc air,
- contrôler la soudure visuellement ou par ressuage au fur et à mesure des opérations
- éliminer d'éventuelles défauts et reprendre le cordon,
- veiller au bon état de fonctionnement de l'installation,
- rendre compte de l'avancement de son travail et alerter en cas d'anomalies ou d'incidents.

Le soudeur est placé sous la responsabilité d'un agent d'un niveau de qualification supérieur.

Il reçoit de son hiérarchique les instructions de travail, oralement ou sous forme de documents techniques.

C'est un ouvrier qualifié, capable de réaliser en toute autonomie les opérations liées au soudage et de s'assurer de la qualité de celui-ci par autocontrôle.

Il est en permanence conscient des risques liés à son environnement et à la nature de son intervention. Il doit s'assurer de bien connaître la nature de ces risques, et veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de son entourage en utilisant les moyens de protection adaptés et en respectant scrupuleusement les consignes d'hygiène et de sécurité. Dans le prolongement des démarches qualité et face aux exigences croissantes du marché en termes de développement durable, il veille à ce que ses interventions se fassent dans le respect de l'environnement.

Réglementation d'activités (le cas échéant) : Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Exploiter des documents techniques de soudage.
Réparer une soudure.
Respecter les consignes liées à la responsabilité sociétale et environnementale dans l'exercice de son activité.
Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.
Souder au semi-automatique en toutes positions.
Souder en TIG en toutes positions
Souder à électrode enrobée en toutes positions

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Maintenir son attention de façon continue

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 5/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 6/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

Souder au semi-automatique à plat

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser des soudures à plat sur des éléments métalliques en acier, à l'aide du procédé semi-automatique avec fil massif.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en atelier, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire ou de série, sur un poste de travail approvisionné en pièces préalablement assemblées et pointées, équipé d'une installation de soudage semi-automatique.

Le soudeur intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un assembleur pour le pointage des éléments.

Il doit respecter les consignes, les règles et les recommandations de sécurité et de protection de l'environnement. Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques dus à l'arc électrique.

Critères de performance

La mise en service de l'installation semi-automatique et la maintenance de premier niveau sont assurées.

Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées.

Les instructions orales ou écrites sont respectées.

En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.

Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et à bout en bout sont conformes au cahier des charges.

Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage semi-automatique

Connaissance des gaz de soudage en semi-automatique

Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage en semi-automatique à plat.

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts.

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.

Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.

Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique.

Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.

Souder en semi-automatique monopasse à plat

Souder en semi-automatique multipasses à plat

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité et de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 2

Souder en TIG à plat

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser des soudures à plat sur des éléments métalliques en acier, à l'aide du procédé TIG.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en atelier, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire ou de série, sur un poste de travail approvisionné en pièces préalablement assemblées et pointées, équipé d'une installation de soudage TIG.

Le soudeur intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un assembleur pour le pointage des éléments.

Il doit respecter les consignes, les règles et les recommandations de sécurité et de protection de l'environnement. Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques dus à l'arc électrique

Critères de performance

La mise en service de l'installation TIG et la maintenance de premier niveau sont assurées.

Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées.

Les instructions orales ou écrites sont respectées.

En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.

Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout à bout sont conformes au cahier des charges.

Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage TIG

Connaissance des gaz de soudage en TIG

Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage TIG à plat.

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.

Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.

Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique.

Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.

Souder TIG monopasse à plat

Souder TIG multipasses à plat

Les moyens utilisés sont pertinents.

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité et de sécurité.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 7/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 8/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3

Souder à l'électrode enrobée à plat

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser des soudures à plat sur des éléments métalliques en acier, à l'aide du procédé SAEE (soudage à l'arc avec électrode enrobée).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en atelier, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire ou de série, sur un poste de travail approvisionné en pièces préalablement assemblées et pointées, équipé d'une installation de soudage SAEE.

Il intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un assembleur pour le pointage des éléments.

Le soudeur doit respecter les consignes, les règles et les recommandations de sécurité et de protection de l'environnement. Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques dus à l'arc électrique.

Critères de performance

La mise en service de l'installation à l'électrode enrobée et la maintenance de premier niveau sont assurées.

Les solutions techniques mises en œuvre sont adaptées.

Les instructions orales ou écrites sont respectées.

En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.

Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout à bout sont conformes au cahier des charges.

Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage SAEE

Connaissance des différents types d'électrodes

Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage SAEE à plat

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.

Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.

Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique.

Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.

Souder en SAEE monopasse à plat

Souder en SAEE multipasses à plat

Les moyens utilisés sont pertinents.

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité et de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 4

Exploiter des documents techniques de soudage.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Extraire d'une liasse de documents techniques contenant les plans, la nomenclature et les spécifications d'un élément métallique, les éléments nécessaires à la préparation de son intervention en soudage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en atelier et sur chantier, en amont de l'opération soudage.

Le soudeur s'organise à partir d'instructions écrites ou orales.

Dans le cas de soudures d'ensembles complexes, il recherche lui-même certaines informations sur un plan d'ensemble ou un cahier de soudage (Recueil des descriptifs de modes opératoires de soudage à respecter indexés sur un croquis de l'appareil).

Critères de performance

Les seuls éléments nécessaires à la bonne exécution de son intervention sont exploités.

Les soudures représentées sur le plan sont localisées et identifiées.

Les symbolisations des soudures sont décodées

Les différentes variables d'un mode opératoire de soudage sont identifiées.

Le niveau de qualité des soudures est établi à partir des éléments du dossier technique.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des variables qui définissent un joint de soudure.

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance de la désignation des produits d'apports

Connaissance des procédés de soudage.

Connaissance des variables définies dans un descriptif de mode opératoire de soudage

Connaissance des différents niveaux de qualité dans la soudure.

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.

Décoder la symbolisation des soudures.

Définir le niveau de qualité de soudure exigé.

Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 9/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 10/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 5

Réparer une soudure.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Organiser et réaliser la réparation d'une soudure à plat défectueuse non conforme au résultat attendu

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre en atelier dans le respect des consignes, des règles, et des recommandations de sécurité et de protection de l'environnement.

Suite à la localisation d'une non-conformité, par un hiérarchique ou par le service contrôle, sur plan ou sur place, le soudeur organise son intervention à partir d'instructions écrites ou orales.

Selon la structure de l'entreprise les opérations peuvent être régies par une procédure particulière de réparation ou laissées à l'initiative du soudeur.

Une réparation peut s'effectuer tout au long du processus de fabrication et constitue une opération à part entière, en cela, le soudeur répare ses soudures mais aussi celle des autres soudeurs.

Critères de performance

Les procédures sont respectées.

En l'absence de procédure, le choix du mode opératoire de réparation est pertinent.

Les défauts sont repérés et éliminés.

La qualité des soudures réparées est conforme aux critères exigés.

Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance des procédés de soudage

Connaissance des techniques de gougeage et de ressuage

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts

Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.

Connaissance des différents modes opératoires de réparation.

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.

Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.

Equiper et mettre en service une installation de soudage.

Repérer et éliminer un défaut de soudure.

Réparer une soudure monopasse à plat

Réparer une soudure multipasses à plat

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 6

Manutentionner des ouvrages métalliques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Manutentionner des ensembles métalliques manuellement ou à l'aide d'appareils de levage ne nécessitant pas d'habilitation particulière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre en atelier durant le processus de fabrication :

Pour alimenter ou libérer son poste travail

Pour positionner les éléments ou les ensembles dans leurs positions les plus favorables au soudage

Le soudeur assure ces opérations seul ou en équipe dans la limite des responsabilités qui lui sont fixées par sa hiérarchie dans le respect des consignes, des règles, et des recommandations de sécurité et de protection de l'environnement.

Critères de performance

La méthode choisie est pertinente.

Les moyens mis en œuvre sont adaptés.

L'intégrité physique des personnes est préservée.

Le déplacement des charges est assuré sans heurts.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du calcul de la masse d'une pièce.

Connaissance des méthodes pour définir le centre de gravité des volumes simples.

Connaissance des équipements et moyens manutention et de levage.

Connaissance des critères de choix des élingues.

Connaissance des règles d'utilisation des élingues.

Connaissance des techniques de gestes et postures.

Connaissance des signaux et gestes normalisés.

Estimer la position du centre de gravité d'une pièce et en évaluer la charge.

Évaluer la capacité des élingues selon leur mode d'attache.

Utiliser gestes normalisés à destination des grutiers, des pontonniers.

Appliquer les gestes et postures pour soulever et déplacer manuellement une charge (prévention des TMS).

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la manutention d'une pièce.

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 11/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 12/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 7

Respecter les consignes liées à la responsabilité sociétale et environnementale dans l'exercice de son activité.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Respecter les principes de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans l'exercice de son emploi c'est limiter l'impact négatif dans les dimensions sociale, environnementale et économique générées par son activité industrielle.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette démarche est garantie par un engagement de l'entreprise dans la mise en place de procédures et de consignes dans la mise en œuvre de l'activité.

Le secteur du soudage est, pour certains types de fabrication, règlementé du fait des risques qu'il peut générer, le soudeur y a une part de responsabilité.

Cette compétence est mise en œuvre en atelier et sur chantier durant tout le processus de fabrication.

Critères de performance

Les moyens mis en œuvre permettent des consommations d'énergie minimum.

Les règles de fonctionnement de l'équipe de production sont connues et respectées.

Les impacts du non-respect des procédures sur la dimension sociétale sont connus.

Les impacts du non-respect des procédures sur la dimension environnementale sont évalués.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la dimension sociale : Structure et organisation d'une entreprise, les EPI, la sécurité, respect des cahiers des charges ...

Connaissance de la dimension environnementale: utilisation durable des ressources, prévention de la pollution, limitation et traitement des déchets...

Connaissance de la dimension économique : respect du matériel, les EPI, respect des cahiers des charges et des normes associées au soudage

Connaissance des normes associées au soudage.

Respecter un cahier des charges ou des documents techniques.

Appliquer les procédures, les manuels de qualité.

Informier et rendre compte par oral d'un dysfonctionnement repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le dysfonctionnement.

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires au respect des principes RSE.

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 8

Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser les contrôles:

En amont de l'opération de soudage, les dimensions et la géométrie de la préparation des bords.

En cours de soudage, le respect des modes opératoires de soudage

En fin de soudage, les dimensions et défauts d'aspect des soudures

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre en atelier et sur chantier, dans le respect des consignes, des règles, et des recommandations de sécurité et de protection de l'environnement.

Le soudeur est garant de la qualité des soudures qu'il accepte de réaliser. À ce titre, il réalise tous les contrôles à même de garantir la conformité de ses soudures au regard d'un dossier technique.

Selon la taille et le secteur dans lequel exerce l'entreprise, c'est un service contrôle qui statue sur la recevabilité des soudures.

Critères de performance

La conformité des préparations des joints soudés avant soudage est vérifiée.

Les moyens de contrôle en cours soudage sont adaptés.

Les défauts visuels sur les joints soudés sont relevés et identifiés.

Les critères du contrôle visuel permettant de statuer de la recevabilité des joints soudés sont connus et appliqués.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des défauts, leur influence et leur tolérance.

Connaissance des moyens de contrôle dimensionnels d'une soudure.

Connaissance des moyens de contrôle surfaciques (ressuage).

Connaissance des risques liés à l'utilisation des produits de ressuage.

Appliquer les procédures, les manuels de qualité.

Extraire d'un cahier des charges, d'un DMOS les données relatives à la qualité des soudures.

Déterminer la recevabilité des préparations et des soudures

Réaliser les contrôles en cours de soudage nécessaires à garantir la compacité.

Détecter les défauts externes de soudures par examen visuel.

Mesurer les dimensions d'un cordon de soudure

Détecter les défauts débouchant des soudures par un examen de ressuage.

Les moyens utilisés sont pertinents.

Informier et rendre compte par oral d'un dysfonctionnement repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le dysfonctionnement.

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à définir et statuer sur la recevabilité des soudures.

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 13/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 14/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9

Souder au semi-automatique en toutes positions.

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Réaliser des soudures en angle et bout à bout en position sur des éléments métalliques en acier, à l'aide du procédé semi-automatique fil massif.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

La compétence s'exerce sur chantier ou en atelier, lorsque qu'il est impossible de manutentionner les pièces, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire, sur des pièces préalablement assemblées et pointées, équipé d'une installation de soudage semi-automatique.
Le soudeur intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un assembleur pour le pointage des éléments.
Le soudeur doit respecter les consignes, les règles et les recommandations de sécurité et de protection de l'environnement. Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques dus à l'arc électrique.

Critères de performance

La mise en service de l'installation Semi automatique et la maintenance de premier niveau sont assurées
Les solutions techniques mises en oeuvre sont adaptées.
Les instructions orales ou écrites sont respectées.
En l'absence d'instructions orales ou écrites, le mode opératoire choisi est pertinent.
Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout à bout sont conformes au cahier des charges.
Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.
Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal.
Connaissance de la symbolisation des soudures.
Connaissance des données contenues dans un DMOS.
Connaissance des unités de mesure métrique et électrique.
Connaissance de la désignation des aciers.
Connaissance du procédé de soudage semi-automatique.
Connaissance des gaz utilisés en semi-automatique.
Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.
Connaissance des différents modes opératoires de soudage en semi-automatique en position.
Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts.

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.
Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.
Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique.
Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.
Souder en semi-automatique monopasse en position.
Souder en semi-automatique multipasses en position.
Les moyens utilisés sont pertinents.

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.
Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut.

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures.
Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

Souder en TIG en toutes positions

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Réaliser des soudures en angle et bout à bout en position sur des éléments métalliques en acier, à l'aide du procédé TIG.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

La compétence s'exerce sur chantier ou en atelier, lorsque qu'il est impossible de manutentionner les pièces, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire, sur des pièces préalablement assemblées et pointées, équipé d'une installation de soudage TIG.
Le soudeur intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un assembleur pour le pointage des éléments.
Il doit respecter les consignes, les règles et les recommandations de sécurité et de protection de l'environnement. Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques dus à l'arc électrique

Critères de performance

La mise en service de l'installation TIG et la maintenance de premier niveau sont assurés
Les solutions techniques mises en oeuvre sont adaptées.
Les instructions orales ou écrites sont respectées.
En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.
Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout en bout sont conformes au cahier des charges.
Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.
Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal
Connaissance de la symbolisation des soudures.
Connaissance des données contenues dans un DMOS
Connaissance des unités de mesure métrique et électrique
Connaissance de la désignation des aciers.
Connaissance du procédé de soudage TIG
Connaissance des gaz de soudage en TIG
Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.
Connaissance des différents modes opératoires de soudage TIG en position
Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.
Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.
Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique.
Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.
Souder en TIG monopasse en position
Souder en TIG multipasses en position
Les moyens utilisés sont pertinents.

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.
Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Trier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures
Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 15/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 16/1
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	-----------

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11**

Souder à électrode enrobée en toutes positions

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Réaliser des soudures en angle et bout à bout en position sur des éléments métalliques en acier, à l'aide du procédé de soudage à l'arc avec électrode enrobée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

La compétence s'exerce sur chantier ou en atelier, lorsque qu'il est impossible de manutentionner les pièces, dans un contexte de production de pièces soudées unitaire, sur des pièces préalablement assemblées et pointées, équipé d'une installation de soudage SAEE.

Le soudeur intervient quelquefois en amont du soudage en binôme avec un assembleur pour le pointage des éléments.

Il doit respecter les consignes, les règles et les recommandations de sécurité et de protection de l'environnement. Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques dus à l'arc électrique

Critères de performance

La mise en service de l'installation à l'électrode enrobée et la maintenance de premier niveau sont assurés. Les solutions techniques mises en oeuvre sont adaptées.

Les instructions orales ou écrites sont respectées.

En l'absence d'instructions orales ou écrites, le choix du mode opératoire est pertinent.

Les soudures sur tôle et tube assemblés en angle et en bout en bout sont conformes au cahier des charges.

Les temps alloués sont respectés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la composition d'un dossier technique.

Connaissance de la lecture d'un plan en perspective ou orthogonal

Connaissance de la symbolisation des soudures.

Connaissance des données contenues dans un DMOS

Connaissance des unités de mesure métrique et électrique

Connaissance de la désignation des aciers.

Connaissance du procédé de soudage SAEE

Connaissance de la préparation des bords et des joints en vue du soudage.

Connaissance des différents modes opératoires de soudage SAEE en position

Connaissance des tolérances et de l'origine des défauts

Identifier les informations relatives au soudage sur un dessin d'ensemble.

Extraire d'un DMOS les données relatives à la réalisation des soudures.

Equiper et mettre en service une installation de soudage semi-automatique.

Choisir le mode opératoire de soudage adapté à la soudure à réaliser.

Souder en SAEE monopasse en position

Souder en SAEE multipasses en position

Les moyens utilisés sont pertinents.

Informier et rendre compte par oral d'un défaut repéré.

Proposer des idées d'amélioration en lien avec le défaut

Triier dans un dossier les seuls éléments nécessaires à la réalisation des soudures

Organiser son intervention en appliquant les procédures de qualité, de sécurité.

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Mettre en oeuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Critères de performance

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Critères de performance

Maintenir son attention de façon continue

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Critères de performance.

Glossaire technique

RSE

Responsabilité sociétale de l'entreprise.

C'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possible et contribuent ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco responsabilité. (Source ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

Stock fiable

La concordance entre le stock théorique et le stock réel est effectuée, il n'y a pas de risque d'erreur en utilisant les données indiquées.

Date de validité	Mise à jour Mai 2015	Référentiel professionnel	Soudeur	Page 19/19
------------------	-------------------------	------------------------------	---------	------------



portant création du titre professionnel de « Technicien(ne)
d'équipement en électricité ».

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600837AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
DMRA 1
REG 1
SCM 1
MTS 1
CFPA 1
SEFI 1
TRAV 1
JOPF 1

Vu le Code du travail et notamment son article LP 6312-13 ;
Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;
Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

03 NOV. 2016

ARRETE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - Le titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité » est créé. Il est classé au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité « Electricité, électronique », 255 p.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Article 2. - Le titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité » est composé des trois unités constitutives suivantes :

- procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service ;
- procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service ;
- procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Ces unités peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles.

Article 3. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

Trans. (avec AR) :

HC 1

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 4. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- niveau classe de 1^{ère} scientifique ou technique ;
- niveau CAP/BEP/titre professionnel de niveau V en électricité avec une expérience de 2 ans en tant qu'électricien.

Article 5. - La formation se compose de six modules et d'une période de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- réaliser des travaux d'installation électrique en basse tension (courants faibles et forts) pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel et sur des équipements industriels ;
- préparer et organiser en amont son chantier à partir du dossier d'exécution ;
- effectuer des travaux de la mise en œuvre ;
- effectuer le contrôle et la mise en service.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 6. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 7. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 8. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) d'un questionnaire à partir d'une annexe DSPP ;
- b) de l'épreuve de synthèse résultant :
 - d'une mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet ;
 - et d'un entretien technique.
- c) du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- d) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- e) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 9. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 10. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 11. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (Responsable d'entreprise d'électricité, chef de chantier, chef d'équipe en électricité). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 12. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 13. - Le titre professionnel de « Technicien(ne) d'équipement en électricité » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 14. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation

Priscille, Tea FROGIER



T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« TECHNICIEN D'EQUIPEMENT EN ELECTRICITE »

NIVEAU IV

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 1/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	-----------

I - Références de la spécialité

Niveau : IV
Code(s) NSF : 255 p - Electricité, électronique
Code(s) Rome : F1602

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

L'épreuve de synthèse comporte 2 parties : une mise en situation professionnelle et un entretien technique.

A - Mise en situation professionnelle

A partir d'un équipement électrique industriel et d'un dossier d'exécution d'une modification, le candidat :

- prépare la modification,
- réalise la modification,
- met en service l'équipement.

Ensuite, il met en service l'installation d'un local professionnel.

B - Entretien technique

Le candidat est interrogé oralement à partir d'un extrait de dossier d'exécution d'une installation électrique de local professionnel.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Le candidat joint une annexe décrivant son expérience pour l'exercice de l'activité « préparer, réaliser et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation ».

L'annexe indique le lieu et la période de cette expérience. Elle comporte :

- le schéma unifilaire du tableau,
- le type matériel mis en œuvre et le mode de pose,
- le planning du chantier en fonction des autres corps d'état.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 2/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	-----------

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

d) D'un entretien final avec le jury.

destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel TEE

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP	Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation. Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation. Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation.	00 h 30 mn	Le jury interroge le candidat à partir des éléments du dossier
Epreuve de synthèse : Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels. Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels. Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels. Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel.	05 h 30 mn	
Entretien technique	Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels. Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.	00 h 30 mn	Le jury mène son questionnement à partir d'un dossier d'exécution de bureau ou local tertiaire (courants forts, courants faibles) donné au candidat. Les questions portent sur l'organisation et la mise en œuvre du chantier d'installation correspondant.
Entretien final		00 h 15 mn	
	Par candidat, durée de l'épreuve	06 h 45 mn, dont 01 h 15 mn devant le jury.	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :
Sans objet.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 3/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 4/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	-----------

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service.						
Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.	Le schéma réalisé est conforme à une installation électrique de logement. Les matériels et les canalisations mis en œuvre dans les locaux d'habitation sont connus. L'organisation des chantiers est maîtrisée. Les procédures de recyclage des déchets sont connues.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation	Les modes de pose de l'appareillage sont maîtrisés. Les techniques d'intégration des canalisations dans les murs sont connues. Les modes opératoires pour maintenir la perméabilité à l'air et l'isolation thermique sont connus.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation.	Les contrôles à effectuer avant la mise sous tension sont connus. La procédure de mise en service est connue. Les procédures de récolement des plans et des schémas sont maîtrisées. Les informations fournies permettant au client d'exploiter son installation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.						
Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.	La programmation de ces activités prend en compte les interventions des autres corps d'état. Les moyens matériels pour réaliser le chantier ainsi que le recyclage des déchets sont connus. Les méthodes pour le calcul des travaux supplémentaires sont connues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 5/17
------------------	----------------------	---------------------------	--	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels	Les modes opératoires pour garantir la perméabilité à l'air et l'isolation sont connus. Les règles de pose et de mise en place des canalisations et des câbles sont connus. Les critères de vérification des connexions sont connus. Les méthodes de repérage des armoires, des coffres et des équipements sont connues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.	Les contrôles préalables à la mise sous tension sont correctement réalisés (mesures d'isolement, contrôles des protections, tests PE (conducteur de protection et ou équipotentielité). La mise en service respecte les procédures et les règles de sécurité. Les fiches et les comptes rendus de contrôle et d'essais sont renseignés avec exactitude et précision.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service						
Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels	La liste du matériel est renseignée avec tous les matériaux nécessaires à la modification. Le schéma réalisé est conforme.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels.	Les conducteurs et câbles sont fixés, repérés et raccordés correctement. Les connexions sont suffisamment serrées. Les appareils et équipements sont implantés et raccordés conformément aux schémas. Les repérages sont effectués correctement et entièrement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 6/17
------------------	----------------------	---------------------------	--	-----------

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire Professionnel	Entretien technique	
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel. Obligations réglementaires le cas échéant : Pour la tenue de l'emploi : titre d'habilitation électrique délivré par l'employeur, au niveau : - B2V, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage d'habitation. - B2V essais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel et les équipements industriels.	La mise en service respecte les procédures et les règles de sécurité. Les fiches et les comptes rendus de contrôle et d'essais sont renseignés avec exactitude et précision. Le câblage des capteurs et des actionneurs est vérifié. Les contrôles préalables à la mise sous tension sont en totalité et correctement réalisés. Les non-conformités sont repérées et ont fait l'objet d'une fiche de non-conformité. Les plans et schémas sont correctement récochés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire Professionnel	Entretien technique	
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire Professionnel	Entretien technique	Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Les EPI sont choisis et utilisés conformément aux tâches à effectuer. Les protections collectives sont mises en œuvre en relation avec les opérations effectuées. Les consignes de sécurité sont respectées. Les déchets du chantier sont triés pour recyclage ou élimination. Les travaux sont réalisés en coordination avec les autres équipes.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler la conformité du travail réalisé	Les contrôles du travail effectué sont réalisés. Chaque point de non-conformité au dossier d'exécution et aux normes est repéré.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury est présent lors des mises en service pour observer le comportement professionnel des candidats, en dehors de toute autre présence. Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut mettre fin à celles-ci et le consigner dans le procès-verbal. Ensuite, le jury mène les entretiens techniques. L'entretien final est mené lorsque le jury est en possession de tous les résultats d'évaluation.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant est présent durant la réalisation de la mise en situation professionnelle (en absence du jury). Le responsable de la session de validation met à disposition du jury un surveillant de sécurité électrique. Celui-ci ne peut intervenir qu'à la demande du jury.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 9/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	-----------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« Technicien d'Equipement en Electricité »

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 10/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Technicien d'Equipeement en Electricité

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation. Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation.	03 h 00 mn	A partir d'une installation d'un local d'habitation type T1 en partie réalisée et du dossier d'exécution, le candidat réalise le raccordement du tableau électrique ou d'une boîte de dérivation et effectuer la mise en service. Obligation réglementaire pour la tenue de l'activité : - titre d'habilitation électrique B2Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux d'habitation.
Entretien technique	Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.	01 h 00 mn	A partir d'un dossier d'une installation électrique d'un logement, le candidat complète différents documents (liste de matériel, tableau de préfabrication).
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	04 h 00 mn 01 h 00 mn	

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 11/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	------------

CCP 2 - Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.	01 h 00 mn	Le candidat effectue les contrôles préalables et la mise en service d'une installation tertiaire. Obligation réglementaire pour la tenue de l'activité : - titre d'habilitation électrique B2Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel, délivré par l'employeur.
Questionnaire professionnel	Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels. Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.	02 h 00 mn	A partir d'un dossier d'une installation, le candidat répond à un questionnaire.
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	03 h 00 mn 01 h 00 mn	

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 12/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	------------

CCP 3 - Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels. Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels. Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel.	04 h 00 mn	A partir d'un dossier d'exécution d'une modification, le candidat réalise la préparation et la modification d'un équipement industriel. Ensuite, il effectue la mise en service de l'équipement modifié. Obligation réglementaire pour la tenue de l'activité : - titre d'habilitation électrique B2Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel, délivré par l'employeur.
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	04 h 00 mn 01 h 30 mn	

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel
Titre professionnel : Technicien d'Équipement en Électricité

> Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Le plateau technique comportant les deux types d'installations représentatifs pour un travail d'installation électrique et de mise en service :
- une installation de type tertiaire (distribution électrique d'un local de type ERT ou ERP,
- un équipement électrique automatisé d'une machine industrielle.

> Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Un atelier devra permettre d'organiser 8 postes individuels de travail, pour la mise en situation professionnelle concernant la modification ou l'extension : 4 postes tertiaires + 8 postes industriels. Ces postes devront être suffisamment dégagés pour permettre la circulation des candidats et des jurys. : Une salle permettant à 8 candidats l'étude et la préparation du travail d'extension demandé. (type bureau d'étude avec les documentations).	Le local est équipé de dispositifs de coupure et de sécurité électrique facilement accessibles et portés à la connaissance des jurys et des candidats. L'espace doit être suffisant pour permettre l'utilisation d'un échafaudage roulant ou d'une plate-forme individuelle roulante. Le candidat doit pouvoir réaliser la consignation électrique de son tableau individuellement.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 13/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 14/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	------------

> Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 8 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail	<p>4 postes tertiaires, constitués chacun d'une armoire de distribution (taille minimum 1080*600 3 rangées) équipée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un disjoncteur tétrapolaire boîtier moulé 63A minimum avec déclencheur et différentiel, bobine de déclenchement pour l'arrêt d'urgence, - deux systèmes différents de répartition dont un jeu de barre de fond, une protection de tête tétra avec différentiel pour plusieurs circuits éclairage et leur protections divisionnaires mono et tri, une télécommande d'éclairage de sécurité. - Un local associé comporte a minima : <ul style="list-style-type: none"> - deux circuits lumière avec différents types d'appareillage, - des circuits prises de courant mono et tri, - un système de type « canalis » ou une allente pour un chauffage tri = 40A, - une distribution principale par chemin de câbles, - des cheminements en goulottes tertiaires à deux compartiments comportant l'appareillage circuit force et communication (réseau informatique 5ème catégorie vers une baie de brassage). 	<p>Poste industriel : Un coffret électrique (taille minimum 800*800), avec le dossier électrique complet, équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un dispositif de consignation, - une tête de filerie avec la télécommande, transfo, protections, - un api 40 entrées/sorties, - un variateur ou d'un démarreur électronique industriel, - 3 contacteurs et contacteurs auxiliaires, - un pupitre de commande relié au coffret par un câble multiconducteur avec élanchéité par presse écoupe, - une partie opérative comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - trois actionneurs dont un moteur asynchrone triphasé et un vérin - 4 détecteurs de position.
Machines et matériel	Sans objet	Sans objet

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 8 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Petit outillage	<p>Appareils de mesures : voltmètre, pince ampérométrique TRMS, mégohmmètre, ohmmètre, mesureur de terre adapté au régime de neutre réel du local, contrôleur de rotation de phase, testeur de différentiel (durée de déclenchement et sensibilité),</p> <p>Contrôleur d'installation électrique suivant NFC15-100, pince ampérométrique AC/DC, luxmètre, tachymètre.</p> <p>Equipement de chantier : échafaudages roulants ou plateforme individuelle roulante.</p> <p>Postes informatiques équipés de logiciel constructeur permettant le transfert des programmes et/ou le paramétrage des machines.</p>	Caisse à outils d'électricien, multimètre digital.
Equipements de Protection individuelle (EPI)	Gants en cuir manutention, lunette de protection contre les projections, tapis isolant et matériel de signalisation	Casque de sécurité, écran facial anti UV, gants isolants d'électricien, dispositif de condamnation pour appareils modulaires, cadenas, vérificateur d'absence de tension
Matière d'œuvre	Néant	Conducteurs, matériel pour le câblage de la modification

**GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)
EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)**

Les évaluations complémentaires à l'épreuve de synthèse

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire ; elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quel consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

La présentation différée d'un projet

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisée dans le cadre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

Le questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

L'entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

L'ENTRETIEN FINAL

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à Instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel Certification	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 17/17
------------------	-------------------------	---------------------------	---	------------



REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« TECHNICIEN D'EQUIPEMENT EN ELECTRICITE »

NIVEAU IV

FICHE EMPLOI TYPE

Technicien d'Equipement en Electricité

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien d'équipement en électricité réalise des travaux d'installation électrique en basse tension pour des locaux à usage d'habitation ou professionnel et sur des équipements industriels. Les installations sont appliquées aux courants forts et aux courants faibles.

En amont de la mise en œuvre de l'installation, le technicien prépare et organise son chantier à partir du dossier d'exécution. Il effectue ensuite les travaux de mise en œuvre. Lorsque l'installation ou l'équipement est réalisé, il en effectue le contrôle et il réalise la mise en service, ou si l'étendue du chantier est importante, il réalise la mise en service avec le responsable du chantier.

Le technicien d'équipement en électricité intervient sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier. Il veille au maintien de perméabilité à l'air et d'isolation du bâtiment, en particulier dans le respect de la réglementation thermique en vigueur. Il reçoit les instructions de son responsable et travaille en équipe. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers.

Il se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changement d'horaires.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises spécialisées en installation électrique,
- les agences de travail intérimaire,
- les services travaux neufs de sites industriels tels que les usines, les unités de production,
- les services travaux neufs et entretien de collectivités tels que les hôpitaux, les hôtels, les grandes surfaces, les écoles, les municipalités.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Electricien,
- Electricien bâtiment,
- Electricien industriel,
- Monteur électricien,
- Installateur électricien.

Après une expérience significative, le technicien pourra être amené à encadrer une équipe.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau:

- B2V, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage d'habitation,
- B2Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel et les équipements industriels

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 1/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 2/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service.

Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation.

2. Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.

Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.

Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.

3. Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels.

Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels.

Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Contrôler la conformité du travail réalisé

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau IV (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

255 p - Electricité, électronique

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F1602 Électricité bâtiment

FICHE ACTIVITÉ TYPE

N° 1

Procéder à l'installation électrique de locaux d'habitation et la mettre en service.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

Le professionnel réalise des travaux d'installation électrique pour des locaux à usage d'habitation dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation. Il réalise les installations des courants forts (éclairage prise de courant, chauffage, équipement photovoltaïque) et des courants faibles (communication, automatismes, alarmes contrôle d'accès).

Il prépare et organise son chantier à partir du dossier d'exécution ou des schémas architecturaux. Pour cela, il réalise les schémas d'exécution, la liste du matériel et il prépare ou vérifie l'approvisionnement.

Il réalise les travaux sur le chantier (pose des cheminements, passage des câbles, pose de l'appareillage, fabrication et pose des tableaux, raccordement des appareils et tableaux).

Il effectue les contrôles, la mise en service de l'installation et la mise à jour les plans et schémas. Il informe le client sur le fonctionnement de l'installation.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille en équipe pour le tirage des câbles. Il intervient sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier pour le pré-câblage des tableaux. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Il veille au maintien de perméabilité à l'air et d'isolation du bâtiment, en particulier dans le respect de la réglementation thermique en vigueur.

Ses principaux interlocuteurs sont : le chef de chantiers, les fournisseurs, le client.

Le professionnel se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Il réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau B2V, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage d'habitation.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Contrôler la conformité du travail réalisé

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 3/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 4/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Procéder à l'installation électrique de locaux professionnels et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux d'installation électrique pour des locaux à usage professionnel dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation. Il réalise les installations des courants forts (éclairage, prise de courant, chauffage, alimentation des équipements pour le traitement de l'eau et de l'air, ventilation, ascenseur) et des courants faibles (réseaux de communication, automatismes gestion technique du bâtiment, contrôle d'accès, détection incendie).

A partir du dossier d'exécution réalisé par le bureau d'études et des consignes de son responsable, il vérifie que le dossier d'exécution est complet, vérifie la liste du matériel, approvisionne le chantier en fonction de l'avancement des travaux et il réalise, sous contrôle du responsable, un chiffrage du déboursé sec de travaux complémentaires.

Sur le chantier, il pose les cheminements, passe les câbles, pose l'appareillage, fabrique et pose les armoires et les tableaux, et raccorde les appareils et les armoires. Il effectue les contrôles préalables et réalise la mise en service.

Ses principaux interlocuteurs sont : le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Le professionnel veille au maintien de perméabilité à l'air et d'isolation du bâtiment, en particulier dans le respect de la réglementation thermique en vigueur. Il se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changement d'horaires. Il réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau B2Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.
Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Contrôler la conformité du travail réalisé

Procéder à l'installation d'un équipement électrique industriel et effectuer les contrôles préalables à sa mise en service.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux d'installation électrique d'équipements industriels dans le cadre de travaux neufs ou de modification. Il réalise les installations des circuits de puissance et les circuits de contrôle commande.

A partir du dossier d'exécution réalisé par le bureau d'études et des consignes de son responsable, il vérifie que le dossier d'exécution est complet, vérifie la liste du matériel, approvisionne le chantier en fonction de l'avancement des travaux, et réalise, sous contrôle du responsable, un chiffrage du déboursé sec de travaux complémentaires.

Sur le chantier, il pose les cheminements, passe les câbles, pose les capteurs et actionneurs, câble et pose les armoires et coffrets de commande et signalisation, raccorde les capteurs, les actionneurs, les armoires et les coffrets de commande.

Il effectue les contrôles préalables et il intervient avec le responsable du chantier pour la mise en service.

Ses principaux interlocuteurs sont : le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Le professionnel veille au maintien de perméabilité à l'air et d'isolation du bâtiment, en particulier dans le respect de la réglementation thermique en vigueur. Il se déplace en fonction des chantiers. Il travaille avec des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Il réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau B2V essais, BR, BC pour des équipements industriels.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels.
Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels.
Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Contrôler la conformité du travail réalisé

Préparer et organiser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du plan architectural ou du cahier des charges :

- réaliser les schémas électriques de l'installation, les plans de cheminement,
- préparer la liste du matériel et des moyens nécessaires pour la mise en œuvre,
- programmer les travaux en fonction du planning des autres corps d'état,
- situer, lors de la visite préalable, les voies d'accès, les zones de stockage du matériel, les moyens pour la récupération des déchets et les contraintes d'environnement, notamment électriques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La préparation se réalise dans les locaux de l'agence. Le professionnel est amené à se rendre sur le site du chantier pour effectuer ses relevés. Il travaille sous la responsabilité du chef de chantier ou du chargé d'affaires.

Critères de performance

Les schémas sont conformes au cahier des charges ou plan architectural.
Les matériels et les canalisations prévus sont conformes aux normes et aux préconisations des fabricants.
La liste du matériel est complète (désignation, référence, quantité).
Le recyclage des déchets est prévu.
La programmation du travail prend en compte les interventions des autres corps d'état.
Les voies d'accès, les zones de stockage du matériel, les moyens pour la récupération des déchets et les contraintes d'environnement sont tous clairement identifiées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des lois de l'électricité (courant continu, alternatif monophasé) et des calculs de base en électrotechnique.
Connaissance de la technologie des matériels électriques courants forts et courants faibles.
Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.
Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur (échelle, échafaudage).
Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B0).
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement pour un chantier d'équipement électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 ou guides).
Dessiner les schémas électriques d'un logement à partir d'un plan architectural ou un cahier des charges.
Exploiter une documentation constructeur (catalogue papier, CD-ROM ou sites internet).
Établir les quantitatifs de matériels électriques.
Déterminer les matériels logistiques adaptés aux besoins d'un chantier y compris pour le retraitement des déchets.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
Consulter techniquement des distributeurs, fournisseurs et constructeurs de matériels électriques.
Exploiter un planning de réalisation des tâches pour programmer les livraisons de matériels.
Prendre en compte les contraintes des différents intervenants.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 7/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Réaliser l'installation électrique de locaux d'habitation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution comprenant les plans et les schémas de l'installation courants forts et courants faibles :

- intégrer les supports des appareillages et les canalisations dans les parois et autres éléments de construction,
- passer et raccorder les conducteurs et les câbles,
- réaliser la préfabrication des tableaux ou les pré-câblages,
- poser et raccorder les appareils ou équipements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de logements neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation ou en atelier pour le pré-câblage. Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

L'appareillage et les canalisations sont intégrés conformément aux schémas et aux dossiers d'exécution.
Les critères d'esthétique sont acceptables (verticalité, horizontalité, propreté...)
Les conducteurs sont raccordés conformément aux schémas et aux dossiers d'exécution.
Les connexions sont suffisamment serrées.
Les caractéristiques de perméabilité à l'air et d'isolation sont maintenues.
Le tableau est réalisé conformément au schéma, le repérage est effectué.
Les modifications sont reportées sur les plans et schémas.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, les plans et schémas électriques.
Connaissance des règles de mise en œuvre pour assurer la perméabilité à l'air et l'isolation lors de la traversée des parois.
Connaissance des règles de mise en œuvre des équipements courants faibles (alarmes intrusion, et incendie, interphonie, automatisme d'ouverture pour l'habitat...).Connaissance des règles de mise en œuvre des équipements courant forts (éclairage, prises de courant, Production eau chaude, chauffage...).Connaissance des modes de repérage des équipements électriques.
Connaissance des règles de préservation de l'environnement, notamment pour l'évacuation des déchets.
Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur (échelle, échafaudage).

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication.
Extraire de la norme NFC 15100 chapitre 7 ou du guide (par exemple Promotelec) les exigences de mise en œuvre des installations électriques.
Installer les canalisations pour les courants forts et les courants faibles.
Mettre en œuvre une installation photovoltaïque raccordée réseau pour l'habitat.
Intégrer des matériels au bâti.
Respecter les règles de sécurité spécifiques aux travaux au voisinage d'installations électriques sous tension.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Planifier les différentes tâches à réaliser.
Mettre à jour le planning de réalisation.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 8/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Contrôler et mettre en service l'installation électrique de locaux d'habitation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles :

- réaliser les contrôles préalables à la mise en service,
- mettre en service et contrôler le fonctionnement et la conformité de l'installation,
- effectuer le récolement des plans et des schémas,
- présenter le fonctionnement de l'installation au client.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de logements neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation ou en atelier pour le pré-câblage. Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B2Vessais, BR, BC.

Critères de performance

Tous les contrôles préalables à la mise sous tension ont été correctement réalisés.
L'installation fonctionne normalement.
La fiche CONSUEL est renseignée.
Les récolements des plans et des schémas sont correctement réalisés.
Les informations fournies permettent au client d'exploiter son installation.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, les plans et schémas électriques.

Exploiter les documents du dossier technique (plans, schémas, notices).
Réaliser des contrôles et des mesures avec des multimètres, telluromètres, mesureurs d'isolement et testeurs différentiels.
Appliquer les règles de prévention des risques électriques (Norme NF C 18510 B2V, BR, BC),
Présenter le fonctionnement de l'installation au client.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
Informé le client sur le fonctionnement de l'installation

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 9/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Préparer et organiser un chantier pour réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution :

- préparer la liste du matériel et des moyens nécessaires pour la mise en œuvre et programmer les travaux en fonction du planning des autres corps d'état,
- situer, lors de la visite préalable, les voies d'accès, les zones de stockage du matériel, les moyens pour la récupération des déchets et les contraintes d'environnement, notamment électriques,
- réaliser l'étude et le déboursé sec de travaux supplémentaires.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise sa préparation dans les locaux de l'agence. Il est amené à se rendre sur le site du chantier pour effectuer ses relevés. Il travaille sous la responsabilité du chef de chantier ou du chargé d'affaires.

Critères de performance

La liste du matériel est complète (désignations, références, quantités).
La programmation de ses activités prend en compte les interventions des autres corps d'état.
Les moyens matériels pour réaliser le chantier ainsi que le recyclage des déchets sont prévus.
Les schémas et le déboursé sec (qualitatif et quantitatif) des travaux supplémentaires sont complets.
Les voies d'accès, les zones de stockage du matériel, les moyens pour la récupération des déchets et les contraintes d'environnement sont tous clairement identifiées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation du dessin technique des schémas électriques (unifilaire).
Connaissance des lois de l'électricité (courant continu, alternatif triphasé) et les calculs de base en électrotechnique.
Connaissance la technologie des matériels électriques courants forts et courants faibles.
Connaissance l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.
Connaissance et application des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B0, H0).
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement applicable à un chantier d'équipement électrique.

Dessiner les schémas électriques unifilaires d'une installation de locaux professionnels.
Appliquer les normes d'installations électriques (NFC 15-100)... et règlements en vigueur dans les locaux professionnels (courants forts et courant faibles, Voix Données Image, intrusion, contrôle d'accès et incendie).
Exploiter une documentation constructeur (catalogue papier, CD-ROM et sites internet).
Etablir les quantitatifs de matériels électriques et déterminer les matériels logistiques adaptés aux besoins du chantier.
Réaliser le déboursé sec de travaux supplémentaires.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes.
Consulter techniquement des distributeurs, fournisseurs et constructeurs de matériels électriques.

Elaborer un planning de réalisation des tâches prenant en compte les contraintes avec les différents intervenants d'un chantier.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 10/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	------------

Réaliser l'installation électrique de locaux professionnels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution comprenant les plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles :

- fixer au bâti les supports de l'appareillage, les canalisations,
- passer et raccorder les conducteurs et les câbles,
- réaliser la préfabrication des armoires et coffrets,
- poser et raccorder les appareils, les armoires, les coffrets et équipements.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de locaux neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation.
Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les supports et les canalisations sont implantés et fixés conformément aux schémas et dossiers d'exécution.

La perméabilité à l'air et l'isolation sont maintenues.

Les conducteurs et câbles sont correctement fixés, repérés et raccordés,

Les connexions sont suffisamment serrées.

Les appareils, armoires, coffrets et équipements sont repérés, implantés et raccordés conformément aux schémas.

Le temps prévu pour la mise en œuvre est respecté et les modifications sont reportées sur les plans et schémas.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, les plans et schémas électriques.

Connaissance des règles de mise en œuvre pour assurer la perméabilité à l'air et l'isolation pour la traversée des parois.

Connaissance des règles de mise en œuvre des équipements courants faibles (réseaux de communications, équipement Voix Données Image, contrôle d'accès, incendie, automatisme, éclairage de secours.)

Connaissance des principales règles de sécurité applicables aux chantiers et spécifiques aux travaux en hauteur.

Connaissance des modes de repérage des équipements électriques.

Connaissance des règles de préservation de l'environnement et notamment pour l'évacuation des déchets.

Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur (échelle, échafaudage).

Extraire les exigences de mise en œuvre des installations électriques dans les normes NFC 15100 et les documents des fabricants.

Installer les canalisations pour les courants forts et les courants faibles (réseaux de communication, équipement Voix Données Image, contrôle d'accès, incendie, automatisme, éclairage de secours.)

Poser et fixer les armoires, coffrets et appareils.

Réaliser les connexions électriques en respectant les normes, notices, instructions et les règles de l'art.

Respecter les règles de sécurité spécifiques aux travaux au voisinage d'installations électriques sous tension pour être habilité B1V, H0.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Communiquer avec les personnes de son équipe.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 11/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 12/1
------------------	-------------------------	------------------------------	---	-----------

Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'une installation électrique de locaux professionnels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution comprenant les plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles :

- réaliser les contrôles préalables à la mise en service,
- intervenir dans la mise en service sous contrôle d'un responsable,
- effectuer le récolement des plans et des schémas.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de locaux neufs ou dans le cadre de travaux de rénovation.

Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B2V Essais BR BC H0 pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les contrôles préalables à la mise sous tension sont en totalité et correctement réalisés.

La mise en service respecte les procédures et les règles de sécurité.

Les fiches et les comptes rendus de contrôle et d'essais sont renseignés avec exactitude et précision. L'installation fonctionne.

Les non-conformités sont repérées et ont fait l'objet d'une fiche de non-conformité.

Les plans et schémas sont correctement récochés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Exploiter les documents du dossier technique (plans, schémas, notices).

Extraire les exigences mise en œuvre des installations électriques dans la norme NFC 15100 ou des guides de mise en œuvre des fabricants pour effectuer les contrôles de l'installation.

Effectuer des contrôles et des mesures avec des multimètres, telluromètres, mesureurs d'isolement et testeurs différentiels.

Appliquer les règles de prévention des risques électriques (Norme NF C 18510 B2V Essais, BR, BC)

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Préparer et organiser un chantier d'équipements électriques industriels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution :

- préparer la liste du matériel et des moyens nécessaires pour la mise en œuvre,
- programmer les travaux en fonction du planning des autres corps d'état,
- situer, lors de la visite préalable, les voies d'accès, les zones de stockage du matériel, les moyens pour la récupération des déchets et les contraintes d'environnement, notamment électriques,
- réaliser l'étude et le chiffrage de travaux supplémentaires (par exemple, ajout d'un départ moteur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La préparation se réalise dans les locaux de l'agence. Le professionnel est amené à se rendre sur le site du chantier pour effectuer ses relevés. Il travaille sous la responsabilité du chef de chantier ou du chargé d'affaires.

Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

La liste du matériel est complète (désignations, références, quantités).

Les moyens matériels pour réaliser le chantier ainsi que le recyclage des déchets sont prévus.

La planification de ses activités prend en compte les interventions des autres corps d'état.

Les schémas et le déboursé sec (qualitatif et quantitatif) des travaux supplémentaires sont complets.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation des équipements électriques industriels.

Connaissance des lois de l'électricité (courant continu, alternatif triphasé, machines tournantes et statiques) et les calculs de base en électrotechnique.

Connaissance des automatismes industriels et des équipements d'électronique de puissance.

Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur (échelle, échafaudage).

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B0).

Dessiner les schémas électriques unifilaires et multifilaires d'un équipement industriel.

Appliquer les normes d'installations électriques des équipements industriels.

Exploiter une documentation constructeur (catalogue papier, CD-ROM ou sites internet).

Etablir des quantitatifs de matériels électriques.

Appliquer la réglementation de traitement des déchets.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes.

Consulter techniquement des distributeurs, fournisseurs et constructeurs de matériels électriques.

Elaborer un planning de réalisation des tâches prenant en compte les contraintes avec les différents intervenants d'un chantier.

Réaliser l'installation d'équipements électriques industriels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution comprenant les plans et les schémas de l'équipement industriel :

- fixer les supports de l'appareillage, les capteurs et les canalisations,
- passer et raccorder les conducteurs et les câbles,
- réaliser le câblage des armoires et des coffrets pour la partie puissance et les automatismes,
- poser et raccorder les capteurs, les actionneurs, les armoires et les coffrets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des sites industriels. Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les supports et les canalisations sont implantés et fixés conformément aux schémas et dossiers d'exécution.
Les conducteurs et câbles sont correctement fixés, repérés et raccordés.
Les connexions sont suffisamment serrées.
Les appareils, armoires, coffrets et équipements sont implantés et raccordés conformément aux schémas.
Les repérages sont effectués correctement et entièrement.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation des équipements électriques industriels.
Connaissance des automatismes industriels et des équipements d'électronique de puissance.
Connaissance des règles de sécurité applicables aux chantiers.
Connaissance de la réglementation sur les travaux en hauteur (échelle, échafaudage).
Connaissance des règles de prévention des risques électriques (Norme NF C18-510 habilitations B1V).
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement applicable à un chantier d'équipement électrique.

Extraire les exigences de mise en œuvre des installations électriques dans les normes NFC 15100 et les documents des fabricants.
Implanter et câbler une armoire ou un coffret d'automatisme industriel.
Installer les canalisations pour les capteurs et les actionneurs.
Poser et fixer les armoires, coffrets et appareils.
Réaliser les connexions électriques.
Respecter les règles de sécurité spécifiques aux travaux au voisinage d'installations électriques sous tension.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
Mettre à jour un planning de réalisation.

Effectuer les contrôles préalables et intervenir dans la mise en service d'un équipement électrique industriel.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution comprenant les plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles :

- réaliser les contrôles préalables à la mise en service,
- intervenir dans la mise en service sous contrôle d'un responsable,
- effectuer le récolement des plans.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de logements neufs, dans le cadre de travaux de rénovation. Le professionnel doit posséder un avis de formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques et BR BC B2V Essais pour la mise sous tension et les essais.

Critères de performance

Les contrôles préalables à la mise sous tension sont en totalité et correctement réalisés.
La mise en service respecte les procédures et les règles de sécurité.
Les fiches et les comptes rendus de contrôle et d'essais sont renseignés avec exactitude et précision.
Le câblage des capteurs et des actionneurs est vérifié.
L'équipement électrique est opérationnel.
Les non-conformités sont repérées et ont fait l'objet d'une fiche de non-conformité.
Les plans et schémas sont correctement récochés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans et schémas électriques multifilaires.
Connaissance du fonctionnement des machines électriques.
Connaissance des automatismes industriels
Connaissance des procédures de contrôle des équipements industriels.

Exploiter les documents du dossier technique (plans, schémas, notices),
Extraire les exigences de mise en œuvre des installations électriques dans la norme NFC 15100 ou des guides de mise en œuvre des fabricants pour contrôler les équipements.
Effectuer des contrôles et des mesures avec des multimètres, mesureurs d'isolement, testeurs différentiels, pinces wattmétriques et ampèremétriques).
Appliquer les règles de prévention des risques électriques (Norme NF C 18510 B2V Essais, BR, BC).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 15/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	------------

Date de validité	Mise à jour Mai 2013	Référentiel professionnel	Technicien d'équipement en électricité (TEE)	Page 16/17
------------------	-------------------------	------------------------------	---	------------

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de la réalisation des chantiers :

- appliquer les consignes de sécurité transmises par responsable du chantier,
- porter ses EPI,
- utiliser les protections collectives
- appliquer les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé.

Critères de performance

Les EPI sont choisis et utilisés conformément aux tâches à effectuer.

Les protections collectives sont mises en œuvre en relation avec les opérations effectuées.

Les consignes de sécurité sont respectées.

Les normes environnementales sont prises en compte et respectées.

Les déchets du chantier sont triés pour recyclage ou élimination.

Les travaux sont réalisés en coordination avec les autres équipes.

Contrôler la conformité du travail réalisé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Durant les différentes phases de réalisation des installations et des équipements électriques, assurer l'autocontrôle.

Critères de performance

Les contrôles du travail effectué sont réalisés.

Chaque point de non-conformité au dossier d'exécution et aux normes est repéré.



portant création du titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NOR :
CFP1600838AC

Sur le rapport du Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676/PR du 16 septembre 2014 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du Code de l'éducation ;

Vu le Code du travail et notamment son article LP 6312-13 ;

Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du **03 NOV. 2016**

Ampliations :

- PR 1
- VP 1
- SGG 1
- DMRA 1
- REG 1
- SCM 1
- MTS 1
- CFPA 1
- SEFI 1
- TRAV 1
- JOPF 1

Trans. (avec AR) :

- HC 1

ARRETE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - Le titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique » est créé. Il est classé au niveau III de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité « Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission », 326 r.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Article 2. - Le titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique » est composé des trois unités constitutives suivantes :

- intervenir et assister en centre de services sur l'environnement de travail utilisateur ;
- intervenir et assurer le support sur les systèmes et les réseaux informatiques ;
- intervenir et assurer le support sur les serveurs d'applications.

Ces unités peuvent être sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles.

Article 3. - Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique » sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 4. - Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ou équivalent ;
- avoir des connaissances en informatique et en anglais

Article 5. - La formation se compose de quatre modules et d'une période de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- intervenir sur les systèmes informatiques, à distance ou sur site afin d'apporter une solution à des utilisateurs ou à des professionnels de l'informatique, dans les conditions spécifiées par le contrat de service ;
- diagnostiquer et assurer la résolution d'incidents simples ou complexes jusqu'à leur clôture et effectuer des installations, des déploiements ou des dépannages selon la nature des demandes ;
- réaliser des essais de plateforme de test, soit pour aider au diagnostic, soit pour tester des solutions nouvelles ou préparer des déploiements de systèmes informatiques ;
- formaliser la solution et l'enregistrer afin d'enrichir la base de connaissances après résolution d'un incident grave ou répétitif ;
- pratiquer une veille technologique permanente et utiliser l'anglais pour exploiter les documentations et échanger avec des interlocuteurs étrangers.

Il réalise ces tâches en visant à satisfaire globalement la demande du client ou de l'utilisateur, tout en respectant le cadre des contrats de service.

CHAPITRE III – EVALUATION ET DELIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Article 6. - Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique » :

- 1- Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :
 - a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;
 - b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification.
- 2- Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Article 7. - Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du Code du travail susvisé.

Article 8. - Les compétences sont évaluées au vu :

- a) de l'épreuve de synthèse basée :
 - sur une mise en situation professionnelle comportant deux parties :
 - une étude de cas ;
 - une épreuve pratique ;

- sur un entretien technique en vue d'évaluer les compétences non observées lors de la mise en situation professionnelle.
- b) du dossier de synthèse de pratique professionnel (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;
- d) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Article 9. - La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble de des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Article 10. - Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Article 11. - Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (responsables de société informatique, ingénieurs informatiques). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Article 12. - Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique ». Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 13. - Le titre professionnel de « Technicien(ne) supérieur(e) de support en informatique » et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Article 14. - Le Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 NOV. 2016

Par le Président de la Polynésie française

Edouard FRITCH

Le Ministre
du travail, des solidarités
et de la condition féminine

Priscille, Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) DE SUPPORT EN INFORMATIQUE »

NIVEAU III

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 1/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	-----------

I - Références de la spécialité

Niveau : III
Code(s) NSF : 326 r - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission
Code(s) Rome : I1401, M1801

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

La mise en situation comporte deux parties : une étude de cas portant sur des problématiques courantes d'assistance et de support informatique, et une épreuve pratique réalisée en présence du jury sur une plateforme d'évaluation reconstituant une infrastructure informatique. L'épreuve pratique comprend la résolution de deux incidents ou demandes d'intervention et des relevés à effectuer sur la plateforme d'évaluation.

La mise en situation est suivie d'un entretien technique permettant au jury d'évaluer les compétences non totalement évaluées à travers la mise en situation. Le jury pose des questions en lien avec la mise en situation.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE).

d) D'un entretien final avec le jury

destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 2/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	-----------

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel T2SI

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<p>Epreuve de synthèse :</p> <p>Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet</p>	<p>Gérer les incidents et les problèmes</p> <p>Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique</p> <p>Configurer la connexion physique et logique du poste de travail</p> <p>Assister les utilisateurs</p> <p>Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique</p> <p>Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP</p> <p>Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé</p> <p>Administrer et dépanner un serveur</p> <p>Intervenir sur un service d'annuaire de réseau</p> <p>Automatiser des tâches à l'aide de scripts</p> <p>Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise</p> <p>Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels</p> <p>Intervenir sur un serveur de clients légers</p> <p>Intervenir sur un système de messagerie informatique</p> <p>Intervenir sur une architecture n-tiers</p> <p>Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client</p>	03 h 45 mn	<p>Etude de cas (2h30mn) :</p> <p>Le candidat rédige ses réponses aux problématiques de l'étude de cas sur un poste informatique, en utilisant le modèle de document fourni avec l'étude de cas. Il rend un document imprimé à l'organisateur.</p> <p>Epreuve pratique (1h15mn) :</p> <p>1. Préparation (30 mn) : le candidat prend en compte le schéma de l'infrastructure, les demandes d'intervention et les relevés à effectuer.</p> <p>2. Réalisation (45 mn) : le candidat effectue les interventions et les relevés. Le cas échéant, le jury demande au candidat d'expliquer sa démarche.</p>
Entretien technique	<p>Gérer les incidents et les problèmes</p> <p>Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique</p> <p>Configurer la connexion physique et logique du poste de travail</p> <p>Assister les utilisateurs</p> <p>Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP</p> <p>Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé</p> <p>Administrer et dépanner un serveur</p> <p>Intervenir sur un service d'annuaire de réseau</p> <p>Automatiser des tâches à l'aide de scripts</p> <p>Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise</p> <p>Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels</p> <p>Intervenir sur un serveur de clients légers</p> <p>Intervenir sur un système de messagerie informatique</p> <p>Intervenir sur une architecture n-tiers</p> <p>Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client</p> <p>Assurer sa veille technologique en informatique</p>	00 h 30 mn	<p>La plateforme d'évaluation et le document réalisé par le candidat lors de l'étude de cas servent de support à l'entretien technique.</p> <p>Le jury pose des questions en lien avec la mise en situation, à l'aide d'un guide de questionnement fourni.</p>

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 3/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	-----------

Entretien final		00 h 30 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP
	Par candidat, durée de l'épreuve	04 h 45 mn, dont 01 h 45 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE : Néant.

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 4/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	-----------

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Intervenir et assister en centre de services sur l'environnement de travail utilisateur						
Identifier les incidents et les problèmes	Le niveau technique et le rôle de l'interlocuteur sont pris en compte dans la communication L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée Les procédures de gestion d'incidents sont respectées Une solution temporaire ou définitive est acceptée par l'utilisateur La base de connaissances est renseignée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique	L'environnement de travail est conforme aux spécifications établies Les modalités de retour à l'état d'origine sont clairement identifiées Le système de gestion du parc informatique est mis à jour après l'intervention Les procédures en vigueur sont respectées Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Configurer la connexion physique et logique du poste de travail	L'accès au réseau est opérationnel Le plan d'adressage est respecté La ressource partagée est disponible pour l'utilisateur La communication est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire) Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister les utilisateurs	La réponse correspond à la demande d'assistance La communication est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire) La démarche mise en œuvre est méthodique Les documents sont rédigés de façon claire et correctement orthographiés Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique	Les documents techniques en anglais sont exploités sans erreur de compréhension Les logiciels en anglais sont utilisés de façon fluide et autonome Les courriels sont rédigés correctement en anglais	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir et assurer le support sur les systèmes et les réseaux informatiques						
Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP	La méthode de diagnostic employée est adéquate et efficiente Le niveau de service du réseau est assuré à l'issue de l'intervention La cause du défaut et les correctifs apportés sont documentés de façon claire et exploitable Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé	Toutes les informations nécessaires au diagnostic sont collectées Le fonctionnement ou résultat final est conforme à la demande Les informations nécessaires à une escalade sont transmises de façon précise et complète La cause du défaut et les correctifs apportés sont documentés de façon claire et exploitable Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrer et dépanner un serveur	Le fonctionnement ou résultat final est conforme à la demande Les dossiers techniques des serveurs sont correctement et clairement renseignés Les procédures en vigueur sont respectées L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée Les utilisateurs sont avertis à bon escient de la nature et des conditions de l'interruption du service Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Intervenir sur un service d'annuaire de réseau	La politique de sécurité de l'entreprise est correctement traduite en règles de sécurité Les résultats de l'intervention sont validés par le responsable et acceptés par l'utilisateur Les procédures en vigueur sont respectées L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Automatiser des tâches à l'aide de scripts	Les scripts fournis par un tiers sont correctement adaptés et mis en œuvre Les scripts sont testés, validés et fonctionnent correctement Les scripts sont documentés, diffusables et réutilisables Les scripts prennent en compte les règles de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise	Le fonctionnement des postes est conforme au cahier des charges Les procédures définies sont correctement interprétées et appliquées Les outils logiciels sont utilisés de façon appropriée La réglementation relative à la propriété et aux licences des logiciels est appliquée Les délais de réalisation prévus sont respectés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir et assurer le support sur les serveurs d'applications						
Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels	L'environnement de virtualisation est conforme et opérationnel L'allocation des ressources physiques et logiques est pertinente Les procédures en vigueur sont respectées L'installation et la configuration sont documentées de façon claire et exploitable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Intervenir sur un serveur de clients légers	L'environnement de l'utilisateur sur un client léger est conforme et opérationnel L'installation et la configuration sont documentées de façon claire et exploitable Les procédures en vigueur sont respectées L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur un système de messagerie Informatique	Le service de messagerie est installé et opérationnel conformément au cahier des charges La continuité du service de messagerie est assurée L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenir sur une architecture n-tiers	L'application est disponible pour les utilisateurs conformément au contrat de service Les utilisateurs sont avertis à bon escient de la nature et des conditions de l'interruption du service Les règles de sécurité sont respectées L'intervention est documentée de façon claire et exploitable Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client	Les indicateurs existants sont connus et correctement interprétés Les besoins exprimés par le client sont pris en compte Les tableaux de bord sont présentés de manière claire et exploitable La communication est adaptée à l'intérieur (niveau de langage et vocabulaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnement professionnel	Technique Entretien	
Assurer sa veille technologique en informatique	Les besoins exprimés par le client sont pris en compte L'évaluation est réalisée avec méthode Les standards du marché et de l'entreprise sont pris en compte Les techniques et technologies émergentes du secteur informatique sont repérées Les moyens de recherche d'information sont utilisés de manière appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP				
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service dans son activité d'assistance et de support en informatique	La posture est adaptée au niveau et au rôle de l'interlocuteur Le niveau de connaissance de l'interlocuteur est pris en compte Les besoins exprimés par le client sont pris en compte La communication reste sous la contrôle du TSSI, même en situation de crise	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter sa communication orale dans son activité d'assistance et de support en informatique	La communication orale est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire) Une écoute active est mise en œuvre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir et mettre à jour la documentation technique	Les écrits sont rédigés de façon claire et concise, et correctement orthographiés Les écrits sont structurés La communication écrite est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Pour la mise en situation, la présence du jury est requise pendant la totalité de la phase de réalisation de l'épreuve pratique.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

La surveillance des candidats doit être assurée pendant l'étude de cas et la phase de préparation à l'épreuve pratique.

Les postes de travail mis à disposition des candidats pour l'étude de cas n'ont pas d'accès à Internet.

Aucun document n'est autorisé.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« Technicien(ne) Supérieur(e) de Support en Informatique »

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 11/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	------------

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 12/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Technicien(ne) Supérieur(e) de Support en Informatique

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Intervenir et assister en centre de services sur l'environnement de travail utilisateur

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Assister les utilisateurs Configurer la connexion physique et logique du poste de travail Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique Gérer les incidents et les problèmes Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique	01 h 40 mn	Etude de cas (1 h 00mn) : Le candidat rédige ses réponses aux problématiques de l'étude de cas sur un poste informatique, en utilisant le modèle de document fourni avec l'étude de cas. Il rend un document imprimé à l'organisateur. Epreuve pratique (40mn) : 1. Préparation (15 mn) : le candidat prend en compte le schéma de l'infrastructure, la demande d'intervention et les relevés à effectuer. 2. Réalisation (25 mn) : le candidat effectue l'intervention et les relevés. Le cas échéant, le binôme d'évaluateurs demande au candidat d'expliquer sa démarche
Entretien technique	Assister les utilisateurs Configurer la connexion physique et logique du poste de travail Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique Gérer les incidents et les problèmes	00 h 20 mn	La plateforme d'évaluation et le document réalisé par le candidat lors de l'étude de cas servent de support à l'entretien technique. Le binôme d'évaluateurs pose des questions en lien avec la mise en situation, à l'aide d'un guide de questionnement fourni.
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	02 h 00 mn 00 h 45 mn	

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 13/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	------------

CCP 2 - Intervenir et assurer le support sur les systèmes et les réseaux informatiques

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise Automatiser des tâches à l'aide de scripts Intervenir sur un service d'annuaire de réseau Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP Administrer et dépanner un serveur	01 h 40 mn	Etude de cas (1 h 00mn) : Le candidat rédige ses réponses aux problématiques de l'étude de cas sur un poste informatique, en utilisant le modèle de document fourni avec l'étude de cas. Il rend un document imprimé à l'organisateur. Epreuve pratique (40mn) : 1. Préparation (15 mn) : le candidat prend en compte le schéma de l'infrastructure, les demandes d'intervention et les relevés à effectuer. 2. Réalisation (25 mn) : le candidat effectue l'intervention et les relevés. Le cas échéant, le binôme d'évaluateurs demande au candidat d'expliquer sa démarche
Entretien technique	Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise Automatiser des tâches à l'aide de scripts Intervenir sur un service d'annuaire de réseau Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP Administrer et dépanner un serveur	00 h 20 mn	La plateforme d'évaluation et le document réalisé par le candidat lors de l'étude de cas servent de support à l'entretien technique. Le binôme d'évaluateurs pose des questions en lien avec la mise en situation, à l'aide d'un guide de questionnement fourni.
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	02 h 00 mn 00 h 45 mn	

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 14/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	------------

CCP 3 - Intervenir et assurer le support sur les serveurs d'applications

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels Intervenir sur une architecture n-tiers Intervenir sur un système de messagerie informatique Intervenir sur un serveur de clients légers Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client	01 h 40 mn	Etude de cas (1 h 00mn) : Le candidat rédige ses réponses aux problématiques de l'étude de cas sur un poste informatique en utilisant le modèle de document fourni par l'organisateur. Il rend un document imprimé à l'organisateur. Epreuve pratique (40mn) : 1. Préparation (15 mn) : le candidat prend en compte le schéma de l'infrastructure, la demande d'intervention et les relevés à effectuer. 2. Réalisation (25 mn) : le candidat effectue l'intervention et les relevés. Le cas échéant, le binôme d'évaluateurs demande au candidat d'expliquer sa démarche.
Entretien technique	Assurer sa veille technologique en informatique Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels Intervenir sur une architecture n-tiers Intervenir sur un système de messagerie informatique Intervenir sur un serveur de clients légers Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client	00 h 20 mn	La plateforme d'évaluation et le document réalisé par le candidat lors de l'étude de cas servent de support à l'entretien technique. Le binôme d'évaluateurs pose des questions en lien avec la mise en situation, à l'aide d'un guide de questionnement fourni
Modalités	Compétences évaluées	Durée	Observations
	Par candidat, durée de l'épreuve Dont mn devant binôme évaluateurs	02 h 00 mn 00 h 45 mn	

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel
Titre professionnel : Technicien(ne) Supérieur(e) de Support en Informatique

- Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel
L'évaluation se déroule en centre de formation
- Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
Salle d'examen	Salle destinée à l'étude de cas, et à la phase de préparation à l'épreuve pratique
Plateforme(s) d'évaluation : chaque plateforme d'évaluation est constituée par un espace indépendant équipé d'une infrastructure informatique, pour la mise en situation pratique et l'entretien technique avec le jury	Si plusieurs candidats sont évalués simultanément dans une même salle, une distance suffisante ou une isolation doit être prévue entre les plateformes pour assurer la confidentialité des échanges entre le candidat et le jury.

- Les équipements pour la session TP

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 12 candidats maximum	Dotation individuelle

Postes de travail	<p>Pour l'évaluation sur la plateforme : par plateforme d'évaluation, et dans chaque espace dédié à la mise en situation pratique et à l'entretien technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste de travail jury (ordinateur) ; - un poste de travail candidat (ordinateur) <p>équipés des logiciels associés (système d'exploitation, logiciels clients permettant l'accès aux services base de données et messagerie, navigateur).</p> <p>Il est possible de virtualiser les postes de travail et les serveurs. Les postes de travail jury et candidat doivent être physiquement distincts</p>	<p>Pour l'étude de cas : un ordinateur avec suite bureautique (traitement de texte, tableur) par candidat dans la salle d'examen, sans accès à Internet, et connecté à l'imprimante en réseau.</p>
Machines et matériel	<p>Par plateforme d'évaluation et dans chaque espace dédié à la mise en situation pratique et à l'entretien technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux serveurs informatiques, pouvant être virtualisés - logiciels associés (système d'exploitation, services de base de données, web et messagerie) ; - un routeur ; - un commutateur administrable (switch) ; - un accès à Internet. - Dans la salle d'examen destinée à l'étude de cas : une imprimante en réseau 	Sans objet

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 17/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	------------

**GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)
EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)**

Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel consolidé, et pour lesquelles une rubrique existe.

Le questionnaire à partir d'une annexe au DSPP

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quel consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE :

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

La présentation différée d'un projet

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

Le questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

L'entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

L'ENTRETIEN FINAL

L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'on soit le contexte d'exercice,
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Évaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Date de validité	Mise à jour Avril 2016	Référentiel Certification	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 18/18
------------------	---------------------------	------------------------------	---	------------



Technicien(ne) Supérieur(e) de Support en Informatique

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL
(RP)
DU TITRE PROFESSIONNEL**

**« TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) DE SUPPORT
EN INFORMATIQUE »**

NIVEAU III

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

A partir d'une demande, le (la) Technicien(ne) Supérieur(e) de Support en Informatique intervient ou déclenche une intervention sur des systèmes informatiques, à distance ou sur site, afin d'apporter une solution à des utilisateurs ou à des professionnels de l'informatique, dans les conditions spécifiées par le contrat de service.

Les demandes ont pour origine des incidents, des problèmes ou des besoins d'évolution dans les domaines de la bureautique, des systèmes d'exploitation, des serveurs, des infrastructures réseau et des applications informatiques transverses.

Il (elle) diagnostique et assure la résolution d'incidents simples ou complexes jusqu'à leur clôture, et effectue des installations, des déploiements ou des dépannages.

Il (elle) conclut ses interventions par une recette auprès du client ou de l'utilisateur.

Quand la demande sort de son champ de compétences, il (elle) fait appel à d'autres spécialistes.

Il (elle) réalise des essais sur une plateforme de test, soit pour aider au diagnostic d'incidents complexes, soit pour tester des solutions nouvelles ou préparer des déploiements de systèmes informatiques.

Après avoir résolu un incident grave ou répétitif, il (elle) formalise la solution et l'enregistre afin d'enrichir la base de connaissances.

Il (elle) fait remonter les besoins des clients vers le responsable d'équipe ou le service commercial, et peut être sollicité pour participer à l'élaboration d'une solution nouvelle, dans le respect des termes du contrat de service.

Afin de faire évoluer ses compétences et d'être capable de préconiser des choix techniques, il (elle) pratique une veille technologique permanente et utilise l'anglais pour exploiter des documentations et échanger avec des interlocuteurs étrangers

Il (elle) exerce ses missions dans le respect des méthodes, des normes et standards du marché, des règles de sécurité, et des contrats de service.

Il (elle) intervient sur les différents domaines techniques du système informatique. Dans les grandes entreprises et SSII, il (elle) est spécialisé(e) sur un ou plusieurs domaines techniques.

Il (elle) appartient souvent à une équipe, qu'il sollicite ou à laquelle il apporte un appui technique, dans un contexte où les indicateurs de qualité, comme le délai de réponse ou le taux de résolution au premier appel sont suivis par le responsable de service.

Dans les petites et moyennes structures, il (elle) peut être responsable d'une équipe de techniciens, être identifié(e) comme responsable technique, ou occuper la fonction d'administrateur de système informatique.

Il (elle) est garant(e) du suivi de bout en bout de la demande du client ou de l'utilisateur.

L'exercice du métier peut présenter des possibilités d'astreintes, de travail en horaires décalés et les jours non ouvrés.

Il (elle) est en relation avec des utilisateurs, des techniciens de premier niveau, des administrateurs systèmes, réseaux, bases de données et messageries, des développeurs ou des spécialistes du paramétrage d'application.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ce métier qui peut s'exercer en entreprise ou en société de services en ingénierie informatique (SSI).

Il peut s'agir plus particulièrement :

- d'une cellule de support interne à une moyenne ou grande structure, à un site ou à un regroupement de sites ;
- d'une société d'infogérance prenant en charge tout ou partie de l'informatique d'une entreprise.
- Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
- Technicien support
- Technicien de help desk en informatique

- Technicien de maintenance de systèmes en informatique
- Administrateur système et réseau
- Superviseur help desk en informatique

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 1

Intervenir et assister en centre de services sur l'environnement de travail utilisateur

Règlementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)
Néant

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)
Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Intervenir et assister en centre de services sur l'environnement de travail utilisateur

Gérer les incidents et les problèmes
Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique
Configurer la connexion physique et logique du poste de travail
Assister les utilisateurs
Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

2. Intervenir et assurer le support sur les systèmes et les réseaux informatiques

Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP
Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé
Administrer et dépanner un serveur
Intervenir sur un service d'annuaire de réseau
Automatiser des tâches à l'aide de scripts
Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise

3. Intervenir et assurer le support sur les serveurs d'applications

Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels
Intervenir sur un serveur de clients légers
Intervenir sur un système de messagerie informatique
Intervenir sur une architecture n-tiers
Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client
Assurer sa veille technologique en informatique

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service dans son activité d'assistance et de support en informatique
Adapter sa communication orale dans son activité d'assistance et de support en informatique
Etablir et mettre à jour la documentation technique

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau III (Nomenclature de 1969)
Convention(s) :
Code(s) NSF :
326 r - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

I1401 Maintenance informatique et bureautique
M1801 Administration de systèmes d'information

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

A partir d'une demande, le Technicien Supérieur de Support en Informatique réalise et assure l'assistance et le support technique sur l'environnement de travail utilisateur, afin de garantir la qualité et la continuité définies dans le contrat de service.

Il qualifie les incidents, les résout ou les fait remonter en ayant recours si nécessaire aux ressources internes ou externes.

Il assiste, conseille et répond aux demandes des utilisateurs.

Il alimente un système de gestion des connaissances fondé sur la récurrence d'erreurs courantes.

Il utilise et fait évoluer les scripts de questionnement.

Il assure le suivi de la gestion des configurations logicielles et matérielles.

Il exerce dans le respect des processus et procédures établis (ITIL).

Il utilise des outils de prise de contrôle à distance.

Il met en œuvre des machines virtuelles.

Il utilise un logiciel de gestion d'incidents et de gestion de parc.

Il exerce cette activité en centre de services (point de contact central entre l'utilisateur et les services informatiques), et intervient à distance et à proximité.

Les demandes peuvent concerner l'utilisation, l'installation, la configuration, la mise à jour du poste de travail et les accès aux ressources.

A l'exception des petites structures, il rend compte de son action à un responsable technique.

L'exercice du métier peut présenter des possibilités d'astreintes, de travail en horaires décalés et les jours non ouvrés.

Le Technicien Supérieur de Support en Informatique a pour interlocuteurs :

- le responsable technique ou le superviseur du centre de services ;
- le client ou l'utilisateur, à l'origine de la demande ;
- les experts techniques.

Règlementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Gérer les incidents et les problèmes
Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique
Configurer la connexion physique et logique du poste de travail
Assister les utilisateurs
Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service dans son activité d'assistance et de support en informatique
Adapter sa communication orale dans son activité d'assistance et de support en informatique
Etablir et mettre à jour la documentation technique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 3/26
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 4/26
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 2

Intervenir et assurer le support sur les systèmes et les réseaux informatiques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le Technicien Supérieur de Support en Informatique diagnostique et résout les incidents sur les systèmes et réseaux de façon immédiate ou différée et contribue à leur évolution afin de garantir la qualité et la continuité du système informatique définies dans le contrat de service.

- Il caractérise la nature de l'incident ou du problème, évalue le degré de gravité et d'urgence.
 - Il réalise des essais sur une plateforme de test, pour aider au diagnostic d'incidents complexes.
 - Il apporte une solution et clôture l'incident.
 - Il fait évoluer, sécurise et surveille l'infrastructure réseau.
 - Il met en œuvre la sécurité des systèmes et des données.
 - Il surveille les serveurs et les services réseau, installe et configure les services.
 - Il gère les sauvegardes.
 - Il gère les droits d'accès aux ressources en fonction des profils.
 - Il automatise les tâches et les déploiements.
 - Il exerce dans le respect des processus et procédures établis (ITIL).
 - Il utilise une démarche structurée de diagnostic.
 - Il utilise des outils de prise de contrôle à distance.
 - Il met en œuvre des techniques de virtualisation.
 - Il utilise un logiciel de gestion d'incidents et de gestion de parc.
 - Il exerce cette activité en centre de services et intervient à distance ou sur site.
- Les interventions peuvent concerner l'installation, la configuration, l'administration et la mise à jour des serveurs, de l'infrastructure et des services réseau.
- Il intervient de manière autonome sur les domaines informatiques dont il a la responsabilité technique dans le respect du contrat de service passé avec le client.
- A l'exception des petites structures, il rend compte de son action à un responsable technique.

L'exercice du métier peut présenter des possibilités d'astreintes, de travail en horaires décalés et les jours non ouvrés.

Le Technicien Supérieur de Support en Informatique a pour interlocuteurs :

- le responsable technique ou le superviseur du centre de services ;
- le client ou l'utilisateur, à l'origine de la demande ;
- les experts techniques.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

- Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP
- Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé
- Administrer et dépanner un serveur
- Intervenir sur un service d'annuaire de réseau
- Automatiser des tâches à l'aide de scripts
- Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service dans son activité d'assistance et de support en informatique
- Adapter sa communication orale dans son activité d'assistance et de support en informatique
- Etablir et mettre à jour la documentation technique

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 3

Intervenir et assurer le support sur les serveurs d'applications

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le Technicien Supérieur de Support en Informatique diagnostique et résout un incident impactant la messagerie, les bases de données et les applicatifs dans le respect des procédures et du contrat de service.

- Il prend en compte les interdépendances et intervient sur les architectures applicatives distribuées.
 - Il caractérise la nature de l'incident ou du problème, évalue le degré de gravité et d'urgence.
 - Il fait appel à des spécialistes : développeurs, administrateurs de messagerie ou de bases de données, quand la demande sort de son champ de compétences ou d'intervention.
 - Il réalise des essais sur une plateforme de test, pour aider au diagnostic d'incidents complexes.
 - Il apporte une solution et clôture l'incident.
 - Il participe à la mise en production des applications.
 - Il administre les droits d'accès sur les serveurs.
 - Il configure le serveur de messagerie.
 - Il intervient sur le serveur de base de données (création d'utilisateurs, affectation de droits sur le serveur et sur la base de données, sauvegardes et restaurations).
 - Il met en œuvre des techniques de virtualisation et supervise l'environnement virtualisé.
 - Il configure un serveur de terminaux légers.
 - Il exerce dans le respect des processus et procédures établis (ITIL).
 - Il utilise une démarche structurée de diagnostic.
 - Il utilise des outils de prise de contrôle à distance.
 - Il exerce cette activité en centre de services en tenant compte des indicateurs de qualité de service et de la relation client.
- Les interventions sont réalisées à distance ou sur site et peuvent concerner l'installation, la configuration, l'administration et la mise à jour des serveurs.
- Il intervient de manière autonome sur les domaines informatiques dont il a la responsabilité technique dans le respect du contrat de service passé avec le client.
- Il rend compte de son action à un responsable technique.

L'exercice du métier peut présenter des possibilités d'astreintes, de travail en horaires décalés et les jours non ouvrés.

Le Technicien Supérieur de Support en Informatique a pour interlocuteurs :

- le responsable technique ou le superviseur du centre de services ;
- les administrateurs réseau, bases de données, messageries et applicatifs ;
- le client ou l'utilisateur, à l'origine de la demande.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

- Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels
- Intervenir sur un serveur de clients légers
- Intervenir sur un système de messagerie informatique
- Intervenir sur une architecture n-tiers
- Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client
- Assurer sa veille technologique en informatique

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service dans son activité d'assistance et de support en informatique
- Adapter sa communication orale dans son activité d'assistance et de support en informatique
- Etablir et mettre à jour la documentation technique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 5/26
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 6/26
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Gérer les incidents et les problèmes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande, créer un dossier d'incident et qualifier cet incident.
Traiter à distance un incident et le cas échéant déclencher l'escalade ou le transfert du dossier.
Garantir le suivi du dossier jusqu'à sa clôture afin de satisfaire la demande du client ou de l'utilisateur, dans le respect du contrat de service.

A partir du signalement d'un incident grave ou récurrent, identifier et diagnostiquer le problème, tester et mettre en œuvre une solution, afin de rétablir un fonctionnement conforme au contrat de service.
Documenter la solution, la diffuser et l'enregistrer dans la base de connaissances.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence s'appuie généralement sur un outil de gestion d'assistance (ou de Help Desk), dans un service d'assistance.

Le traitement de la demande requiert les moyens de communication courants, et un outil de prise de contrôle à distance.

Dans le cas d'un service interne, le technicien peut se déplacer auprès de l'utilisateur.

En classifiant et en répertoriant les incidents, le TSSI permet de repérer les incidents graves ou récurrents sans solution connue et contribue à la gestion des problèmes.

Critères de performance

Le niveau technique et le rôle de l'interlocuteur sont pris en compte dans la communication

L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée

Les procédures de gestion d'incidents sont respectées

Une solution temporaire ou définitive est acceptée par l'utilisateur

La base de connaissances est renseignée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des processus de gestion des incidents et de gestion des problèmes au sens ITIL

Connaissance des spécificités de chaque environnement technique

Traiter un dossier d'incident

Appliquer un script de questionnement ou une méthode d'analyse en résolution d'incident

Réaliser des opérations de maintenance par l'intermédiaire d'un outil de prise de contrôle à distance

Utiliser et renseigner une base de connaissances

Appliquer une démarche structurée et systématique de diagnostic

Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'une opération planifiée ou à la demande d'un utilisateur, installer et configurer un poste de travail fixe ou mobile, effectuer les mises à jour logicielles, vérifier la conformité du fonctionnement et mettre à jour le système de gestion de parc, dans le respect des procédures établies.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est sollicitée aussi bien lors des installations et mises à jour qu'à la suite de dépannages nécessitant une réinstallation complète du poste.

Si l'opération d'installation est répétitive, elle se déroule selon une procédure testée et validée.

Pour une mise à jour logicielle du poste, il existe une procédure permettant un retour à l'état antérieur.

Critères de performance

L'environnement de travail est conforme aux spécifications établies

Les modalités de retour à l'état d'origine sont clairement identifiées

Le système de gestion du parc informatique est mis à jour après intervention

Les procédures en vigueur sont respectées

Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de l'ensemble des couches d'un système (matériel, BIOS, système et applicatifs)

Connaissance de base des directives européennes relatives à la gestion des déchets électriques et électroniques

Installer, configurer et tester un système d'exploitation, une suite de logiciels bureautiques et de sécurité

Créer, configurer et manipuler des machines virtuelles

Paramétrer un poste de travail en tenant compte des économies d'énergie

Prévoir et configurer les modalités de mise à jour des logiciels

Effectuer un retour à l'état d'origine après une installation ou une mise à jour

Utiliser un logiciel de gestion de parc

Respecter une procédure

Configurer la connexion physique et logique du poste de travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'une opération planifiée, effectuer la configuration du poste client, réaliser la connexion au réseau physique en tenant compte du système de communication filaire ou sans fil puis vérifier le bon fonctionnement.

En tenant compte du plan d'adressage de l'entreprise, configurer l'accès au réseau et aux ressources partagées. A partir d'une demande d'un utilisateur, rétablir l'accès au réseau ou à une ressource partagée

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La connectivité réseau d'un poste de travail fixe et surtout mobile est souvent multiple : réseau câblé ou différentes technologies de réseaux sans fil. Le technicien sait configurer chacune de ces connectivités et comment les faire cohabiter et passer de l'une à l'autre.

En centre de services, le technicien sera souvent amené à assister les utilisateurs dans leur utilisation des ressources partagées.

Critères de performance

L'accès au réseau est opérationnel

Le plan d'adressage est respecté

La ressource partagée est disponible pour l'utilisateur

La communication est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire)

Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des architectures physiques et logiques d'un réseau d'entreprise

Connaissance de base des systèmes d'adressage IP

Raccorder physiquement le poste de travail à un réseau filaire ou sans fil

Paramétrer les propriétés réseau du poste de travail

Exploiter le schéma physique et logique d'un réseau

Accéder à des ressources distantes

Configurer le pare-feu du poste de travail

Communiquer à l'oral avec un niveau de langage et un vocabulaire adaptés au client ou à l'utilisateur

Assister les utilisateurs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En centre de services et à partir des demandes portant sur l'environnement de travail et les outils informatiques, assister les utilisateurs afin de leur proposer une solution temporaire ou définitive, voire de contournement, en s'assurant que les objectifs de l'assistance ont été atteints.

A la suite d'évolutions planifiées, rédiger des notes et des modes opératoires, transmettre des consignes oralement ou par écrit, afin d'aider les utilisateurs à prendre en compte leur nouvel environnement de travail et les rendre plus autonomes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'assistance porte sur les problèmes liés à l'utilisation courante des outils informatiques mis à la disposition des utilisateurs, tant sur le plan matériel que logiciel.

Cette compétence s'exerce en respectant le cadre du contrat de service et en rendant compte des interventions de manière formalisée.

Critères de performance

La réponse correspond à la demande d'assistance

La communication est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire)

La démarche mise en œuvre est méthodique

Les documents sont rédigés de façon claire et correctement orthographiés

Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de l'organisation d'un centre de services (au sens ITIL) et des phases d'une intervention d'assistance

Connaissance des fonctions avancées des outils bureautiques

Connaissance de la configuration et de l'utilisation d'un client de messagerie

Maîtriser techniquement l'environnement informatique : matériel, système d'exploitation, outils bureautiques, applications

Expliquer les fonctions d'un outil informatique maîtrisé

Utiliser les techniques d'investigation au téléphone

Communiquer à l'oral avec un niveau de langage et un vocabulaire adaptés au client ou à l'utilisateur

Rédiger et transmettre des notes, consignes et procédures en tenant compte des besoins du destinataire

Maîtriser sa communication en situation de crise

Sensibiliser les utilisateurs à une utilisation éco-responsable de leur poste de travail

Respecter les phases d'une intervention d'assistance

Respecter le processus de gestion des incidents

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5

Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6

Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Installer et utiliser des logiciels sans erreur d'interprétation des consignes et des messages fournis par l'interface ou l'aide en ligne. Comprendre une documentation technique. Poser un problème technique ou une question commerciale en anglais écrit ou oral auprès des fournisseurs, des éditeurs de logiciels, des constructeurs. Dans le cadre de sa veille technologique, rechercher des informations en anglais sur Internet. Afin d'être opérationnel dans l'emploi, et par rapport au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, utiliser l'anglais au niveau B1 en compréhension de l'écrit, au niveau A2 en compréhension de l'oral, et au niveau A2 en expression écrite et orale.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mobilisée quotidiennement, les logiciels et outils utilisés dans le cadre des tâches courantes de l'exploitation informatique sont le plus souvent fournis en anglais, et n'offrent pas toujours de version francisée. Ponctuellement, les questions techniques complexes nécessitent d'élargir la recherche de réponses aux communautés internationales d'utilisateurs.

Critères de performance

Les documents techniques en anglais sont exploités sans erreur de compréhension
Les logiciels en anglais sont utilisés de façon fiable et autonome
Les courriels sont rédigés correctement en anglais

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du vocabulaire professionnel technique
Connaissance des abréviations les plus courantes utilisées dans les messages courts
Connaissance des formes verbales les plus courantes
Connaissance des formules téléphoniques courantes

Comprendre le sens global d'un texte
Repérer des informations précises dans un texte à caractère professionnel et en comprendre le sens
S'approprier et utiliser différents outils de traduction (dictionnaires, traducteurs en ligne) et en reconnaître les limites
Savoir épeler (nom, adresse) et transmettre des chiffres oralement
Savoir poser des questions simples
Savoir utiliser les formules de politesse les plus courantes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du signalement d'un dysfonctionnement de réseau d'entreprise, établir un diagnostic, et remédier ou faire remédier au défaut, afin de rétablir un fonctionnement conforme aux spécifications de performances et de sécurité.
A partir d'une demande d'évolution, et en tenant compte de la documentation du réseau (schémas physiques et logiques, plans) configurer ou mettre en œuvre des équipements de l'infrastructure réseau.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le technicien supérieur de support en informatique intervient sur tout élément passif ou actif du réseau et assure le bon fonctionnement du réseau conformément au contrat de service.
Le dysfonctionnement d'un service réseau peut être signalé par les utilisateurs ou des techniciens, ou par une remontée d'alarme si une supervision de réseau est installée.

Critères de performance

La méthode de diagnostic employée est adéquate et efficiente
Le niveau de service du réseau est assuré à l'issue de l'intervention
La cause du défaut et les correctifs apportés sont documentés de façon claire et exploitable
Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des protocoles de la suite TCP-IP
Connaissance des systèmes d'adressage IP

Configurer, tester et dépanner un service d'allocation d'adresses IP (DHCP)
Configurer, tester et dépanner un service de résolution de noms (DNS)
Savoir lire et modifier un plan d'adressage IP
Administrer des réseaux virtuels (VLAN)
Configurer, tester et dépanner un équipement de routage (routeur)
Utiliser un logiciel de supervision de réseau (SNMP)

Appliquer une démarche de diagnostic structurée selon les couches réseau
Maintenir la documentation technique du réseau (schémas physique et logique)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2Si)	Page 11/26
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2Si)	Page 12/26
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande d'évolution, prendre des mesures contre les intrusions, les fraudes et les atteintes à la sécurité, configurer ou mettre en œuvre les ressources nécessaires à la politique de sécurité de l'entreprise.

A partir du signalement d'un dysfonctionnement lié à la sécurité, établir un diagnostic, remédier ou faire remédier au défaut, et vérifier la conformité du fonctionnement aux spécifications en termes de performances et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les défauts peuvent provenir de défaillances matérielles, de blocages dus aux paramètres de sécurité ou d'actions malveillantes.

Le TSSI intervient sur les équipements d'interconnexion, et les systèmes offrant des services et fonctions de sécurité.

Il s'appuie sur un document décrivant la politique de sécurité de l'entreprise.

Il ne prend pas de décisions sur l'attribution de nouveaux droits ou sur une évolution de la politique de sécurité, il doit, dans ce cas, faire remonter la demande à un décideur.

Critères de performance

Toutes les informations nécessaires au diagnostic sont collectées

Le fonctionnement ou résultat final est conforme à la demande

Les informations nécessaires à une escalade sont transmises de façon précise et complète

La cause du défaut et les correctifs apportés sont documentés de façon claire et exploitable

Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes de base d'une authentification sécurisée

Connaissance du rôle et des fonctions des équipements de sécurité (pare-feu et proxy)

Configurer, tester et dépanner des listes d'accès sur les équipements d'interconnexion (routeurs, commutateurs)

Configurer, tester et dépanner un système de translation d'adresses IP (NAT)

Administrer les accès distants sécurisés des PC itinérants et des autres équipements mobiles (VPN)

Configurer, tester et dépanner un service de filtrage IP (pare-feu)

Configurer, tester et dépanner les systèmes de protection d'accès à Internet (serveur proxy, antivirus, anti spam)

Maintenir une connexion sans fil sécurisée

Recueillir et analyser les informations pertinentes auprès de l'utilisateur

Expliquer une intervention et en rendre compte

Assurer le relai de la politique de sécurité de l'entreprise

Entretenir et s'appuyer sur un réseau d'experts techniques

Tenir compte du plan de sécurité informatique et de ses contraintes

Participer à la mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive (test des solutions de secours)

Administrer et dépanner un serveur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un dysfonctionnement signalé par un client ou d'une alerte issue d'un système de supervision, évaluer le degré de gravité et d'urgence de l'incident, dépanner un serveur afin d'assurer la continuité de service. A partir d'une demande d'intervention ou d'évolution, administrer un serveur en tenant compte de l'infrastructure réseau et de la documentation technique du serveur. Mettre à jour ou faire évoluer un serveur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence peut être mise en œuvre lors d'une intervention planifiée ou suite au signalement d'un dysfonctionnement ou d'une anomalie, sur tous les types de serveurs en exploitation.

Les demandes portent sur la surveillance quotidienne, la mise à jour ou la restauration du serveur, l'ajout, le paramétrage et la maintenance de services réseau.

Critères de performance

Le fonctionnement ou résultat final est conforme à la demande

Les dossiers techniques des serveurs sont correctement et clairement renseignés

Les procédures en vigueur sont respectées

L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée

Les utilisateurs sont avertis à bon escient de la nature et des conditions de l'interruption du service

Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du rôle et des fonctionnalités d'un système serveur

Connaissance des différents environnements techniques de serveurs et des outils d'administration associés

Connaissance des principes d'un plan de secours informatique et de ses contraintes

Inventorier et contrôler le paramétrage d'un serveur (matériel, périphériques et système d'exploitation)

Installer les outils d'administration à distance sur la console de travail et les paramétrer (interface Web, outils fournis par l'éditeur du système)

Interpréter et paramétrer les journaux d'événements (fichiers log) générés par le système d'exploitation

Installer ou échanger un sous-ensemble matériel du serveur (RAID, alimentation, mémoire)

Maîtriser et appliquer le concept et les principes de volume de fichiers

Modifier un dossier technique d'installation et de configuration de serveur (fonctionnalités, configuration matérielle et réseau)

Communiquer auprès des utilisateurs

Participer à la mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive (test des solutions de secours)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 13/26
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Technicien supérieur de support en informatique (T2SI)	Page 14/26
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Intervenir sur un service d'annuaire de réseau

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le contexte d'un annuaire de réseau en exploitation, à partir d'une demande d'évolution ou d'un incident, intervenir sur la gestion des objets en conformité avec les caractéristiques fournies par le cahier des charges et dans le respect de la politique de sécurité de l'entreprise, afin d'assurer la continuité de service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est liée aux stratégies de sécurité informatique mises en place par l'entreprise. Elle est mobilisée lorsque les utilisateurs rencontrent des problèmes d'accès aux ressources ou d'authentification, ou lors de demande de modifications du service d'annuaire.
Le TSSI peut aussi être amené à installer ou remplacer un serveur d'annuaire dans une entreprise cliente.

Critères de performance

La politique de sécurité de l'entreprise est correctement traduite en règles de sécurité
Les résultats de l'intervention sont validés par le responsable et acceptés par l'utilisateur
Les procédures en vigueur sont respectées
L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée
Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des concepts de base d'un annuaire
Connaissance des principaux environnements techniques d'annuaire
Connaissance des principes de base d'une gestion sécurisée des identités
Connaissance des éléments d'un plan sécurité informatique (règles de gestion, plan de sauvegardes et de secours)

Installer et surveiller un contrôleur de domaine
Gérer les différents objets d'un annuaire
Administrer les différents niveaux de droits dans un annuaire
Intégrer un poste client et les entités associées dans un annuaire
Spécifier et implémenter une nouvelle règle de gestion

Communiquer auprès des utilisateurs
Assurer le relai de la politique de sécurité de l'entreprise

Participer à la mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive : test des solutions de secours, mise en œuvre et suivi du plan de sauvegarde et de reprise

Automatiser des tâches à l'aide de scripts

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande du service informatique concernant l'exploitation, l'administration ou le déploiement de systèmes et d'applicatifs, sélectionner, adapter ou créer des scripts afin d'automatiser de façon partielle ou complète une tâche répétitive.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cadre du déploiement de postes de travail ou d'une application, certaines tâches répétitives telles que les modifications de l'annuaire sont automatisées à l'aide de scripts.
Les scripts d'installation fournis peuvent nécessiter une adaptation à l'environnement local, et le technicien doit alors comprendre et modifier ces scripts. Il peut aussi s'agir de scripts de connexion.

Critères de performance

Les scripts fournis par un tiers sont correctement adaptés et mis en œuvre
Les scripts sont testés, validés et fonctionnent correctement
Les scripts sont documentés, diffusables et réutilisables
Les scripts prennent en compte les règles de sécurité

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de base des langages de script en environnement Windows et Unix/Linux
Connaissance des bases de la programmation nécessaire à l'écriture d'un script simple (variables et structures de contrôle)

Rechercher un script d'automatisation de tâche et l'adapter à un besoin donné
Créer, tester et documenter un script d'automatisation de tâche
Planifier sur un serveur le déclenchement d'une tâche automatisée

Argumenter, expliquer et diffuser une solution d'automatisation aux différents utilisateurs

Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'une intervention planifiée, créer les images des postes de travail et les procédures de déploiement, puis déployer ou faire déployer les postes clients du réseau d'entreprise en prenant en compte les contraintes d'organisation, puis tester le bon fonctionnement des ressources installées.

Au quotidien, valider les mises à jour logicielles disponibles puis les déployer ou les faire déployer.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'applique chaque fois qu'une entité renouvelle ou étend son parc informatique. Elle s'applique régulièrement lors des mises à jour logicielles ou ponctuellement lors de la réinstallation d'un poste à la suite d'un incident.

Critères de performance

Le fonctionnement des postes est conforme au cahier des charges
Les procédures définies sont correctement interprétées et appliquées
Les outils logiciels sont utilisés de façon appropriée
La réglementation relative à la propriété et aux licences des logiciels est appliquée
Les délais de réalisation prévus sont respectés

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des bases de l'administration des systèmes d'exploitation
Connaissance du fonctionnement des services réseau nécessaires au déploiement (annuaire, DNS, DHCP)
Connaissance de base des règles juridiques relatives aux licences logicielles
Créer l'image d'un poste client (master)
Installer et paramétrer un service d'installation à distance fourni avec le système d'exploitation serveur ou par un éditeur tiers
Créer ou modifier des scripts d'automatisation d'installation de systèmes sur les postes clients
Mettre en œuvre sur les postes clients les technologies de démarrage sur le réseau et de réveil à distance
Mettre à jour la base de données de configuration
Informers les utilisateurs avant toute évolution, dégradation ou interruption d'un service
Préparer, tester et réaliser un déploiement de mises à jour logicielles validées
Participer à la planification et au suivi de déroulement d'un projet
Rédiger ou mettre à jour les documents d'exploitation

Utiliser un outil de gestion d'environnements virtuels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un cahier des charges, mettre en place un environnement hôte de virtualisation de systèmes d'exploitation et d'applications, à des fins de test, de validation ou de mise en exploitation. Intervenir sur un environnement de virtualisation en production, en réponse à une demande d'évolution ou d'optimisation, ou à partir du signalement d'un dysfonctionnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les services informatiques recourent à la virtualisation de machines clientes ou serveurs, afin de réduire les coûts de possession d'infrastructures. Cela permet également l'exploitation optimisée des machines et des systèmes, ainsi que le déploiement et la reconfiguration rapide de nouvelles plateformes. Le TSSI doit être familiarisé avec la mise en œuvre d'au moins un environnement de virtualisation et en avoir compris les concepts.

Critères de performance

L'environnement de virtualisation est conforme et opérationnel
L'allocation des ressources physiques et logiques est pertinente
Les procédures en vigueur sont respectées
L'installation et la configuration sont documentées de façon claire et exploitable

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des produits de virtualisation orientés stations de travail et serveurs
Connaissance des principes de base de la création et de la gestion de machines virtuelles (gestion du matériel et des réseaux virtuels, clichés, sauvegarde)
Connaissance d'un outil de gestion centralisé d'environnement virtuel
Connaissance des fonctions avancées de la gestion de machines virtuelles (modèles, clonage, bibliothèque, VLAN, migration, p2v, v2v, v2p)
Installer et paramétrer un logiciel de virtualisation (superviseur ou hyperviseur) sur une machine hôte
Installer les systèmes d'exploitation et les applications sur une machine virtuelle
Installer un outil de gestion centralisé d'environnement virtuel
Gérer la configuration d'un serveur de machines virtuelles : configuration du réseau, gestion des disques, gestion de la mémoire et des ressources physiques
Relier les machines virtuelles à un réseau virtuel ou réel
Effectuer des migrations de machines virtuelles
Manipuler les machines virtuelles
Diagnostiquer et dépanner un dysfonctionnement en environnement de virtualisation
Repérer l'impact de la virtualisation sur la consommation d'énergie et l'optimisation des équipements
Faire évoluer la documentation technique et le plan du réseau en y intégrant l'environnement de virtualisation

Intervenir sur un serveur de clients légers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un cahier des charges, installer et configurer le serveur de clients légers, configurer le client, et intégrer une application dans cet environnement. Documenter les différentes interventions.
A partir du signalement d'un dysfonctionnement par un utilisateur du client léger, établir un diagnostic, remédier ou faire remédier au défaut.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les infrastructures de clients légers sont des solutions fréquentes en entreprise lorsque les services informatiques cherchent à réduire les coûts de possession du parc informatique, ainsi que les coûts de gestion, d'administration et de support technique liés aux postes de travail.
Le TSSI doit être familiarisé avec la mise en œuvre d'au moins une solution de clients légers et en avoir compris les concepts.

Critères de performance

L'environnement de l'utilisateur sur un client léger est conforme et opérationnel
L'installation et la configuration sont documentées de façon claire et exploitable
Les procédures en vigueur sont respectées
L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes de base d'une architecture clients légers

Installer et configurer un serveur de clients légers
Installer et configurer le client et la connexion
Installer et configurer les applications pour une utilisation sur un client léger
Configurer les imprimantes locales sur le serveur de clients légers
Gérer les connexions et surveiller le serveur

Faire évoluer la documentation technique et le plan du réseau

Intervenir sur un système de messagerie informatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un cahier des charges, installer et configurer un serveur de messagerie.
A partir d'une demande, analyser la demande ou diagnostiquer les causes de l'incident, intervenir ou faire intervenir sur le client ou le serveur de messagerie, afin de maintenir un niveau de service optimal du système de communication de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le technicien est fréquemment sollicité par les utilisateurs pour des questions relatives à leur messagerie.
Il peut s'agir de demandes liées à l'utilisation des fonctionnalités du système messagerie, à la gestion des comptes, aux règles d'affectation des boîtes aux lettres et des adresses de messagerie ou à la politique de sécurité.
Il peut aussi être sollicité pour des tâches liées à l'administration du serveur et de la base, telles que des sauvegardes, extension de disque dur.

Critères de performance

Le service de messagerie est installé et opérationnel conformément au cahier des charges
La continuité du service de messagerie est assurée
L'incident est clairement identifié au moyen d'une communication adaptée
Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des protocoles de messagerie
Connaissance des différents composants et des fonctions d'une messagerie

Gérer les politiques de remise de courrier
Installer et configurer les applications clientes
Sauvegarder et restaurer les services de messagerie sur un serveur

Faire évoluer la documentation technique en y intégrant la convention de nommage des adresses de messagerie
Respecter le caractère confidentiel des informations

Intervenir sur une architecture n-tiers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une procédure, mettre en production une nouvelle application et effectuer la recette avec le client.
A partir du signalement d'un incident par un client ou d'une alerte technique sur une architecture informatique distribuée n-tiers, identifier la nature de l'élément en cause, puis prendre ou faire prendre les actions nécessaires afin d'en rétablir le fonctionnement conformément aux accords de service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le technicien intervient sur des applications exécutées selon un modèle n-tiers.
Ces applications sont développées par une équipe interne à l'entreprise ou sont des progiciels fournis et gérés par un éditeur.
Le technicien met en production l'application sous le contrôle de l'équipe de conception. Il intervient en cas de dysfonctionnement.
Pour établir un diagnostic sur l'origine d'un défaut ou d'une anomalie de performances, il fait appel à sa connaissance de l'architecture de déploiement de l'application et de son historique. Il s'appuie sur la documentation de l'architecture.

Critères de performance

L'application est disponible pour les utilisateurs conformément au contrat de service
Les utilisateurs sont avertis à bon escient de la nature et des conditions de l'interruption du service
Les règles de sécurité sont respectées
L'intervention est documentée de façon claire et exploitable
Les délais d'intervention sont conformes aux contrats de service

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance du fonctionnement d'un serveur de bases de données
Connaissance du principe de connectivité d'un client à une base
Connaissance des composants d'une application intranet/Internet aux niveaux client, réseau et applicatif (navigateur et cookies, inscription DNS, paramétrage du serveur Web, scripts client et serveur)
Connaissance du fonctionnement d'un serveur web (processus, configuration, journaux, localisation des fichiers du site, gestion des droits d'accès)
Connaissance de base des composants d'une application Windows ou Linux
Connaissance du fonctionnement d'un serveur de traitement (RPC, sockets)

Installer et configurer les serveurs nécessaires au déploiement de l'application
Gérer les droits d'accès et les privilèges aux différents niveaux de l'architecture
Mettre en place le plan de sauvegarde
Localiser et interpréter les journaux d'événements de clients et des serveurs
Tester les chaînes de connectivité, les couches et les services d'une architecture informatique distribuée
Distinguer une insuffisance de ressources d'une faille technique ou logicielle
Reproduire un incident sur une architecture de test réelle ou virtuelle

Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des contrats passés entre le fournisseur de services de support et le client, suivre les indicateurs de qualité et les tableaux de bord, repérer et analyser les écarts, suggérer des solutions au fournisseur et au client afin d'améliorer en continu la qualité du service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est appliquée de façon transverse à l'ensemble de activités du technicien, qui rend compte des performances des services fournis aux clients.
Elle est plus particulièrement sollicitée lors de toute évolution des comptes clients et de toute modification des contrats de service.

Critères de performance

Les indicateurs existants sont connus et correctement interprétés
Les besoins exprimés par le client sont pris en compte
Les tableaux de bord sont présentés de manière claire et exploitable
Les indicateurs proposés correspondent à des objectifs réalistes et mesurables
La communication est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire)

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des bases de la contractualisation de services en maintenance, en support technique et en infogérance
Connaissance des standards et des normes de qualité du service informatique du type ITIL et ISO 20000
Connaissance de la structure d'un accord de service

Proposer des indicateurs de performance d'un service
Alimenter et suivre des tableaux de bord et des graphiques à destination des responsables et des clients
Vérifier l'adéquation de la qualité de service mesurée avec les engagements des contrats de service
Analyser les indicateurs et rechercher les causes d'anomalies

Aider un client à formuler ses besoins de services
Définir des objectifs réalistes de niveau de service avec le client et le fournisseur du service

Assurer sa veille technologique en informatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande de l'entreprise ou du service informatique, réaliser une veille technologique afin d'évaluer des équipements et des logiciels répondant à des besoins nouveaux.
Pour maintenir ses compétences et sa capacité opérationnelle dans l'emploi, assurer sa veille technologique et son autoformation en tenant compte des évolutions technologiques et de l'émergence des nouvelles techniques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence se fait en parallèle des autres compétences ou à des moments planifiés pour les périodes de formation.

Le TSSI développe une attitude de veille active lui permettant d'être informé au plus tôt des évolutions environnementales ou techniques pouvant impacter le système informatique, en utilisant toutes les sources disponibles (réseaux socioprofessionnels, communautés d'utilisateurs, éditeurs, constructeurs).

Critères de performance

Les besoins exprimés par le client sont pris en compte

L'évaluation est réalisée avec méthode

Les standards du marché et de l'entreprise sont pris en compte

Les techniques et technologies émergentes du secteur informatique sont repérées

Les moyens de recherche d'information sont utilisés de manière appropriée

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes de réalisation et d'exploitation des bancs d'essai (benchmarking)

Connaissance des principes juridiques de base du droit informatique (CNIL, licences, conservation des données de connexion)

Savoir actualiser ses connaissances

Savoir identifier les sources d'information fiables et indépendantes

Elaborer un recueil et rédiger une synthèse d'informations

Exposer oralement un document de synthèse et ses conclusions

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service dans son activité d'assistance et de support en informatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du service d'assistance et de support en informatique, savoir écouter la demande d'un client et répondre de manière courtoise et professionnelle. S'adapter au client pour le conseiller dans le choix d'un service ou d'un produit. Ecouter la demande pour repérer les besoins non exprimés et aider le client à les formuler.

Critères de performance

La posture est adaptée au niveau et au rôle de l'interlocuteur

Le niveau de connaissance de l'interlocuteur est pris en compte

Les besoins exprimés par le client sont pris en compte

La communication reste sous le contrôle du TSSI, même en situation de crise

Adapter sa communication orale dans son activité d'assistance et de support en informatique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du service d'assistance et de support en informatique, adapter son mode de communication en fonction des situations et des interlocuteurs. Poser des questions, reformuler, communiquer des informations et exprimer des idées, présenter ou rapporter oralement les principaux éléments d'un dossier, d'une étude, en adaptant son niveau de langage et son vocabulaire à l'interlocuteur (utilisateur ou professionnel de l'informatique).

Critères de performance

La communication orale est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire)

Une écoute active est mise en œuvre

Etablir et mettre à jour la documentation technique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du service d'assistance et de support en informatique, documenter ses interventions, renseigner une base de connaissances de façon exploitable. Rédiger un courriel, un rapport d'intervention, un compte-rendu de réunion, une procédure en respectant les règles d'orthographe et de grammaire.

Critères de performance

Les écrits sont rédigés de façon claire et concise, et correctement orthographiés

Les écrits sont structurés

La communication écrite est adaptée à l'interlocuteur (niveau de langage et vocabulaire)

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP.

Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.
(Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

